

LE MONDE diplomatique

TRANSFORMATIONS
DE LA SEXUALITÉ,
PERMANENCE
DU SEXISME

PAR MICHEL BOZON
Pages 14 et 15.

5,40 € - Mensuel - 28 pages

N° 767 - 65^e année, Février 2018

DÉJÀ 200 000 MORTS AUX ÉTATS-UNIS

Overdoses sur ordonnance

Ils tuent davantage que les accidents de la route ou les armes à feu. Après avoir ravagé les ghettos noirs dans les années 1990, les opiacés déciment désormais les banlieues pavillonnaires et la petite classe moyenne américaines. Inédite par son ampleur et par ses victimes, cette épidémie d'overdoses l'est aussi par son origine : les consommateurs sont devenus dépendants en avalant des antidouleurs prescrits par leur médecin.

PAR NOTRE ENVOYÉ
SPÉCIAL MAXIME ROBIN *

L'EXISTE des dizaines de manières de mourir, mais, à la morgue de Lorain County, un comté périurbain de l'Ohio, on en répertorie cinq : « mort naturelle, homicide, suicide, accident, cause indéterminée ». Les overdoses sont considérées comme des accidents. Ici, elles ont triplé en quatre ans, pour atteindre 132 morts en 2016. « Des cocktails contenant des opiacés dans 95 % des cas », fait savoir le médecin légiste Stephen Evans, qui classe parfois une overdose en suicide, quand les doses relevées sont particulièrement importantes. « Mais d'autres comtés les classent en homicides quand les dealers vendent une poudre coupée au fentanyl, un narcotique cent fois plus puissant que l'héroïne. Les toxicomanes pensent qu'ils se piquent avec de l'héroïne, mais encaissent cent fois la dose... » En 2017, la plus vieille victime du comté était un homme de 75 ans, qui partageait la seringue avec son petit-fils.

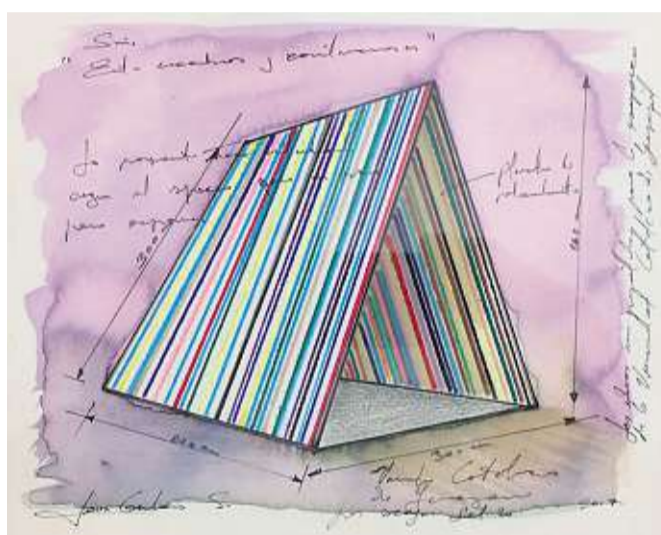
L'entité administrative de Lorain County, qui regroupe environ 300 000 habitants, se situe dans l'aire d'influence de Cleveland. Délimité au nord par les rives du lac Érié, le territoire devient plus rural à mesure qu'il s'étend vers le sud.

(Lire la suite pages 16 et 17.)

* Journaliste.

LE TÉMOIGNAGE DE L'ANCIEN PRÉSIDENT ÉQUATORIEN

Gouverner sous les bombes... médiatiques



JAVIER GAVILANES. - « Propuesta n° 1 » (Proposition n° 1), de la série « Entre escombros y construcciones » (Entre décombres et constructions), 2017

À LA SUITE de la longue nuit néolibérale des années 1990, et à partir de l'élection d'Hugo Chávez au Venezuela en 1998, les bastions de la droite latino-américaine se sont effondrés comme des châteaux de cartes. À l'apogée du phénomène, en 2009, huit des dix principaux pays d'Amérique du Sud étaient gouvernés par la gauche. Sans parler du Salvador, du Nicaragua, du Honduras, de la République dominicaine ou du Guatemala. Dans ce dernier pays, comme au Paraguay, c'était la première fois que les progressistes parvenaient au pouvoir.

Les premières années du XXI^e siècle ont été marquées par de grandes avancées économiques, sociales et politiques, dans un

* Président de la République de l'Équateur de 2007 à 2017.

contexte de souveraineté, de dignité et d'autonomie géopolitique. Ces réussites furent facilitées par la hausse du prix des matières premières, mais encore fallait-il que ces richesses soient investies dans le « bien-vivre » de nos peuples (lire le reportage de Loïc Ramirez pages 8 et 9) (1). C'est ce qui fut fait.

L'Amérique n'a donc pas connu une époque de changement, mais un changement d'époque. Pour les pouvoirs d'hier et pour les États hégémoniques, il devenait urgent d'en finir avec des dynamiques qui annonçaient la seconde étape : celle de l'indépendance régionale.

Si l'on exclut le coup d'État (raté) contre Chávez en 2002, les tentatives de déstabilisation débutent à la fin des années 2000 : Bolivie (2008), Honduras (2009), Équateur (2010) et Paraguay (2012) (2). À partir de 2014, ces efforts désarticulés profitent d'un retournement du cycle économique pour opérer une restauration conservatrice en bénéficiant d'un soutien international, de financements étrangers, etc. La réaction ne connaît ni limites ni scrupules : elle prend aujourd'hui la forme d'un étouffement économique du Venezuela, d'un coup d'État parlementaire au Brésil ou d'une

Au pouvoir en Équateur de janvier 2007 à mai 2017, M. Rafael Correa a décidé de ne pas se représenter. La rupture avec son successeur et ancien collaborateur l'a néanmoins conduit à reprendre le combat. Au-delà de cet affrontement singulier, il témoigne ici des conquêtes et des reflux de la gauche en Amérique latine. Et il relève à quel point les grands médias sont devenus une arme politique au service de la contre-offensive des partis conservateurs.

PAR RAFAEL CORREA *

judiciarisation de la politique, avec les menaces contre les anciens présidents Luiz Inácio Lula da Silva (Brésil) et Cristina Fernández de Kirchner (Argentine), mais également contre le vice-président Jorge Glas en Équateur (3). De sorte qu'il ne reste plus que trois gouvernements progressistes en Amérique du Sud : au Venezuela, en Bolivie et en Uruguay.

La stratégie réactionnaire repose sur deux arguments : le modèle économique de la gauche aurait échoué ; les gouvernements progressistes auraient démontré leur absence de moralité.

(Lire la suite pages 8 et 9.)

(1) Dans le domaine de la santé, par exemple, les dépenses de l'État équatorien sont passées de 0,6 % du produit intérieur brut (PIB) en 2000 à 7,5 % en 2013. (Toutes les notes sont de la rédaction.)

(2) Lire Maurice Lemoine, « En Amérique latine, l'ère des coups d'État en douce », *Le Monde diplomatique*, août 2014.

(3) Vice-président de M. Rafael Correa à partir de 2013, M. Jorge Glas a occupé les mêmes fonctions sous la présidence de M. Lenin Moreno, élu en avril 2017 avec le soutien du chef de l'État sortant. Il a été arrêté le 2 octobre 2017 dans le cadre d'une enquête liée au scandale de corruption impliquant la société brésilienne Odebrecht. Les partisans de M. Correa y voient une illustration du conflit opposant l'ancien président à son successeur, le premier reprochant au second de rompre avec son héritage.

« Idiots utiles » du Pentagone

À WASHINGTON, démocrates et républicains s'accordent au moins quand il s'agit de combattre la Russie. Selon eux, M. Vladimir Poutine doute de la détermination des États-Unis à défendre leurs alliés et veut protéger son régime autoritaire contre une contagion démocratique et libérale. Il aurait donc choisi d'agresser l'Occident. Alors, pour garantir la paix et la démocratie, l'armée américaine et les parlementaires des deux partis ont décidé de contre-attaquer...

L'armée américaine, tout d'abord. Répondant à une commande de la Maison Blanche, le Pentagone vient d'achever une étude qui préconise un emploi plus généreux de l'arme nucléaire (1). Celle-ci étant actuellement trop destructrice pour que son utilisation soit imaginable, et ne jouant donc pas son rôle de dissuasion, il conviendrait de la miniaturiser davantage afin de pouvoir y recourir contre un éventail plus étendu d'agressions. Y compris « non nucléaires » : destruction des réseaux de communication, « armes chimiques, biologiques, cyberattaques », etc.

En 2016, peu instruit des fondements mêmes de la dissuasion, le candidat Donald Trump aurait interrogé un de ses conseillers : « À quoi bon avoir des armes nucléaires si nous ne pouvons pas nous en servir (2) ? » Le document du Pentagone répond à sa manière. Face aux « ambitions géopolitiques » de la Russie (mais aussi de la Chine), au désir de Moscou de « modifier par la force la carte de l'Europe » et de « remettre en question l'ordre international consécutif à la fin de la guerre froide », les États-Unis doivent engager sans tarder « la modernisation de [leurs] armes nucléaires ». Afin de demeurer « les sentinelles fidèles de la liberté ». Cette abnégation démocratique n'a pas de prix, ou plutôt si : le triplement du budget militaire américain consacré au nucléaire.

PAR SERGE HALIMI

Un tel alarmisme géopolitique au service d'une nouvelle course aux armements susciterait davantage d'opposition aux États-Unis si, depuis un an, ce qui passe pour la gauche américaine ne s'était acharné à présenter M. Trump comme une marionnette de Moscou (3). Au point même de l'obliger à livrer des armes à l'Ukraine (son prédécesseur démocrate s'y était refusé) et à durcir les sanctions contre la Russie. L'ancien vice-président Joseph Biden vient de s'en réjouir dans un article dont le titre dévoile d'emblée la subtilité : « Défendre la démocratie contre ses ennemis. Comment résister au Kremlin (4) ».


Au même moment, les sénateurs démocrates de la commission des affaires étrangères ont rendu public un rapport analysant « l'attaque asymétrique de Poutine contre la démocratie en Russie et en Europe ». Plus indignée encore que d'habitude, la journaliste-vedette Rachel Maddow, porte-voix de la « résistance » anti-Trump sur la chaîne MSNBC, l'a repris sur-le-champ : « Non seulement notre président n'a rien fait pour éteindre cet incendie, mais il a observé la montée des flammes ! » Elle peut dormir tranquille : le Pentagone saura veiller sur elle.

(1) Ashley Feinberg, « Exclusive : here is a draft of Trump's nuclear review. He wants a lot more nukes », 11 janvier 2018, www.huffingtonpost.com

(2) MSNBC, 3 août 2016.

(3) Lire « Donald Trump débordé par le parti antirusse », *Le Monde diplomatique*, septembre 2017.

(4) *Foreign Affairs*, New York, janvier-février 2018.



LUDVINE BANTIGNY

1968
De grands soirs en petits matins

« Un livre qui fera référence, nourri d'archives foisonnantes. »
Jean-Marie Durand, *Les Inrockuptibles*

« Un livre indispensable impliquant un travail exceptionnel sur les archives de la grève, de la police, du pouvoir. »
L'Humanité

Seuil



★ SOMMAIRE COMPLET EN PAGE 28

Afrique CFA: 2 400 F CFA, Algérie: 250 DA, Allemagne: 5,50 €, Antilles-Guyane: 5,50 €, Autriche: 5,50 €, Belgique: 5,40 €, Canada: 7,50 \$C, Espagne: 5,50 €, États-Unis: 7,50 \$US, Grande-Bretagne: 4,50 £, Grèce: 5,50 €, Hongrie: 1835 HUF, Irlande: 5,50 €, Italie: 5,50 €, Luxembourg: 5,40 €, Maroc: 35 DH, Pays-Bas: 5,50 €, Portugal (cont.): 5,50 €, Réunion: 5,50 €, Suisse: 7,80 CHF, TOM: 780 CFP, Tunisie: 5,90 DT.

ANGOISSE IDENTITAIRE DANS LE DÉBAT PUBLIC EN FRANCE

Intégration, la grande obsession

Dans l'incessant débat sur l'intégration des personnes d'origine arabe et africaine, certains prétendent que les Italiens, les Portugais, les Polonais étaient « moins différents » et s'assimilaient donc sans trop d'encombre. En faisant de cette question un enjeu essentiellement culturel, cette lecture néglige les leçons prodiguées par plus d'un siècle d'histoire de l'immigration.

PAR BENOÎT BRÉVILLE

LA FANFARE identitaire vous souhaite une bonne année 2018. Dès le réveillon, le passage à tabac de deux policiers en marge d'une soirée à Champigny-sur-Marne déclenche une controverse sur les violences en banlieue. L'affaire se transforme en polémique sur l'intégration des immigrés quand un journaliste du *Figaro* publie sur son compte Twitter des photographies d'enfants jouant dans la boue, avec ce commentaire : « *Le bidonville de Champigny qui accueillait plus de 10 000 Portugais. Sans haine, ni violence.* » Cette idée lumineuse se voit aussitôt recyclée à la télévision par le politiste et fondateur du Printemps républicain Laurent Bouvet. « *Dans les années 1960, comme dans beaucoup de villes de banlieue, à Champigny, il y avait des bidonvilles de Portugais et il n'y avait pas d'agressions de policiers* », affirme-t-il dans une émission intitulée « *La laïcité, une valeur menacée ?* » – un thème a priori sans grand rapport avec ce sujet (1).

Le 3 janvier, les journalistes du *Monde* Raphaële Bacqué et Ariane Chemin entament une vaste tournée médiatique pour promouvoir *La Communauté* (Albin Michel), une enquête sur la ville de Trappes qui s'alarme du communautarisme musulman. Pendant ce temps, le ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer annonce la création d'un « conseil des sages de la laïcité », auquel

participera notamment Laurent Bouvet. Quant à M^{me} Marlène Schiappa, la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, elle sort un petit livre, *Laïcité, point !* (L'Aube), qui lui vaut un long entretien dans *Marianne*. « *Trois ans après les attentats, être "toujours Charlie", est-ce être "toujours laïque" ?* », lui demande Renaud Dély (7 janvier). Au terme de cette première semaine, les médias découvrent avec stupeur et désolation un sondage de l'IFOP : 48 % des Français considéreraient l'immigration comme « un projet politique de remplacement d'une civilisation par une autre ». On se demande bien pourquoi.

Derrière les multiples palabres sur la laïcité, la religion ou le communautarisme se cachent bien souvent les mêmes questions : les musulmans sont-ils solubles dans le chaudron français ? L'islam est-il compatible avec la République ? Le « modèle républicain », qui a permis l'intégration des Italiens, des Polonais, des Espagnols, etc., peut-il fonctionner avec les Maghrébins et les Africains ? « *Les combats autour de la laïcité ne sont que des rideaux de fumée qui dissimulent la vraie question de fond, celle de l'assimilation* », admet même l'éditorialiste du *Figaro*, du *Figaro Magazine* et de RTL Éric Zemmour, qui regrette le temps où les immigrés se pliaient à « *l'antique sagesse "À Rome, fais comme les Romains"* » (2).

Élèves polonais rebelles

COMPARER l'intégration des diverses vagues d'immigration a toujours été un jeu très prisé des commentateurs. Dans les années 1930, les démographes s'amusaient à mesurer le « degré d'assimilabilité » des étrangers ; après la guerre, les experts vantaient les mérites des Nordiques au détriment des Européens du bassin méditerranéen. Depuis trente ans, un consensus semble se dégager pour diagnostiquer une « crise de l'intégration » inédite dans l'histoire de France. « *Ce qui avait fonctionné, avec volontarisme malgré le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie, pour les Belges, les Polonais, les juifs d'Europe centrale et orientale, les Espagnols, les Italiens, les Portugais, etc., s'est comme enrayé dès qu'il s'est agi d'accueillir, de promouvoir et de revendiquer les travailleurs issus de nos immigrations coloniales et postcoloniales* », analyse le directeur de Mediapart Edwy Plenel, qui situe le blocage dans « *l'inconscient toujours enfoui du rapport colonial, y compris au sein de la gauche française* » (3). Laurent Bouvet se réfère lui aussi à cette « *intégration qui fonctionne et qui a permis, génération après génération, à des millions d'étrangers de devenir français, et donc de devenir la France* » (4). Mais, s'il fustige la gauche, c'est pour des raisons opposées à celles de Plenel : il lui reproche d'avoir promu à partir des années 1980 le thème du « droit à la différence », ouvrant ainsi la voie aux revendications communautaires et au repli identitaire.

Cette mise en scène de l'histoire conjugue deux présupposés. Le premier consiste à penser que les étrangers s'intégraient plus aisément et plus rapidement hier qu'aujourd'hui. À n'en pas douter, les descendants d'immigrés musulmans subissent actuellement d'importantes discriminations en matière d'emploi, de logement, de contrôles policiers. Mais affrontent-ils réellement un rejet plus important que leurs prédécesseurs ? Il paraît vain d'établir une gradation de la xénophobie, et aucun historien ne s'y ris-

quait. Mais nombre de chercheurs mettent en avant la permanence des mécanismes d'exclusion (sociale, urbaine, symbolique) et des stigmates frappant les personnes d'origine étrangère. Brutaux, sales, voleurs d'emplois, agents de l'extérieur : les Italiens, les Polonais, les Portugais, les Espagnols durent aussi en passer par là, et, bien qu'ils soient chrétiens, on les trouvait trop religieux, superstitieux, mystiques (5). Le rejet a parfois duré plusieurs décennies. Apparue dans le dernier quart du XIX^e siècle, le racisme anti-Italiens ne s'est véritablement éteint qu'après la seconde guerre mondiale (6).

Selon le second présupposé, moins souvent discuté, les immigrés européens auraient été plus enclins à « s'assimiler », à abandonner leur identité d'origine pour embrasser pleinement la culture française, que leurs homologues originaires des colonies. Rien n'est plus faux. Chaque génération d'immigrés a eu le souci de préserver son identité d'origine et de la transmettre à ses enfants ; chaque génération a été traversée par des clivages entre ceux qui voulaient s'assimiler et ceux qui restaient attachés à leurs particularismes.

À la fin du XIX^e siècle, il n'était pas rare que les Italiens renvoient leurs enfants au pays jusqu'à l'âge de 12 ans, avant de les faire revenir en France. À Paris, Montreuil, Marseille, Nice ou Nogent-sur-Marne, certains quartiers regorgeaient de boutiques de produits transalpins, de cafés-hôtels qui accueillaient les nouveaux arrivants, de bars où les exilés se retrouvaient pour jouer à la *morra* (« mourre ») – un jeu de cartes traditionnel – ou pour écouter de l'accordéon, instrument alors typiquement italien. Grâce au libéralisme de la loi du 1^{er} juillet 1901, les Italiens ont pu cultiver cet entre-soi en fondant des dizaines d'associations culturelles, sportives, récréatives, de bienfaisance réservées à leurs compatriotes. Pour satisfaire l'état civil – qui imposait alors de choisir des noms du calendrier français –, les immigrés appe-

laient certes leurs enfants Albert et Marie, mais, dès la sortie de l'école, tout le monde les appelait Alberto et Maria.

À partir de 1922, la préservation de l'« italianité » des immigrés, selon le vocabulaire alors en usage, devint un objectif du pouvoir fasciste, qui voulait empêcher l'assimilation de ses nationaux par la France. Le gouvernement de Rome s'employa donc à vivifier le sentiment d'attachement patriotique, en créant plus de deux cents sections de l'Association nationale des anciens combattants italiens dans des villes françaises, en plaçant les associations italiennes sous le contrôle des consulats, en regroupant les cultivateurs au sein de coopératives qui dépendaient de banques italiennes. En face, les antifascistes encourageaient au contraire les immigrés à s'intégrer dans la société française en participant aux luttes sociales et politiques aux côtés des forces populaires (7).

Les Polonais arrivés après la première guerre mondiale entendaient encore davantage préserver leur « polonité ». Ils se mariaient entre eux, refusaient toute naturalisation, interdisaient à leurs enfants de parler français à la maison. Certaines villes du Pas-de-Calais comptaient deux clubs de football : le premier pour les Polonais, le second pour les Français et les autres étrangers (8). Lors des grandes fêtes religieuses, durant l'entre-deux-guerres, les membres de la communauté revêtaient des costumes traditionnels, puis défilaient en chantant des cantiques, ce qui ne manquait pas de déplaire à la population locale.

Le clergé polonais, qui considérait la France comme une terre impie, encourageait ses fidèles à cultiver leur identité, sous le regard bienveillant du patronat français qui finançait la construction de presbytères et d'églises, ou même le voyage et le salaire d'aumôniers venus de Pologne. Quel meilleur rempart qu'un prêtre contre l'agitation ouvrière et la prétendue dépravation du prolétariat ? Lors des sermons (en polonais), les curés se livraient à l'apologie de leur terre natale. Ils qualifiaient de traîtres ceux qui demandaient leur naturalisation et ne manquaient jamais une occasion de critiquer l'immoralité de la France et ses visées assimilatrices. En 1926, raconte l'historien Ralph Schor, un chapelain du Nord « *monta tellement ses jeunes ouailles contre les instituteurs français que les élèves en vinrent à injurier leurs maîtres, ce qui déclencha un petit scandale* » (9).

L'attachement identitaire des enfants d'immigrés s'estompe progressivement, mais peut néanmoins traverser les générations. Nombre de petits-enfants des Polonais arrivés dans l'entre-deux-guerres ont manifesté leur émotion quand Jean Paul II est devenu pape en 1978, puis, deux ans plus tard, face aux espoirs suscités par Solidarność. Il existe encore des centres culturels espagnols ouverts par les premières générations d'immigrés, comme la Colonie espagnole à Béziers



VALÉRY KOSHLIAKOV. – « Et la France fut leur mot de passe... », installation drapeau, 2013. Exposition du 9 juin au 15 juillet 2018 au château de Franconville-aux-Bois (Val-d'Oise)

ou, à Saint-Denis, El Hogar de los Españoles, un foyer fondé en 1922 qui entend « *conserver un lieu de convivialité, d'échanges interculturels et intergénérationnels, qui permet à la communauté espagnole de renforcer une vie sociale riche* ». En juillet 2016, le soir de la finale du championnat d'Europe de football, des centaines de personnes ont célébré sur les Champs-Élysées la victoire du Portugal contre la France. Personne n'a vu dans ce déferlement de drapeaux rouge et vert une menace pour la cohésion nationale. Tout comme nul ne s'offusqua que Mathéo, Enzo, Estéban ou encore Giulia et Éléna figurent parmi les cinquante prénoms les plus donnés en 2017. Une liste qui n'en contient aucun d'origine arabe, si ce n'est Adam et Inès, qui transcendent les cultures.

Loin de l'assimilation fantasmée par certains, l'« intégration à la française » s'appareille plutôt à un cheminement vers « *l'invisibilité, qui ne veut pas dire la fin des différences, mais l'acceptation par le milieu d'accueil, où personne ne se préoccupe plus des différences* » (10). Or ce « *chemin vers la transparence* » (11) n'a pas été tracé à coups de circulaires ministérielles, de colloques universitaires ou de tribunes ronflantes dans la presse : il a été le résultat de contacts et d'échanges quotidiens entre les populations minoritaires et leur milieu d'insertion, c'est-à-dire le plus souvent un milieu urbain, populaire, ouvrier.

L'histoire a largement balisé les sentiers de cette intégration : le travail, à une époque où la solidarité ouvrière, le sentiment d'appartenance professionnelle et la conscience de classe étaient vifs ; le service militaire et les deux guerres mondiales, qui réunirent sous le même drapeau Français et descendants d'étrangers ; l'école, alors lieu d'acclimatation à la culture dominante et outil d'ascension sociale pour les enfants d'immigrés ; l'Église catholique, qui tentait de s'attirer les fidèles étrangers en leur proposant patronage et services de bienfaisance ; les luttes sociales et le militantisme au sein des organisations de gauche, quand le Parti communiste français, la Confédération générale du travail (CGT) et leurs associations satellites (Secours populaire français, Union des femmes françaises, Tourisme et travail...) servaient encore de « *machines à intégrer* » (12) ; la ville populaire ancienne, qui offrait une

certaine mixité sociale et ethnique et dont les rues animées favorisaient les rencontres entre personnes de toutes origines.

La plupart de ces sentiers sont aujourd'hui barrés. Dans un contexte de chômage de masse et de concurrence généralisée au sein des classes populaires, le travail joue désormais un rôle de division plutôt que de rapprochement. Les bancs des églises sont désertés, les organisations progressistes vidées de leurs adhérents, et les banlieues populaires connaissent une ségrégation socio-ethnique toujours plus importante, qui se répercute sur l'école à travers la carte scolaire (ou à travers son contournement par les familles les plus aisées). Faire de l'origine des descendants d'immigrés l'unique source de leurs « problèmes d'intégration » conduit à négliger le contexte social de cette intégration. Et à transformer en questions identitaires des demandes qui sont pour la plupart profondément sociales : l'égalité face à l'emploi, l'école, la police, la justice, le logement, le droit de pratiquer (ou non) sa religion.

(1) « 28 minutes », Arte, 4 janvier 2018.

(2) Éric Zemmour, « Prêchi-prêcha Plenel », *Le Figaro*, Paris, 1^{er} octobre 2014.

(3) Edwy Plenel, *Dire non*, Don Quichotte, Paris, 2014.

(4) Laurent Bouvet, *L'Insécurité culturelle*, Fayard, Paris, 2015.

(5) Cf. à ce sujet « Étrangers, immigrés, Français », *Vingtième Siècle*, n° 7, juillet-septembre 1985, ou, plus récemment, Gérard Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX^e-XX^e siècle)*, Discours publics, humiliations privées, Fayard, 2007.

(6) Pierre Milza, *Voyage en Italie*, Payot & Rivages, Paris, 2004.

(7) Pierre Guillen, « L'antifascisme, facteur d'intégration des Italiens en France dans l'entre-deux-guerres », dans Francesca Taddei (sous la dir. de), *L'emigrazione socialista nella lotta contro il fascismo (1926-1939)*, Sansoni, Florence, 1982.

(8) Janine Ponty, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Éditions de la Sorbonne, Paris, 2005.

(9) Ralph Schor, « Le facteur religieux et l'intégration des étrangers en France (1919-1939) », dans *Vingtième Siècle*, op. cit.

(10) Marie-Claude Blanc-Chaléard, *En finir avec les bidonvilles. Immigration et politique du logement dans la France des Trente Glorieuses*, Éditions de la Sorbonne, 2016.

(11) Judith Rainhorn, *Paris, New York : des migrants italiens. Années 1880-années 1930*, CNRS Éditions, Paris, 2005.

(12) Patrick R. Ireland, « Race, immigration and the politics of hate », dans Anthony Daley (sous la dir. de), *The Mitterrand Era. Policy Alternatives and Political Mobilization in France*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, 1996.

MONDE diplomatique

ACCÉDEZ À L'INTÉGRALITÉ DES ARCHIVES DU JOURNAL

Plus de 50 000 documents accessibles en ligne grâce à un puissant moteur de recherche

www.monde-diplomatique.fr/archives

La jeunesse palestinienne

La décision de M. Donald Trump de reconnaître Jérusalem en tant que capitale d'Israël, le 6 décembre dernier, a aggravé l'échec du « processus de paix » et provoqué d'importantes manifestations en Cisjordanie et à Gaza. Une contestation durement réprimée par Israël, qui multiplie les incursions militaires et les arrestations. Les jeunes Palestiniens, y compris des mineurs, sont les premiers visés. Nombre d'entre eux rompent avec les formes de militantisme de leurs aînés.

PAR NOS ENVOYÉS
SPÉCIAUX
AKRAM BELKAÏD
ET OLIVIER PIRONET



MAHMOUD J. ALKURD. – « Hope » (Espoir), 2014

LES DRAPEAUX palestiniens claquent au vent sur l'allée principale de l'université de Birzeit, à la périphérie de Ramallah, ville où siège l'Autorité palestinienne. Non loin de la stèle qui honore les vingt-huit étudiants « martyrs » de l'établissement, tous tués par l'armée israélienne, un cortège se met en place. Un membre du service d'ordre va d'un carré à l'autre. Cagoulé sous son casque d'assaut et vêtu d'une tenue de camouflage avec grenades et ceinture d'explosif, il donne le tempo à de jeunes femmes et de jeunes hommes en treillis olive, le visage masqué par un keffieh. Tous scandent des slogans à la gloire de la résistance armée. Ils brandissent des bannières aux couleurs du Fatah rendant hommage au défunt président Yasser Arafat (1929-2004), et des banderoles saluant la mémoire de Cheikh Ahmed Yassine (1937-2004), le fondateur du Mouvement de la résistance islamique (Hamas). Les organisateurs de cette parade appartiennent au mouvement de la jeunesse du Fatah (Chabiba), le parti du président Mahmoud Abbas. Ils ont tenu à ce que le rassemblement célèbre les deux grandes factions politiques palestiniennes, qui peinent à mettre en œuvre leur accord de « réconciliation ». Signé en octobre 2017, celui-ci est censé tourner la page de plus de dix années de rivalité et d'affrontements fratricides.

À l'écart, des étudiants en sociologie observent la scène d'un air sévère. « Ça n'est que du folklore, lâche Rami T. (1), 20 ans. Voilà ce que le Fatah et l'Autorité palestinienne proposent à la jeunesse : des gesticulations symboliques. C'est tout sauf de l'action politique sérieuse. Le régime n'entend pas impulser une mobilisation collective qui puisse réellement porter ses fruits. Il craint qu'une politisation des jeunes ne mène d'abord à une révolte contre lui. » Alors que 70 % de la population a moins de 30 ans, la politisation de la jeunesse constitue un sujet très délicat pour des dirigeants

palestiniens à la légitimité de plus en plus contestée. Avant les accords d'Oslo, en 1993, et la création de l'Autorité, c'est le Haut-Conseil pour la jeunesse et les sports, une instance rattachée à l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui assurait la formation idéologique, notamment à travers l'organisation de camps de vacances et de volontariat. En 1993, un ministère de la jeunesse et des sports a vu le jour pour « donner aux jeunes le pouvoir d'agir sur le plan économique, social et politique ». Au fil du temps, les actions d'encadrement ont été abandonnées, et le ministère a été suspendu en 2013, le Haut-Conseil ayant repris du service sous l'égide de M. Abbas.

Pour Youssef M., 22 ans, lui aussi étudiant en sociologie, « l'Autorité palestinienne veut éloigner les jeunes d'un militantisme authentique, présent sur le terrain, et les empêcher d'élaborer de nouvelles manières d'agir sur le plan politique. Or, depuis le début des années 2000 et l'échec du processus d'Oslo, la jeunesse est en manque de repères. Nous sommes en colère. Il n'y a eu aucun gain politique pour notre peuple. La division entre le Fatah et le Hamas nous indignent. L'occupation [israélienne] est une réalité permanente. Nous vivons la violence au quotidien. Notre situation sociale et économique demeure précaire. Toutes les conditions sont réunies pour que naisse une mobilisation à grande échelle ».

Quand l'Autorité veut museler la contestation

Les jeunes sont « les premières victimes de la lutte contre l'occupation en termes de morts, de blessés, d'arrestations et de détentions », montre une récente étude (2), et, sur les 95 Palestiniens tués par l'armée israélienne ou les colons en 2017, une cinquantaine avaient moins de 25 ans (3). Mais ils sont aussi touchés de plein fouet par les difficultés que connaît l'économie, avec un taux de chômage estimé à 27 % (18 % en Cisjordanie, 42 % à Gaza), soit l'un des « plus élevés du monde », « d'une ampleur rarement atteinte (...) depuis la Grande Dépression », selon les Nations unies (4). Environ un tiers des 15-29 ans sont sans emploi en Cisjordanie (56 % à Gaza), et cette proportion augmente à près de la moitié pour les femmes, qui constituent la majorité des jeunes diplômés. À l'échelle nationale, seuls 40 % des jeunes Palestiniens sont intégrés au marché du travail. Si le taux de scolarisation universitaire est l'un des plus importants du monde arabe (44 % selon l'Unesco), les étudiants n'ont que très peu de débouchés professionnels une fois leur diplôme en poche. Un très grand nombre d'entre eux doivent se tourner vers le marché informel, où ils perçoivent

bien souvent une rémunération inférieure au salaire minimum établi par l'Autorité palestinienne (2,40 dollars l'heure, soit 2 euros) et ne disposent d'aucune couverture sociale.

Houda A., 20 ans, étudie le journalisme à l'université de Bethléem, un écrin de verdure perché sur les hauteurs d'une ville encombrée où affluent les cars de touristes venant d'Israël pour une brève visite de l'église de la Nativité. Cet établissement catholique accueille 3 500 étudiants, dont trois quarts sont de confession musulmane et environ 80 % de sexe féminin. Originnaire de Jérusalem-Est, où les établissements supérieurs palestiniens sont interdits par Israël, Houda met trois heures chaque jour pour effectuer le trajet aller-retour entre l'université et la Ville sainte, pourtant distante de six kilomètres, en raison des barrages israéliens. Elle décrit une situation qui ne cesse de se détériorer : « L'occupation pèse sur nos vies d'étudiants. C'est elle qui dicte nos choix, comme celui de l'université où nous souhaitons étudier. Si on habite Jérusalem, on y réfléchira à deux fois avant de s'inscrire à Birzeit ou à Naplouse, ne serait-ce qu'en raison des restrictions à la liberté de mouvement imposées par Israël (5). Mais l'université demeure un cocon qui ne nous forme pas sur le plan politique pour faire face à cette situation. Pour nos aînés, y entrer signifiait choisir un parti et s'engager dans le militantisme. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. » De nombreux étudiants et enseignants rencontrés déplorent que ni le Fatah ni le Hamas n'aient un projet politique susceptible de mobiliser la jeunesse et de favoriser l'émergence d'élites capables de prendre le relais à la tête d'un mouvement national essoufflé.

Ce reproche, nous l'entendrons à plusieurs reprises. À l'université de Bethléem, par exemple, où assister à une matinée d'activités libres permet de prendre la mesure de l'ambiguïté de la situation. D'un côté, dans une cour ombragée, près de deux cents étudiants joviaux et bruyants participent à un jeu de questions-réponses scandées au son de chansons occidentales ou de pop libanaise. De l'autre, dans un amphithéâtre clairsemé à l'ambiance studieuse, une trentaine de personnes suivent un débat à propos de la loi controversée sur la criminalité électronique, adoptée par l'Autorité palestinienne en juin 2017. Destinée officiellement à réglementer l'usage d'Internet et des réseaux sociaux, ce texte permet d'emprisonner tout citoyen dont les écrits portent atteinte « à l'intégrité de l'État, à l'ordre public ainsi qu'à la sécurité intérieure ou extérieure du pays », ou menacent « l'unité nationale et la paix sociale » (6). Jugée contraire aux droits fondamentaux par une large partie de la société civile, cette loi vise à faire taire et à punir les journalistes contempteurs du régime, les opposants, mais aussi les militants et les jeunes, très actifs sur les réseaux sociaux, où les critiques contre le pouvoir

pleuvent. En témoigne l'interpellation par les services de sécurité palestiniens, en septembre dernier, de M. Issa Amro, responsable de La Jeunesse contre les colonies, un mouvement établi à Hébron (Al-Khalil), qui avait dénoncé sur Facebook l'arrestation d'un journaliste ayant appelé à la démission de M. Abbas. M. Amro avait déjà été arrêté par l'armée israélienne en février 2016, après avoir organisé une manifestation pacifique contre la colonisation (7).

Nabd, mouvement contre l'occupation et la colonisation

Yassir D., 23 ans, inscrit en cursus de journalisme, est l'un des initiateurs de ce débat. Il ne s'étonne ni du manque d'intérêt des étudiants pour un sujet qui les concerne pourtant au premier chef ni de l'absence de mobilisation populaire contre ce texte. « Nos parents sont incités par le gouvernement à s'endetter pour consommer (8) et hésitent de ce fait à contester l'ordre établi. Quant aux jeunes, leurs conditions de vie sont telles qu'ils veulent aussi s'amuser. Alors, on leur offre l'illusion qu'ils peuvent le faire comme n'importe où ailleurs. Cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas de conscience politique ; c'est juste qu'ils ne se reconnaissent dans aucune des forces existantes. » Selon une étude de référence, 73 % des Palestiniens de 15 à 29 ans affirment n'être affiliés à aucun parti et expriment une grande méfiance à l'égard des institutions (9).

(1) Tous les noms de nos interlocuteurs ont été modifiés, à l'exception de ceux des deux sociologues et de l'écrivain.

(2) « Palestinian Youth », Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs (Passia), Jérusalem, avril 2017, www.passia.org

(3) Cf. « Deaths in 2017 », Israel-Palestine Timeline, https://israelpalestinetimeline.org

(4) Rapport sur l'assistance de la Cnuccd au peuple palestinien. Évolution de l'économie du territoire palestinien occupé, Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuccd), Genève, 10 juillet 2017.

(5) Sur les atteintes à la liberté de mouvement des Palestiniens en Cisjordanie, cf. la carte-affiche insérée dans « Palestine. Un peuple, une colonisation », *Manière de voir*, n° 157, février-mars 2018 (en kiosques).

(6) Presidential Decree No. 16 of 2017 Regarding Cybercrime, articles 20 et 51, Ramallah, 24 juin 2017. Le Parlement israélien a de son côté adopté en première lecture, début 2017, une loi permettant d'obliger Facebook à supprimer tout texte incitant à la « violence » ou au « terrorisme ».

(7) Cf. « Farid Al-Atrash et Issa Amro », *La Chronique d'Amnesty*, Paris, novembre 2017.

(8) M. Salam Fayyad, premier ministre de l'Autorité palestinienne de 2007 à 2013, a mis en place en 2008 des mesures facilitant les prêts à la consommation. On estime par exemple que deux tiers des foyers de Ramallah sont endettés. Cf. « Palestinian workers campaign for social justice », *Middle East Report*, Richmond (Virginie), vol. 46, n° 281, hiver 2016.

(9) « The status of youth in Palestine 2013 », Sharek Youth Forum, Ramallah, 2013.

MONDE
diplomatique

Découvrez notre boutique en ligne

Atlas, livres,
« Manière de voir »,
DVD...

www.monde-diplomatique.fr/boutique

DE L'ENGAGEMENT POLITIQUE

ne s'avoue pas vaincue

Manal J., 22 ans, étudiante en sciences de la communication, a suivi tout le débat. Elle applaudit l'écrivain et chroniqueur Hamdi Faraj quand il dénonce une « loi liberticide visant à réduire au silence les voix dissidentes » et ne cache pas son agacement lorsqu'un avocat proche du pouvoir affirme que « la situation difficile [des Palestiniens] exige de la retenue et un sens des responsabilités, une liberté totale d'expression n'étant ni possible ni souhaitable ». Se sent-elle prête pour autant à s'engager sur le plan politique ? Elle livre une réponse gênée : « Je suis décidée à le faire, mais ce n'est pas simple. Il y a une règle que tous les jeunes connaissent : faire de la politique, c'est, tôt ou tard, aller en prison, qu'elle soit israélienne ou palestinienne. Pour une femme, cela peut avoir des effets dramatiques. Au-delà des conséquences physiques et morales de l'incarcération, on risque de ne jamais pouvoir trouver de mari, car notre société reste très conservatrice, et toutes sortes de rumeurs peuvent nuire à la réputation d'une femme qui a fait de la prison. » Toutes ces femmes arrêtées ne bénéficient pas de la même attention médiatique internationale qu'Ahed Tamimi, 16 ans, emprisonnée en décembre dernier pour avoir bousculé deux soldats israéliens. Depuis 1967, près de 800 000 Palestiniens des territoires occupés ont été incarcérés par les Israéliens, soit deux hommes adultes sur cinq – souvent sous le régime de la détention administrative, sans inculpation ni procès. Sur ce total, on compte quinze mille femmes.

Proche de l'extrême gauche, Wissam J., 26 ans, en faculté de sociologie à Birzeit, a connu lui aussi la prison, au même titre que de nombreux étudiants de l'université, considérée comme l'un des creusets du militantisme en Palestine (près d'une soixantaine d'entre eux sont actuellement détenus par Israël, et environ huit cents ont été arrêtés par l'armée depuis une dizaine d'années). Il a été libéré en 2015, après avoir passé trois ans dans les geôles israéliennes – ce qui lui vaut autant de retard dans ses études. Pour quel motif a-t-il été emprisonné ? « J'ai été arrêté et condamné pour "militantisme", nous répond-il avec un sourire pudique, sans entrer dans les détails. Comme ses camarades de bancs Rami et Youssef, Wissam milite au sein de Nabd (« battement » en arabe), un mouvement de jeunes en lutte contre l'occupation et la colonisation israéliennes, « mais aussi contre l'Autorité, la division politique interpalestinienne et la "normalisation" avec Tel-Aviv promue par certaines ONG [organisations non gouvernementales] et par des pontes du régime », assène Youssef. Né à Ramallah en 2011, dans le sillage du mouvement de contestation populaire lancé par le Collectif du 15 mars pour appeler à l'unité nationale face à Israël, Nabd se veut « indépendant des grands partis », nous explique-t-il, avant d'ajouter : « Mais nous n'agissons pas contre eux, même si nous nous situons en dehors du cadre politique traditionnel, qui a montré ses limites. »

Marqué « à gauche », comme nous le confie Rami, le mouvement, dont certains membres sont également issus du courant islamiste, a essaimé

dans plusieurs villes de Cisjordanie et tente de tisser des liens avec les jeunes de Gaza. Il met aussi l'accent sur l'éducation populaire et œuvre à la « réappropriation de l'identité, de l'histoire et de la mémoire collective palestiniennes, menacées par l'atomisation de la société que favorise la politique néolibérale de l'Autorité, sous l'influence de la Banque mondiale et des Occidentaux ». Les militants de Nabd entendent par ailleurs lutter contre la fragmentation du territoire et éviter que la séparation entre les grandes villes de Cisjordanie – sans oublier l'isolement de Gaza – n'ancre définitivement l'image d'un « archipel de cités autonomes » dans l'imaginaire palestinien. « Nous proposons également des activités culturelles et artistiques. Par exemple, une troupe de théâtre itinérante se produit dans les camps de réfugiés, pour redonner vie à la culture populaire du pays », ajoute Wissam.

Offrir un horizon collectif à la « génération d'Oslo »

« Ces militants veulent faire de la politique autrement », analyse Sbeih Sbeih, sociologue palestinien et chercheur à l'université Aix-Marseille, qui suit de près l'évolution de ce mouvement. Au discours de nos dirigeants sur le « développement de l'économie », la « construction étatique » et la « paix », ils opposent un modèle de résistance – contre Israël, mais aussi sur le plan économique, politique, éducatif et culturel – au nom d'un objectif suprême, la libération de toute la Palestine. C'est la raison pour laquelle ils sont à la fois dans le viseur des autorités israéliennes et dans celui des services de sécurité de l'Autorité, comme tous ceux qui remettent en question l'ordre établi. Les Israéliens ne s'y sont pas trompés : l'un des fondateurs de Nabd, arrêté l'année dernière, est toujours sous les verrous, avec le statut de « détenu administratif ». Bassel Al-Araj, proche du mouvement, a quant à lui été abattu par l'armée israélienne à Al-Bireh (Ramallah) le 6 mars 2017, au terme d'une longue traque. Ce pharmacien de 33 ans originaire d'Al-Walajah (Bethléem), très présent sur le terrain de la contestation, mais aussi dans les ateliers d'éducation populaire, avait été relâché peu de temps auparavant par les forces de sécurité palestiniennes, qui l'avaient accusé en avril 2016 de « préparation d'une action terroriste », puis incarcéré pendant six mois. Pour beaucoup, sa mort est le fruit de la coordination sécuritaire entre les services de renseignement palestiniens et leurs homologues israéliens, très décriée par la population des territoires (10).

Nabd est loin d'être la seule organisation de jeunes active en Palestine. Sans compter les affiliations à des associations classiques (sport, culture, solidarité...), près de 40 % des 15-29 ans font partie d'un mouvement semblable, et ces dernières années ont vu apparaître de nombreux collectifs, comités et associations dont le maître-mot est « l'unité du peuple palestinien », comme Gaza Youth Breaks Out (GYBO) ou Jabal Al-Mukabir Local Youth Initiative. Créé en 2010 par des blogueurs gazaouis, le premier dénonce en même temps l'occupation israélienne, la corruption des responsables politiques et l'incurie

des principaux partis. Le second, installé à Jérusalem-Est, s'est illustré en organisant, le 16 mars 2014, une chaîne humaine autour des remparts de la Ville sainte pour protester contre la colonisation juive et réaffirmer l'identité palestinienne. « Notre génération veut innover. Elle entend repenser le discours politique traditionnel et cela explique le foisonnement d'initiatives qui mélangent culture, social, engagement politique et arts », analyse Karim Kattan, chercheur et écrivain originaire de Bethléem. Membre du projet El-Atlat (« les ruines »), qui invite de jeunes artistes, chercheurs et écrivains, palestiniens ou étrangers, à travailler en résidence à Jéricho, il est persuadé que le recours à la création « fait partie des nouveaux modes de mobilisation ». Cela permet aussi, selon lui, de repenser les liens de solidarité entre Occidentaux et Palestiniens. « Le temps des ONG qui viennent passer trois mois chez nous et qui repartent avec le sentiment du devoir accompli est révolu. Les étrangers – notamment les Français – ne doivent plus venir "s'occuper" de nous, mais travailler avec nous. Et apprendre de nous comme nous apprenons d'eux. »

Mais quel est le rayonnement de ces mouvements, leur poids dans la société ? D'après Abaher El-Sakka, professeur de sociologie à Birzeit, « il ne faut pas surestimer leur influence, relativement limitée étant donné l'espace restreint dans lequel ils peuvent agir, les blocages liés aux structures du pouvoir et, bien sûr, la répression israélienne. Mais des mouvements comme Nabd peuvent créer une dynamique et préparer le terrain, à terme, à d'importants changements sur le plan sociopolitique. Ce qui est sûr, c'est qu'ils offrent une solution en matière d'engagement collectif aux jeunes Palestiniens, en proie au désenchantement devant l'absence de perspectives et l'impossibilité de jouer un rôle décisionnel dans la société. Beaucoup de ces jeunes, se sentant laissés pour compte, rejettent tous les partis en bloc et se replient sur eux-mêmes, avec le risque que certains se tournent vers l'action violente ». Ce fut le cas, notamment, lors du soulèvement de 2015-2016, qui a vu se multiplier les attaques isolées, souvent avec un simple couteau, contre les soldats israéliens et les colons dans les territoires occupés. Ces attaques ont été essentiellement le fait de jeunes de moins de 25 ans, indépendants des partis et sans revendication (11). Elles ont entraîné une répression féroce, avec 174 Palestiniens tués entre octobre 2015 et février 2016.

Ces actes désespérés, beaucoup de nos interlocuteurs disent les comprendre et refusent de les condamner. Anissa D., 25 ans, vit dans le camp de réfugiés de Jénine, où 70 % des treize mille habitants sont au chômage. Enfant, elle a connu l'offensive israélienne d'avril 2002 contre le camp, qui fit officiellement cinquante-deux morts parmi les Palestiniens (au moins deux cents selon les habitants). Sans qualification, elle travaille comme femme de ménage dans un complexe hôtelier du nord de la ville dont la clientèle est essentiellement composée de Palestiniens d'Israël. Elle avoue penser souvent à recourir à la violence. « Je me raisonne, parce que je sais que les Israéliens puniront toute ma famille et que chacune de nos révoltes a été payée au prix fort. Mais je ne supporte pas le sort de mon peuple. Je ne peux pas me résigner. J'admire ceux qui ont donné leur vie pour notre cause. » Pour Houda, l'étudiante en journalisme

à Bethléem, « les attaques individuelles menées contre les soldats aux barrages sont un moyen comme un autre de résister à l'occupation, d'opposer la force à la violence exercée par Israël ». Youssef, de Birzeit, estime de son côté que « ces actions extrêmes sont le fruit d'une immense frustration face à la perpétuation de la colonisation, aux vexations subies quotidiennement aux postes de contrôle et à un horizon complètement bouché ». Un point de vue qu'exprimera devant nous, de manière plus abrupte, Mohsen B., un commis d'une vingtaine d'années employé dans une épicerie de la vieille ville de Naplouse : « Depuis que je suis né, les Israéliens ne m'ont autorisé qu'une seule fois à me rendre à Jérusalem, et je me sens comme asphyxié ici, enfermé dans mon propre pays. Je n'ai pas d'économies, pas de femme, et je n'ai pas fait d'études supérieures. Je me suis sacrifié pour la patrie en restant ici, mais maintenant je ne souhaite qu'une chose : partir à l'étranger. C'est ça ou me jeter sur un soldat à un barrage... » Comme la majorité de nos interlocuteurs, Mohsen n'éprouve aucune sympathie pour des mouvements armés, tels qu'Al-Qaida ou l'Organisation de l'État islamique (OEI).

À Hébron, murs de béton et portiques de détection

Pour Majdi A., 28 ans, une figure du camp de réfugiés de Dheisheh, à Bethléem, l'exil n'est pas une option. Ce camp, l'un des plus importants de Cisjordanie, où vivent quinze mille personnes, permet de prendre toute la mesure du désœuvrement de la jeunesse. « Dheisheh est dans le collimateur de l'armée israélienne, qui l'envahit très souvent, comme la plupart des camps de réfugiés, nous explique Majdi. La majorité des personnes arrêtées sont des jeunes, accusés d'appeler à la violence sur Facebook ou de lancer des pierres contre les soldats. Plus d'une centaine ont été blessés dans des heurts au cours des six derniers mois. On compte par ailleurs deux morts de 21 et 18 ans [en 2017], et environ quatre-vingts gamins handicapés, sciemment visés aux jambes. » Lorsque nous l'interrogeons sur les menaces pesant sur les jeunes qui s'opposent à l'occupation ou à la politique de l'Autorité, il nous répond sans détour : « Nous ne pouvons pas protester ni avoir d'activités politiques autres que celles qui sont contrôlées par le pouvoir ; nous subissons des pressions de part et d'autre. La seule solution, c'est de s'engager pacifiquement. Moi, par exemple, j'ai choisi de rester ici, de ne pas partir à l'étranger et d'œuvrer en faveur de la communauté au travers d'actions sociales et culturelles. Je resterai ici pour défendre nos droits, même si je dois y laisser ma vie. »

Si demeurer en Palestine est un acte de résistance relevant du *soumoud* (« ténacité » en arabe), y revenir l'est tout autant. C'est l'avis de Maher L., 26 ans, commerçant dans la vieille ville d'Hébron, à quelques encablures du caveau des Patriarches (ou mosquée Ibrahim). La population palestinienne du centre historique a diminué de moitié depuis vingt ans. Les six mille habitants qui restent sont soumis à la pression permanente de huit cents colons particulièrement agressifs et de quelques trois mille soldats. Murs de béton, points de contrôle, tourniquets pour filtrer les passages, caméras de surveillance et portiques de détection de métaux installés par l'armée israélienne, filets grillagés placés par les commerçants pour protéger les rares boutiques encore ouvertes des objets et des immondices lancés des étages par les colons, maisons palestiniennes dégradées par ces derniers : vivre ici est un enfer. Le visage marqué, Maher le reconnaît, mais dit ne plus vouloir quitter son pays après être parti à l'étranger pendant trois ans. « Je me suis exilé en Allemagne, mais l'appel de ma terre natale a été plus fort. Je pourrais repartir. Les colons et les organisations qui les soutiennent nous incitent à le faire ; certains offrent même un pécule. Ce serait une aubaine : mon commerce est moribond, car rares sont les téméraires qui prennent le risque de venir faire leurs courses chez nous. Mais je ne vendrai jamais et je resterai ici, quoi qu'il advienne. J'attends. Le temps n'est pas notre ennemi. »

AKRAM BELKAÏD
ET OLIVIER PIRONET.

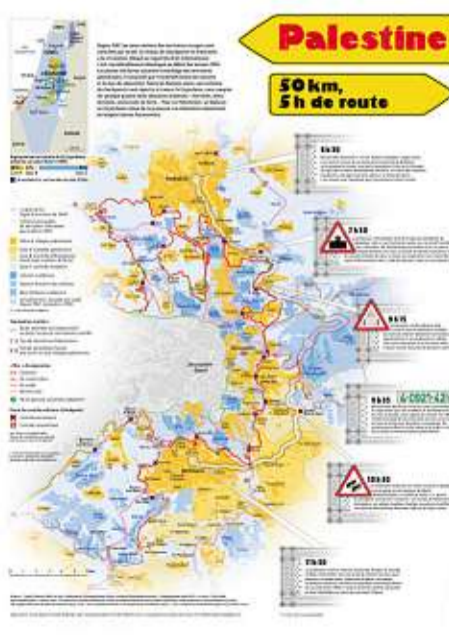


Un conflit de cent ans

DEPUIS 1948 et la création d'Israël, les Palestiniens n'ont jamais cessé de combattre pour défendre leur terre et leur droit de vivre dans un État indépendant et souverain. Malgré une résistance opiniâtre, leur histoire contemporaine se confond avec une longue liste de défaites, de déconvenues, d'oppressions et de punitions collectives.

Après l'échec du « processus de paix » né des accords d'Oslo de 1993, la domination israélienne impose une humiliation quotidienne, à laquelle s'ajoutent les rivalités et les divisions politiques – surtout quand la violence, parfois fratricide, s'impose entre les deux grands partis palestiniens. Censée être le porte-voix des aspirations de son peuple, l'Autorité palestinienne dirigée par M. Mahmoud Abbas est vouée à un grand écart permanent entre la condamnation de l'occupation et une attitude conciliatrice, notamment sur le plan sécuritaire. De son côté, le Hamas, au pouvoir à Gaza depuis une dizaine d'années, est à bout de souffle.

Cette livraison de *Manière de voir* revient dans une première partie sur les origines du conflit israélo-palestinien et sur ses évolutions récentes. La deuxième partie donne à voir les réalités de la colonisation des territoires palestiniens, tandis que la dernière se penche sur les implications internationales d'un affrontement qui n'en finit pas. Innovation de ce numéro, on y trouvera une carte-affiche en grand format qui permet de comprendre le conflit à partir des difficultés quotidiennes des Palestiniens pour circuler librement sur leur propre sol. Ce document original a été conçu à partir des dernières données disponibles et des témoignages recueillis sur place.



« Palestine. Un peuple, une colonisation », *Manière de voir*, n° 157, février-mars 2018, en kiosques ou sur www.monde-diplomatique.fr/boutique

(10) Cf. Shatha Hammad et Zena Tahhan, « "Basil Al-Araj was a beacon for palestinian youth" », Al-Jazira, 7 mars 2017, www.aljazeera.com. Sur la coopération sécuritaire israélo-palestinienne, lire « En Cisjordanie, le spectre de l'Intifada », *Le Monde diplomatique*, octobre 2014.

(11) Cf. Sylvain Cypel, « Pourquoi l'Intifada des couteaux continue », *Orient XXI*, 24 février 2016, <http://orientxxi.info>

L'Iran se réinvente

Dans la guerre froide régionale qui l'oppose à l'Arabie saoudite, l'Iran peut s'appuyer sur un archipel de minorités chiïtes ou assimilées. La République islamique a su leur apporter un soutien décisif, en particulier pour combattre les djihadistes en Syrie et en Irak. Mais la source de la rivalité entre les deux puissances du Golfe apparaît bien davantage politique qu'ethnique ou religieuse.

PAR BERNARD HOURCADE *

AVEC l'intervention des gardiens de la révolution en Syrie et en Irak, l'Iran a, pour la première fois de son histoire moderne, remporté une bataille militaire à l'extérieur de ses frontières. Le 21 novembre 2017, le président Hassan Rohani proclamait la fin de l'Organisation de l'État islamique (OEI), tandis que le général Ghassem Soleimani, commandant des forces spéciales Al-Qods, se félicitait de cette « victoire déterminante ». Ce succès contre les djihadistes participe de la renaissance sur la scène extérieure de l'Iran, qui avait déjà remporté une victoire diplomatique en signant avec six grandes puissances, le 14 juillet 2015, un accord sur le nucléaire devant permettre au pays de

sortir de son isolement diplomatique et commercial.

En réalité, la République islamique ne tire guère de bénéfice de ces victoires. Elle se voit accuser d'ambitions hégémoniques, tandis que le gouvernement américain de M. Donald Trump entrave le renouveau économique tant espéré en refusant de facto de lever les sanctions. À l'évidence, après bientôt quatre décennies de mise à l'écart, d'endiguement, d'embargo international et de menaces de guerre, l'Iran est loin d'être reconnu comme une puissance régionale « normale ». Le pays s'est habitué à vivre retranché, à « résister à l'agression étrangère » et à rester à l'écart de la mondialisation.

L'islam rattrapé par le nationalisme

BIEN des analystes cherchent l'explication de cet isolement dans un passé souvent lointain, en invoquant l'Empire achéménide du V^e siècle avant J.-C., la culture persane ou le chiïsme et son clergé. Trop souvent, on néglige les transformations profondes de la société et de la vie politique depuis la révolution de 1979. Nationalisme, islamisme, ouverture : ces composantes n'ont cessé d'évoluer, de se concurrencer, de se combiner. Aucune ne saurait disparaître, et le juste équilibre entre elles anime la vie politique.

Malgré l'opposition des religieux, le sentiment national, à son apogée sous le règne de Reza Pahlavi (1925-1941), qui glorifiait le passé préislamique, puis lors de la nationalisation du pétrole en 1953, n'a jamais faibli. Il existe un consensus autour du mythe du bel Iran éternel, du pays des Aryens – Iranzamin – qui a su conserver son identité, sinon son indépendance, en résistant aux invasions des Grecs, des Arabes, des Turcs et des Mongols ou aux menaces des Empires ottoman, russe et britannique (1). De façon paradoxale, la République islamique a totalement assumé cet héritage. Elle a consolidé l'État central (2) dès les premières années de la révolution, qui l'ont

vue combattre contre trois forces coalisées : l'Irak, les monarchies pétrolières et les pays occidentaux.

L'attaque irakienne de septembre 1980 a scellé l'imbrication du nationalisme et de l'islamisme. Les ambitions universalistes de la révolution islamique ont vite été débordées par la nécessité de défendre les frontières. Les gardiens de la révolution et les miliciens (*bassidji*) sont devenus les héros de la patrie. La victoire de Khorramshahr et la reprise de cette ville, le 22 mai 1982, marquent ainsi la libération du territoire national, et non la victoire de l'islam politique, dont elle représente même un premier effacement. La force du pouvoir politique du clergé chiïte et du Guide suprême reste une réalité, mais elle repose sur la possibilité de mobiliser des millions d'anciens combattants qui ont défendu à la fois l'Iran et la jeune république islamique.

Le nationalisme iranien cultive l'esprit de « résistance », mais pas celui de conquête. Au cours de sa longue histoire, l'Iran a souvent été envahi. Et, depuis sa création comme État moderne au XVI^e siècle, il a perdu les guerres contre ses voisins, ainsi que des territoires. Il a seulement réussi quelques incursions, quelques razzias, par exemple contre Delhi en 1739 ou Tbilissi en 1795. Parce qu'il est à la fois iranien et chiïte, entouré de populations turques ou arabes, sunnites ou chrétiennes, le royaume de Perse n'a pas cherché à conquérir des territoires extérieurs, mais a seulement voulu conserver une influence sur les zones tampons qui entourent le plateau iranien : rive orientale du Tigre, Transcaucasie, mer Caspienne, steppe turkmène, provinces de Herat et de Helmand en Afghanistan, et bien sûr golfe Arabo-Persique.

Après la seconde guerre mondiale, l'armée du chah avait pour principale vocation de faire face à une hypothétique agression soviétique. La politique militaire de la République islamique s'inscrit dans cette stratégie défensive, par nécessité – l'embargo sur l'armement la prive de tout matériel moderne : missiles, aviation, tanks, artillerie... –, mais surtout par conformité à la tradition nationale.

Les forces armées, conçues pour une guerre asymétrique défensive, autour de forces populaires et de milices, n'ont pas la capacité de se projeter durablement à l'extérieur. L'Iran est donc nationaliste mais pas impérialiste – ce qui implique tout de même de disposer de moyens de défense efficaces.

Les anciens combattants de la guerre contre l'Irak, qui détiennent aujourd'hui le pouvoir et contrôlent les administrations, entretiennent le souvenir de la guerre des villes, des dommages causés par les missiles irakiens dans les centres urbains. C'est pourquoi ils ont fait de la production d'engins balistiques une priorité, d'autant moins négociable que les pays voisins disposent d'un arsenal infiniment plus puissant, fourni par les pays

occidentaux. Le consensus national dans ce domaine est encore plus fort que celui sur le nucléaire.

Malgré des dissensions sur la nécessité de posséder l'arme atomique, la population s'accordait pour estimer que le pays avait le droit d'en décider. Le choix de la diplomatie pour régler la crise du nucléaire a étendu avec succès le champ d'application de l'esprit de résistance. L'Iran n'est pas peu fier d'avoir contraint de grandes puissances à négocier avec lui sur un pied d'égalité et sur un sujet majeur. Désormais, les autorités ne cessent d'affirmer leur attachement aux lois internationales et recherchent le soutien de l'Union européenne, de la Russie et de la Chine pour contrecarrer le revirement des États-Unis.

Ancienneté des réseaux libanais

LE PRINCIPAL adversaire de la nouvelle politique d'ouverture, c'est toujours ce vieux nationalisme qui fait préférer la défaite, le « martyr » et le repli sur soi à une victoire qui impliquerait le contact avec d'autres mondes. Mais la crainte du désordre et de la guerre qui ravagent les pays voisins, tout comme le souvenir des drames de la révolution, favorisent la stabilité du système. Depuis son élection en 2013, M. Rohani incarne cet esprit de modération qui permet de préserver un jeu électoral certes très contraint, mais réel, et la prédominance institutionnelle du clergé (3).

L'État iranien moderne a été fondé au XVI^e siècle autour du chiïsme par la dynastie turcophone des Safavides ; mais l'islam était devenu un facteur politique marginal dans l'Iran des Pahlavi. En se définissant comme « islamique », la jeune république renouait avec un héritage qui a facilité l'unité contre le chah. Et si le clergé et l'ayatollah Rouhollah Khomeiny ont capté le processus révolutionnaire à leur profit, ils ont dû tenir compte de la marginalité des chiïtes iraniens dans l'océan sunnite en affirmant l'unité de l'oumma, la communauté des croyants, afin de ne pas bloquer les ambitions universalistes de la révolution.

L'opposition radicale à Israël fut immédiatement privilégiée comme un moyen d'être accepté dans le monde musulman.

En fait, rien de cela n'a fonctionné. Pour défendre l'État et résister à l'invasion irakienne, la république islamique a rapidement dû se replier sur son identité à la fois iranienne et chiïte afin de trouver des alliés dans un archipel de territoires dispersés, peuplés de minorités ethniques ou religieuses. Arméniens, Tadjiks persanophones d'Afghanistan et même Kurdes d'Irak opposés au pouvoir baasiste de Bagdad dans les années 1970 ont fait partie de cet archipel, dont l'essentiel est constitué de minorités chiïtes, parfois hétérodoxes, dispersées dans le monde sunnite arabe ou turc (*voir la carte ci-dessous*). Cette géographie faite d'îlots exclut toute continuité territoriale, et expose au risque de l'encercllement.

Le Hezbollah libanais constitue assurément le fleuron de cet archipel chiïte. Depuis plusieurs siècles, la forte communauté chiïte libanaise entretient des liens étroits avec l'Iran (4). La police du chah, la Savak, était déjà très active à Beyrouth dans les années 1970 pour soutenir le parti chiïte modéré Amal, et surtout pour contrôler les membres du clergé chiïte libanais, comme l'ayatollah Moussa Sadr, qui était en relation avec Khomeiny. Ces réseaux libanais furent immédiatement utilisés par la République islamique pour frapper, à travers des prises d'otages et des attentats, les pays qui soutenaient l'Irak et dont les troupes séjournaient au Liban, comme la France ou les États-Unis. L'invasion israélienne du Liban en juillet 1982 est intervenue au moment où l'Iran, vainqueur sur le front irakien, exigeait – en vain – de l'Organisation des Nations unies (ONU) que Bagdad soit reconnu comme l'agresseur. Elle a été déterminante pour inciter l'Iran à renforcer ses positions au Liban, dans la perspective évidente d'un prolongement de la guerre Irak-Iran.

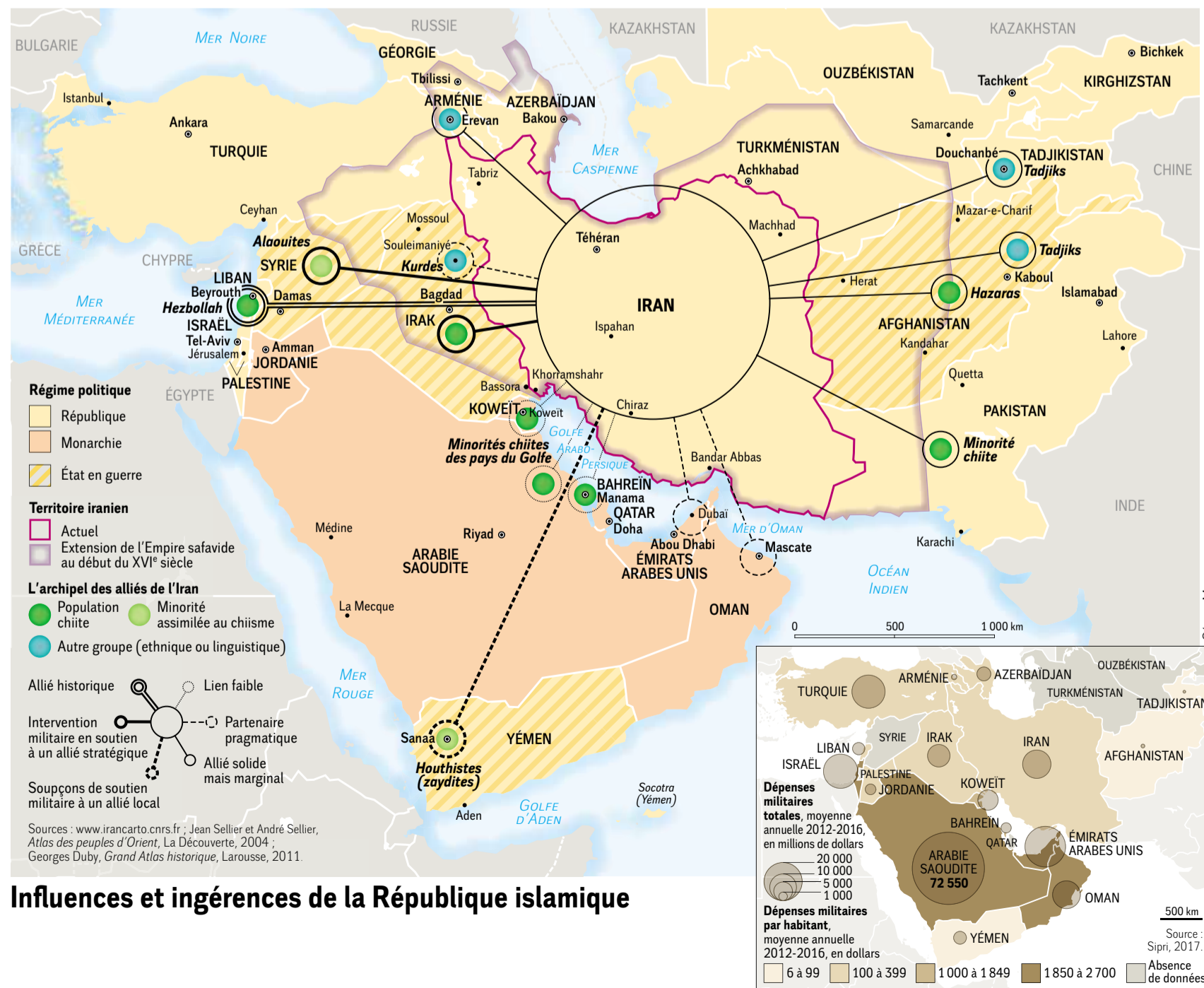
Le Hezbollah fut alors construit pour constituer un allié stable à trois titres : comme acteur politique majeur dans un pays arabe, comme force armée capable d'actions militaires ou non conventionnelles, et comme fer de lance du front du refus contre Israël. Le succès de cette stratégie transparait nettement avec la fin de l'occupation israélienne du Liban sud en mai 2000, la participation du Hezbollah au gouvernement libanais depuis 2005 et son rôle central dans la guerre de Syrie, aux côtés des forces spéciales iraniennes et des milices chiïtes, en soutien au régime de M. Bachar Al-Assad. Ce succès reste en fait le seul obtenu par l'Iran, qui a du mal à fidéliser ses soutiens dans les autres communautés de l'archipel chiïte.

(1) Cf. Xavier de Planhol, *Les Nations du Prophète. Manuel géographique de politique musulmane*, Fayard, Paris, 1993.

(2) « Nationalism and the Islamic Republic of Iran », dans Meir Litvak (sous la dir. de), *Constructing Nationalism in Iran : From the Qajars to the Islamic Republic*, Routledge, Abingdon, 2017.

(3) Voir Philippe Descamps et Cécile Marin, « Une mollaharchie constitutionnelle », *Le Monde diplomatique*, mai 2016.

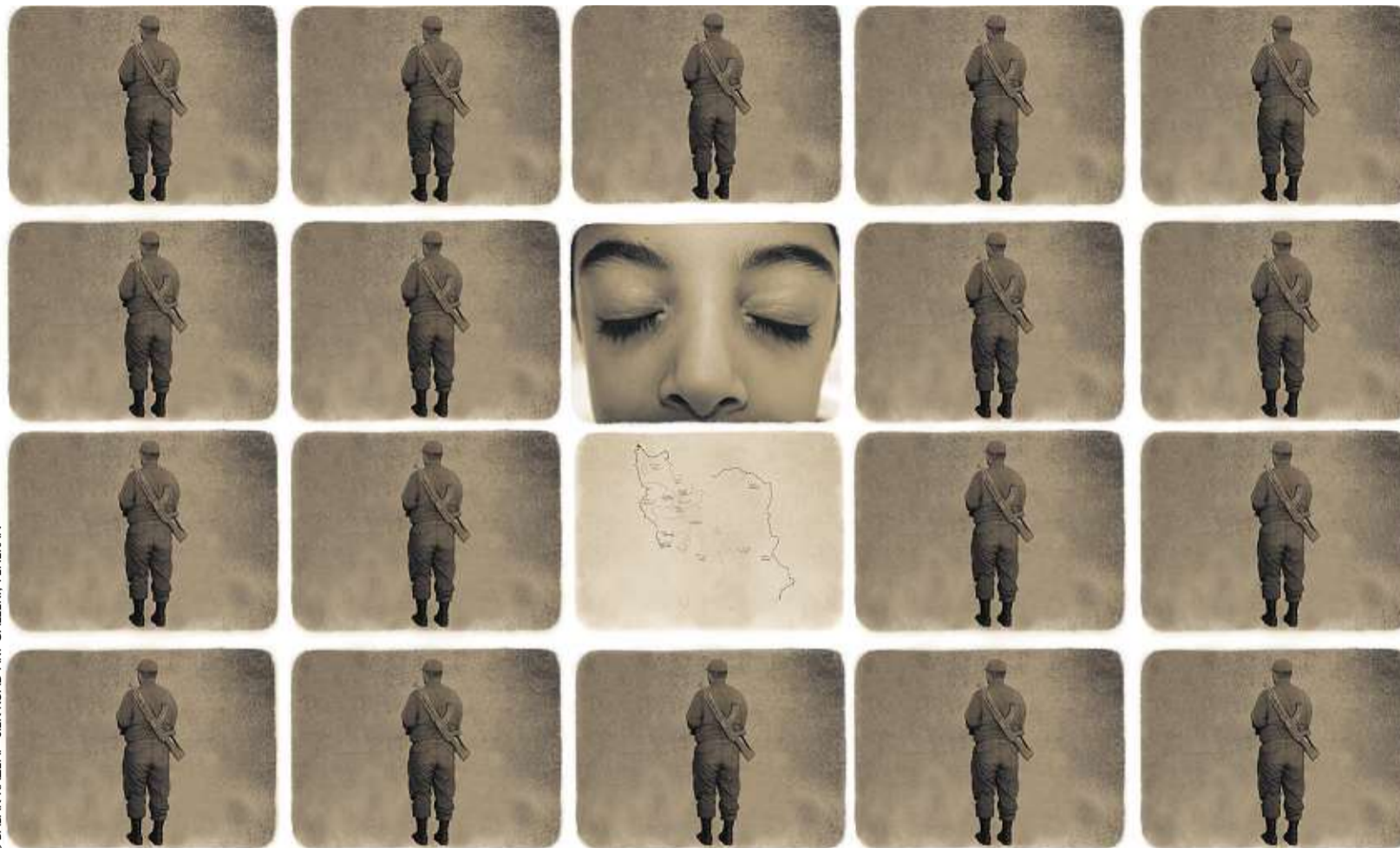
(4) Houchang Chehabi et Hassan Mneimneh (sous la dir. de), *Distant Relations : Iran and Lebanon in the Last 500 Years*, I. B. Tauris, Londres, 2006.



Influences et ingérences de la République islamique

ET MUTATIONS DE LA SOCIÉTÉ

en puissance régionale



© BABAK KAZEMI - SILK ROAD ART GALLERY, TÉHÉRAN

BABAK KAZEMI. – « Sir Yes Sir » (Chef, oui chef !), de la série « Common Memories » (Souvenirs communs), 2009

Les chiites du Koweït, d'Arabie saoudite ou de Bahreïn ont une tradition forte et ancienne d'opposition politique nationale, qu'illustrent notamment les partisans de l'ayatollah koweïtien Mohammad Al-Shirazi. Mais, s'ils ont bénéficié du soutien de l'Iran révolutionnaire, ils ont vite pris leurs distances avec le nouvel État iranien, dont l'ingérence affaiblissait leur construction d'une opposition nationale unifiée (5). En Afghanistan, l'Iran soutient depuis toujours les chiites hazaras, en leur apportant une formation religieuse ou militaire ainsi qu'une aide humanitaire, dans un contexte toujours instable ; mais cette population très minoritaire ne constitue qu'un allié marginal. Il doit s'appuyer également sur les persanophones tadjiks sunnites pour contrer l'influence des talibans. Les chiites afghans, mais aussi pakistanais, ont cependant fourni de nombreux miliciens en Syrie, l'ensemble des forces étrangères représentant environ une dizaine de milliers d'hommes, dont deux à trois mille Iraniens, provenant essentiellement des forces Al-Qods. Au Yémen, la minorité chiite hétérodoxe des zaydites n'avait aucune relation avec l'Iran chiite duodécimain, mais la révolte houthiste qui les fédère contre les intérêts saoudiens

offrait à Téhéran une occasion de contrer la politique de Riyad en Syrie.

Les relations avec l'Irak sont d'une nature différente et bien plus complexe. C'est dans les villes irakiennes de Nadjaf et Kerbala, et non à Qom ou à Machhad, que se trouvent les grandes écoles religieuses et les lieux saints chiites. Cette rivalité entre les chiismes perse et arabe est accentuée par l'antagonisme entre les États iraniens et irakiens, et surtout par l'opposition de l'ayatollah Ali Al-Sistani – très influent en Irak – à la doctrine iranienne du Guide suprême (doctrine du *velayat-e faqih*), qui accorde au clergé un rôle prépondérant. Le renversement de Saddam Hussein par les Américains en 2003 a permis à Téhéran de construire une relation de bon voisinage délicate : appui au nouveau gouvernement à majorité chiite, relations commerciales intenses, entretien de puissants réseaux d'influence et de milices. Souvent envahissante, cette présence iranienne se heurte à un nationalisme irakien toujours fort, héritier d'un siècle d'indépendance et de centralisme du parti Baas et renforcé par les huit années de guerre (1980-1988), qui ont consolidé la frontière entre les anciens Empires ottoman et safavide.

Révolte de la nouvelle classe moyenne

Monsieur Haïdar Al-Abadi, le premier ministre irakien, apprécie le développement des relations économiques avec Téhéran et le soutien tant des forces Al-Qods que des milices chiites appuyées ou contrôlées par l'Iran pour combattre l'OEI. Mais il cherche désormais à affirmer une plus grande indépendance que son prédécesseur. La libération de Mossoul a d'abord été le fait de la division d'or de l'armée irakienne, laissant peu de place aux forces directement contrôlées par Téhéran. La réalpolitik et la priorité à la défense nationale de l'Iran lui imposent la prudence ; il n'a d'autre choix que de consolider son influence dans la zone tampon le long de la frontière, de Bassora au Kurdistan, dans les villes saintes du chiisme, tout en cherchant à renforcer un État irakien unifié et stable.

En Syrie, il n'y a quasi pas de population réellement chiite. Les alaouites ont été officiellement qualifiés de « chiites » du temps du président Hafez Al-Assad (1971-2000) pour consolider l'alliance entre Damas et Téhéran. Le président syrien fut, après Yasser Arafat, le premier chef d'État à se rendre en Iran après la victoire de la République islamique pour sortir son pays de l'isolement. Par la suite, cette alliance a tenu

lors de toutes les guerres régionales, et notamment dans le combat contre les forces djihadistes. L'Iran craignait une victoire de celles-ci à Damas puis à Bagdad, ce qui aurait créé à sa frontière un immense territoire sous la domination directe ou indirecte de l'Arabie saoudite et des monarchies pétrolières.

Les relations avec l'archipel chiite prennent de l'importance dans le contexte d'une rivalité exacerbée avec l'Arabie saoudite, inquiète du regain d'influence de Téhéran. L'Iran a bénéficié, sans l'avoir cherché, de la politique d'intervention américaine dans la région – renversement des talibans afghans en 2001 et chute de Saddam Hussein en 2003 –, puis des échecs djihadistes. Aux yeux des Iraniens, Riyad symbolise l'arrogance de régimes monarchiques qui ont profité de la mise à l'écart de l'Iran depuis 1979 pour construire un empire économique, médiatique et politique imposant ses vues dans toute la région avec l'appui inconditionnel des États occidentaux. Le conflit avec l'Arabie saoudite et la lutte contre les *takfiri* (« excommunicateurs ») de l'OEI et d'Al-Qaida suscitent donc un large consensus, non pour soutenir le régime de M. Al-Assad, considéré comme un incapable, mais pour éviter

l'encerclement saoudien en soutenant, à Damas, un pouvoir ami, indépendant et stable. La victoire contre le « califat », même si elle passe par un compromis à court terme avec ce régime discrédité, est vécue en Iran comme une réaction légitime à une agression extérieure comparable à l'attaque irakienne de 1980.

Une nouvelle génération de gardiens de la révolution et de miliciens, victorieux dans une guerre proactive et non plus de résistance, semble en voie de formation. L'archipel chiite, nouvel instrument de politique extérieure, interpelle les pays voisins, mais également les Iraniens partisans de la stricte tradition nationaliste, et surtout les partisans de l'ouverture, qui craignent un renforcement de la composante islamique du système. Il inquiète aussi les anciens combattants de la guerre Irak-Iran et les révolutionnaires de 1979, qui voient émerger des rivaux.

On constate aujourd'hui que la socialisation des femmes, la montée des jeunes générations et les progrès de l'instruction ont profondément transformé l'Iran, devenu paradoxalement l'un des pays les plus sécularisés de la région. Si l'islam institutionnel reste très visible et répressif, il doit désormais répondre aux exigences d'une société où la modernité n'est plus l'apanage d'une minorité occidentalisée (6). Après l'expérience de l'islam politique, l'Iran voudrait sortir sans crise majeure de cette utopie révolutionnaire, au moment où plusieurs de ses voisins, notamment après les « printemps arabes », cherchent dans des variantes de celle-ci la solution à leurs problèmes.

L'originalité du cas iranien tient à l'existence d'une classe moyenne importante et diverse, que la République islamique a renforcée bien souvent malgré elle. Une grande partie de la population, laissée pour compte à l'époque du chah, a vu sa situation s'améliorer. La guerre Irak-Iran a accéléré la promotion sociale dans les petites villes des banlieues et des campagnes en mobilisant des millions de personnes : cadres de l'armée, gardiens de la révolution et surtout simples *bassidji*. Tous ces vétérans ont ensuite bénéficié d'avantages financiers, sociaux ou politiques qui les ont fait entrer dans la nouvelle classe moyenne, voire parmi les nouvelles élites, grâce notamment à l'instruction publique et à la démocratisation de l'enseignement supérieur. Tout en restant liée au pouvoir islamique dont elle est issue, cette nouvelle classe moyenne populaire a commencé à découvrir – et à apprécier – le monde extérieur.

Les émeutes de janvier 2018 dans les petites villes ont rendu visible cette population longtemps occultée par

l'attention exclusive portée par les grands médias occidentaux à la bourgeoisie « occidentalisée » – et minoritaire – des grandes villes, qui s'était insurgée en 2009 contre la fraude électorale. En 2018, la révolte a mobilisé l'Iran profond. Les anciens combattants de la révolution et de la guerre Irak-Iran ont aujourd'hui plus de 60 ans. Ils ne sont pas opposés à l'ouverture, mais, comme l'a demandé le Guide suprême Ali Khamenei après avoir accepté l'accord sur le nucléaire, ils veulent continuer de résister à une ouverture qu'ils ne maîtrisent pas et qui risque de leur faire perdre le pouvoir. Leurs enfants restent insérés dans la culture de la république islamique et subissent son contrôle social, bien plus fort dans les villes petites et moyennes que dans les grandes. Massivement instruits, ils forment aussi la génération la plus nombreuse du pays, âgée de 25 à 40 ans. Ils connaissent le monde extérieur mieux que leurs parents et osent exiger plus de justice sociale et économique. Ils

Une dynamique d'ouverture

Comme l'avait prédit Olivier Roy (7), l'islam a peu à peu été marginalisé par la politique. Les Iraniens restent fidèles à leur foi, mais ils sont devenus républicains. Un nouveau consensus en faveur de l'ouverture du pays rapproche aujourd'hui les diverses composantes de la classe moyenne, y compris et surtout ceux qui respectent l'héritage de la révolution, de la résistance pendant la guerre et de l'islam.

Voir l'Iran actuel sous la seule dimension du chiisme et d'un activisme incarné par le Hezbollah serait une erreur. Ce serait ignorer les changements sociaux et politiques des quarante dernières années. La République islamique devient un acteur de premier plan au Proche-Orient et bouscule l'ordre régional. Mais la force actuelle du pays ne tiendrait-elle pas plutôt à la capacité d'attraction de la république, à la socialisation des femmes, aux potentialités de développement économique ou à l'influence des artistes et des cinéastes ? Certes, l'État iranien reste despotique, et les batailles politiques intérieures sont loin d'être achevées, mais les enjeux de la lutte contre le djihadisme semblent imposer que l'on place les réalités et les dynamiques avant les mythes.

L'exportation de la révolution islamique, qui contenait aussi des ambitions d'indépendance, de liberté et de république, a été contenue au début des années 1980. Mais la dynamique actuelle d'ouverture internationale donne à ses slogans une nouvelle vie, en particulier entre Kaboul et Beyrouth, dans cet ensemble

commencent à contester le pouvoir, les méthodes et la corruption de ceux qui gouvernent le pays, mais auxquels ils sont liés... Pour eux, la question n'est pas de changer de régime – une ambition pour le moment inconcevable faute de solution de rechange –, mais d'obtenir d'abord une amélioration des conditions de vie.

La nécessité criante d'un développement économique plus rapide se heurte à deux obstacles. Le premier, qui empêche toute ouverture internationale, est l'absence de réforme profonde des structures financières ou bancaires, et surtout le poids d'une élite économique corrompue. Ce problème a longtemps paru insurmontable à M. Rohani, qui devait se contenter de trouver un équilibre entre les forces en présence et de satisfaire les courants conservateurs pour préserver l'accord sur le nucléaire, en espérant une expansion économique par la levée des sanctions. Mais les protestations des nouvelles classes moyennes et populaires changent les rapports de forces, en suscitant de très vifs débats entre ceux qui veulent toujours résister au changement et ceux qui jugent préférable de faire des concessions pour garder le pouvoir.

L'autre obstacle à l'ouverture économique est américain. Certes, M. Trump n'a pas dénoncé formellement l'accord sur le nucléaire ; il vient même, à la mi-janvier, de le reconduire, mais en annonçant que ce serait la dernière fois. Le Congrès a surtout maintenu et accentué d'autres sanctions, non reconnues par l'ONU ni par l'Union européenne, justifiées par la situation des droits humains et par le « terrorisme » (en l'occurrence, le soutien au Hezbollah). En violation des lois internationales, les États-Unis interdisent aux entreprises européennes qui ont des intérêts outre-Atlantique d'investir en Iran ou de commercer avec lui. Ils empêchent ainsi un véritable décollage des relations commerciales avec l'Occident et attisent l'impatience de la population. Les sanctions américaines étant principalement motivées par le soutien de l'Iran au Hezbollah et par son hostilité à Israël, de nombreuses voix s'élèvent, notamment au sein des générations qui n'ont pas connu la révolution et la guerre, pour que cette politique s'appuyant sur l'archipel chiite passe au second plan. Il n'existe cependant aucune force constituée ni aucun responsable pour porter un tel changement.

de « républiques » au centre desquelles, sans remonter à l'époque abbasside, l'Iran a toujours eu une influence. Entre Oman et la Jordanie, en revanche, règnent des monarchies sur lesquelles l'Iran n'a jamais eu vraiment prise. Après avoir résisté pour affirmer son identité islamique et nationale, puis avoir organisé son réseau régional d'influence, le pays, ou plus exactement sa population, cherche à affirmer son originalité en tant que puissance économique, industrielle, culturelle.

C'est dans le mode de régulation de la vie politique et sociale, davantage que dans l'opposition entre Arabes et Persans ou entre sunnites et chiites, que se trouve le cœur de la rivalité entre l'Iran et l'Arabie saoudite. Pour éviter une escalade militaire, on parle de plus en plus, notamment à Paris, de la recherche d'un pacte de non-agression comparable aux accords d'Helsinki de 1975 entre Occidentaux et Soviétiques. Car ces deux puissances émergentes que tout oppose sont aussi les seules capables d'imposer un minimum de sécurité dans la région, non plus seulement pour assurer les exportations de pétrole et de gaz du golfe Arabo-Persique, mais aussi pour répondre aux aspirations de leurs sociétés.

BERNARD HOURCADE.

(5) Laurence Louër, *Sunnites et chiites. Histoire politique d'une discorde*, Seuil, Paris, 2017.

(6) Amélie Myriam Chelly, *Iran, autopsie du chiisme politique*, Cerf, Paris, 2017.

(7) Olivier Roy, *L'Échec de l'islam politique*, Seuil, 2015 (1^{re} éd. 1992).

résoudre les problèmes les plus visibles : construire des hôpitaux afin de pouvoir les exhiber, par exemple. Le hic, c'est qu'ils ne disposent pas – ou pas toujours – de l'argent, du matériel ou des spécialistes nécessaires.»

Pédiatre dans le privé, M^{me} Beatriz León se montre plus dure : « Il fallait absolument tout refaire à neuf », ironise-t-elle. Quitte à casser ce qui ne fonctionnait pas si mal. Pour illustrer son propos, elle raconte l'histoire de l'Institut national d'hygiène et de médecine tropicale Leopoldo Izquieta Pérez. En 2012, par décret présidentiel, il a été remplacé par l'Institut national de recherche en santé publique (Inspi), sous le contrôle du ministère de la santé. « Certes, tout n'était pas parfait à l'Izquieta Pérez. Mais, vous savez, un médecin qui a exercé vingt-cinq ans, même s'il est mauvais, il a vingt-cinq ans d'expérience. » L'Institut Izquieta Pérez en avait soixante-dix. Or son successeur aux joues roses n'a pas encore fait la démonstration de son efficacité. Selon une publication scientifique (4) de la Fondation Donum, l'Izquieta Pérez produisait par exemple un antivenimeux performant ; les sérums anti-venimeux sont désormais importés du Costa Rica.

Reconstruire l'État équatorien impliquait surtout de restaurer son contrôle sur des secteurs dont il s'était activement détourné. Au plus fort de la période néolibérale, ce retrait faisait figure de priorité, en Équateur comme ailleurs. Ayant organisé son incapacité à atteindre les pauvres (45 % de la population en situation de pauvreté extrême en 1990), Quito fait appel aux ONG pour sous-traiter la politique sociale. Le nombre d'organisations de ce type créées passe de 104 entre 1960 et 1980 à 376 au cours des quinze années suivantes (5).

La logique déplaît à M. Correa, qui, jacobin dans l'âme, instaure en 2007 le Secrétariat technique de coopération internationale (Seteci), « un exemple inédit de régulation des activités des ONG étrangères », s'enthousiasme M^{me} Gabriela Rosero, secrétaire de la structure entre 2009 et 2016. « Nous avons des cas d'ONG internationales qui sous-traitaient certaines activités à des ONG nationales et leur transféraient des fonds. À quoi étaient destinées ces ressources ? C'était presque toujours impossible à déterminer. Il fallait poser un cadre, instaurer des contrôles. »

Parmi les outils juridiques mis en place, le décret n° 16 de juin 2013 cristallise les tensions. Il énonce une série de motifs justifiant la dissolution



DAVID CEVALLOS. – IESS

(Institut équatorien de sécurité sociale), 2014

d'associations. Parmi ceux-ci : « se consacrer à des activités politiques partisans », troubler « la paix publique » ou « s'ingérer dans les politiques publiques ». En 2014, la mesure a conduit à l'éviction de la sulfureuse organisation nord-américaine Usaid (Agence des États-Unis pour le développement international), connue comme l'un des vecteurs de l'interventionnisme américain. Mais elle a également entravé l'action d'ONG que l'État néolibéral avait justement recrutées en les invitant à « s'immiscer » dans les politiques publiques...

Autonomie des populations indigènes

D'où des tensions et une certaine désorganisation, parfois au détriment des patients. « Avant l'arrivée de Correa, notre collaboration avec le ministère fonctionnait mieux, nous étions plus impliqués dans la prise de décision, nous raconte la médecin Maria Elena Acosta dans les locaux de l'association Kimirina, qui travaille sur les problèmes du VIH et des infections sexuellement transmissibles. Et puis, ils ont cherché à tout centraliser. » A priori antitétatique de notre interlocutrice ? « Pas du tout. Cela aurait pu être positif, mais cette restructuration s'est accompagnée d'une volonté d'obtenir des résultats immédiats. Or, dans le domaine de la santé, c'est impossible. Dès qu'une mesure ne payait pas tout de suite, on en changeait. Continuement. Cette façon de procéder nous a empêchés d'envisager un travail à long terme avec le ministère. »

S'y sont ajoutées certaines divergences politiques. Lorsqu'on lui demande un exemple de « détricotage négatif », M^{me} Acosta évoque le programme Stratégie nationale intersectorielle de planification familiale et de prévention des grossesses chez les adolescentes (Enipla). Créé en 2011, il s'était traduit – entre autres – par l'ouverture d'une ligne téléphonique gratuite au nom explicite : « Parlons sérieusement, la sexualité sans mystères ». En novembre 2014, le président Correa nomme à la direction du programme M^{me} Mónica Hernández. Croyante, proche de l'Opus Dei, celle-ci redéfinit l'approche des autorités sur les thèmes de la prévention sexuelle : elle ferme la ligne téléphonique et crée le programme Plan famille Équateur, qui vise à « restaurer le rôle de la famille ». Une volte-face complète par rapport aux démarches antérieures, explique M^{me} Acosta, qui rappelle qu'« ici on a ses premières expériences sexuelles jeune : à 12 ou 13 ans ». À l'époque, de nombreuses associations, comme le Front équatorien de défense des droits sexuels et reproductifs, dénoncent une politique de santé empreinte d'une « vision religieuse » et éloignée des « réalités scientifiques » (6).

Mais il arrive également que la machine étatique se transforme en gardienne de l'autonomie des populations, notamment indigènes. Chugchilán, province de Cotopaxi. Le docteur Molina et le fonctionnaire Segundo Pilatasig nous conduisent vers le sommet embrumé d'une montagne où réside une minuscule communauté indienne. Homme de petite taille au teint cuivré, M. Pilatasig est lui-même un indigène, de la

communauté de Guayama Grande. Il travaille au « développement de l'interculturalité dans le domaine de la santé ».

Arrivés à destination, nous sommes accueillis par une vieille dame coiffée d'un chapeau et entourée d'une ribambelle d'enfants. « C'est l'accoucheuse du village », nous explique-t-on. Agent de liaison entre le ministère et les populations indigènes de la région, M. Pilatasig parle espagnol, quechua ainsi qu'une poignée d'autres dialectes. Son travail consiste à « développer l'articulation entre les techniques modernes de médecine et les savoirs ancestraux des communautés ». « Dans le cas des accoucheuses, nous entrons en contact avec elles dès que la communauté les désigne. Nous les formons aux mesures d'hygiène élémentaires et à la détection des signes de complications lors des grossesses pour que, dans ces cas-là, nous puissions prendre en charge les patientes. » État centralisateur ? État éradicateur des différences ? « C'est la première fois que la culture indigène et sa pratique sont reconnues et protégées officiellement. C'est désormais inscrit dans notre Constitution », nous répond-il.

LOÏC RAMIREZ.

(4) Pablo Iturralde R., « Enfarma, enferma y muere : problemas del desarrollo farmacéutico público en el Ecuador », Plate-forme pour le droit à la santé / Fondation Donum - Centre pour les droits économiques et sociaux, Quito, 2016.

(5) « Las ONGs y el modelo neoliberal », Institut équatorien pour le développement social (Inedes), Quito, 2001.

(6) Le décret a été annulé par le nouveau président Lenin Moreno, en mai 2017, juste après son entrée en fonctions.

Pulsations

Espérance de vie

2005 : 74,2 ans.

2015 : 75,8 ans.

Mortalité infantile

2005 : 24,4 (pour mille naissances vivantes).

2015 : 18,3.

Dépenses de santé (en pourcentage du produit intérieur brut)

2005 : 5,9.

2014 (dernier chiffre disponible) : 9,2.

Source : Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

sous les bombes... médiatiques

Équateur : au cours des dix dernières années, nous avons éradiqué la corruption institutionnalisée dont nous avons hérité. Mais, pour la droite, la « lutte contre la corruption » représente surtout les habits neufs d'une même préoccupation : qu'il s'agisse du combat contre le trafic de cocaïne dans les années 1990 ou de la guerre contre le communisme dans les années 1970, il s'agit toujours d'organiser l'offensive politique.

On nous parle de manque de contrôles, de permissivité, de corruption systématique. Mais quels contrôles autorisent les comptes secrets sis dans des paradis fiscaux, par exemple ? En Équateur, les contrôles sont désormais si pointus qu'il faut déclarer l'origine de tout dépôt supérieur à 10 000 dollars. Une obligation que les paradis fiscaux, eux, n'imposent pas... L'Équateur est le premier pays à avoir instauré une loi interdisant aux fonctionnaires et aux élus toute interaction privée avec des paradis fiscaux.

Pour la presse, aucun doute : la corruption naît au cœur de l'État, du système public. Mais, dans les faits, elle provient en grande mesure du secteur privé, comme le prouvent le scandale Odebrecht (6) et cette anecdote : récemment encore, les entreprises allemandes pouvaient défiscaliser leurs versements illégitimes à destination de notre pays.

Sans doute la gauche subit-elle également le contrecoup paradoxal de ses réussites. Selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Cepal) des Nations unies, près de 94 millions de personnes sont sorties

de la pauvreté pour rejoindre la classe moyenne au cours de la dernière décennie, en grande partie grâce aux politiques des gouvernements de gauche.

Mais, parmi les 37,5 millions de personnes que le Parti des travailleurs (PT) brésilien a tirées du besoin, peu se sont mobilisées pour soutenir la présidente Dilma Rousseff lorsqu'elle a été menacée de destitution. On peut connaître une prospérité objective et demeurer dans un état de pauvreté subjective : en dépit des améliorations de son niveau de vie, on continue alors à se sentir pauvre, non pas par rapport à ce dont on dispose (ou par rapport à ce dont on disposait hier), mais par rapport à ce à quoi on aspire.

Bien souvent, les exigences de la nouvelle classe moyenne ne s'avèrent pas seulement distinctes de celles des plus pauvres : elles en sont parfois antagoniques, alimentées par le chant des sirènes de la droite, des médias et d'un

style de vie imaginé à New York. La gauche a toujours lutté à contre-courant, en tout cas dans le monde occidental. Lutterait-elle en fait contre la nature humaine ?

Le problème se complique encore si l'on prend en compte les efforts de la droite visant à forger une culture hégémonique – au sens gramscien –, de sorte que les désirs de la majorité servent les intérêts de l'élite. Un exemple, dramatique : le rejet de la loi sur les successions que nous avons tenté d'instaurer en Équateur. Alors que seuls trois Équatoriens sur mille perçoivent un héritage et que le nouvel impôt ne portait que sur les montants les plus importants (moins de 0,5 % des successions, ou 172 personnes par an, sur une population de 16 millions), de nombreux pauvres et une grande partie de la classe moyenne, manipulés par les médias, ont manifesté contre un dispositif dont ils auraient pourtant tiré avantage.

De puissants ennemis

NOS DÉMOCRATIES devraient être rebaptisées « démocraties médiatisées ». La presse joue parfois un rôle plus important que les partis politiques lors des processus électoraux : convertie en principale force d'opposition lorsque la gauche gouverne, elle incarne le pouvoir des conservateurs et du secteur privé. Elle a transformé l'État de droit en État d'opinion.

La gauche se heurte également à l'épuisement lié à l'exercice du pouvoir,

avons réalisé aurait provoqué une guerre civile il y a quelques décennies.

La gauche qui se contente de représenter une petite minorité des suffrages ignore ce que gouverner implique : répondre aux tempêtes économiques, subir les trahisons de ceux qui succombent à la tentation du pouvoir ou de l'argent, etc. Nul doute qu'un révolutionnaire n'a pas le droit de perdre la bataille morale. Un gouvernement honnête n'est cependant pas celui qui ne connaît aucun cas de corruption, mais celui qui la sanctionne. Une partie des militants souffre de ne pas percevoir cette différence et se laisse emporter par une démoralisation qui satisfait nos adversaires.

RAFAEL CORREA.

(6) Lire Anne Vigna, « Au Brésil, les ramifications du scandale Odebrecht », *Le Monde diplomatique*, septembre 2017.

Écoutez le « Diplo »

Une sélection d'articles du mois lus par des comédiens en ligne et en téléchargement (podcast)

Quand le droit d'asile mobilisait au nom de la République



Durant les années 1930, dans un contexte de chômage grandissant, plusieurs lois sont votées en France pour limiter l'immigration et réguler les étrangers « indésirables ». Face à des partis politiques et une grande presse qui multiplient les campagnes néophobes, des intellectuels (...)

«ES4 - Le 1000 ANNAUD ROMAIN

www.monde-diplomatique.fr/audio

Double jeu chinois

Pour la première fois, un riz génétiquement modifié par des chercheurs de Wuhan, en Chine, a été validé par les autorités américaines de contrôle des aliments et des médicaments, le 11 janvier. Toutefois, il ne peut être produit sur le sol chinois. Tel est le paradoxe de Pékin, qui encourage la recherche mais, officiellement, limite la culture, face à une population réticente.

PAR ZHANG ZHULIN *

MAI 2017. Il a fallu l'aide d'un chauffeur de taxi et une matinée à parcourir les chemins sinueux de Shoushan pour découvrir enfin la base d'essai de culture de riz transgénique. Dans ce bourg de seize mille âmes, niché dans une montagne recouverte d'une luxuriante végétation subtropicale à une vingtaine de kilomètres de la ville de Fuzhou, capitale provinciale du Fujian (sud-est de la Chine), aucun des habitants sollicités ne connaît l'expression « organisme génétiquement modifié » (OGM).

Pourtant, au fond d'un cul-de-sac, sur un portillon métallique grand ouvert et sans aucun contrôle, une plaque mentionne : « Base nationale de test intermé-

diaire et d'industrialisation du riz transgénique ». Depuis 2009, grâce aux 6 millions de yuans (769 000 euros) d'investissement du gouvernement central et aux 4 millions de yuans (512 000 euros) de financement local, ce terrain de 170 mus (11,33 hectares) est géré par l'Académie des sciences agricoles de la province, en coopération avec l'équipe pékinoise du chercheur Zhu Zhen, l'un des papes de la recherche sur les OGM dans le pays. Sous huit grandes serres, au milieu d'un champ de riz ordinaire, poussent des milliers de jeunes plants transgéniques, répartis dans une centaine de bacs en ciment. Pour chaque bac, une étiquette piquée dans la terre précise la date de plantation et le nom de l'équipe qui s'en occupe.

Révélation d'une célèbre émission télévisée

L'EXISTENCE de ce riz transgénique a été révélée par erreur dans un communiqué des autorités de la province, le 26 novembre 2010. Signé par le bureau de l'alimentation, le service de la sécurité alimentaire, l'administration de l'agriculture et celle du commerce et de l'industrie, et intitulé « Information sur le renforcement du contrôle et de la gestion du riz transgénique », il en interdisait la vente sur les marchés du Fujian. Même si le communiqué n'est demeuré que quelques jours sur le site du gouvernement, le doute sur l'existence de la plantation était désormais levé.

* Journaliste.

La Chine a figuré parmi les pionniers pour la mise au point d'OGM. Elle a même produit, dès 1988, des plants de tabac résistants aux virus (1). Mais elle n'autorise aujourd'hui que deux cultures transgéniques à des fins commerciales : le coton et la papaye. À d'innombrables reprises, le ministre de l'agriculture a affirmé publiquement qu'il n'y en avait pas d'autres. Pourtant, un premier grand scandale a éclaté en juillet 2014 à Wuhan, capitale d'une province du centre du pays, le Hubei. Grâce à « Xinwen diaocha », célèbre émission d'investigation de la Télévision centrale de Chine (CCTV), le débat sur les cultures d'OGM a pris une ampleur nationale.

Les journalistes ont démontré que trois des cinq sachets de riz qu'ils avaient achetés dans un supermarché de la ville contenaient du riz Bt 63, dont le code génétique a été modifié pour qu'il produise une toxine – le Cry1Ac – capable d'éradiquer les pyrales qui endommagent les plants. Il a été introduit par l'équipe de Zhang Qifa, de l'Académie chinoise des sciences, professeur à l'Université agricole Huazhong, à Wuhan, et responsable du programme de recherche sur le riz transgénique.

L'émission a fait l'effet d'une bombe dans le pays, bien que l'information soit, comme souvent, importée de l'étranger, où elle était connue depuis dix ans. En effet, en décembre 2004, Zhang Qifa avait confirmé au magazine américain *Newsweek* qu'une société semencière de Wuhan commercialisait des semences de riz génétiquement modifié. Il avait précisé que leur culture s'étendait sur plus de 100 hectares (2).

Greenpeace Chine avait alors mené l'enquête sur place pendant deux mois. Selon son rapport « Les riz transgéniques illégaux polluent le riz chinois », publié en avril 2005, 950 à 1 200 tonnes de riz génétiquement modifié avaient déjà circulé sur les marchés de la province du Hubei. La surface des plantations atteignait alors entre 1 333 et 1 666 hectares. Greenpeace alertait sur les risques d'extension de ces cultures. Dans un pays où les organisations non gouvernementales (ONG) font l'objet d'une surveillance étroite de la part du pouvoir (3), elle est quasi la seule à avoir les moyens d'enquêter sur le terrain. Chacune de ses études est largement citée par la presse chinoise, pourtant très contrôlée – preuve que cette question divise les dirigeants nationaux.

Cinq ans après, un reportage du magazine pékinois *China News Weekly* reprenait l'enquête et montrait que les plantations se faisaient à grande échelle dans le Hubei. Malgré l'absence d'autorisation, « la culture du riz génétiquement modifié en vue de la commercialisation est une réalité tangible », constatait l'hebdomadaire. Un nouveau rapport de Greenpeace

datant de 2010 notait qu'il était commercialisé (ainsi que des produits dérivés) dans trois autres provinces du sud-est du pays (Guangdong, Fujian, Hunan). Deux ans plus tard, Jiang Gaoming, chercheur en chef à l'Institut de botanique de l'Académie chinoise des sciences, estimait sur son blog que dans une autre province du Sud-Est, le Zhejiang, huit millions et demi d'habitants avaient déjà mangé du riz transgénique, sans s'en douter le moins du monde.

Le ministère de l'agriculture n'a pas donné suite à nos sollicitations. Il se contente de répéter publiquement qu'il « n'existe pas de culture sauvage d'OGM ». Pourtant, on en retrouve hors des frontières. Selon le service de santé et de sécurité alimentaire de la Commission européenne, entre 2006 et 2013, la Commission a lancé 197 alertes sur des produits contenant des OGM non signalés en provenance de Chine et de Hongkong, dont 194 concernaient du riz. De 2014 à 2016 (dernier chiffre connu), le nombre d'alertes a eu tendance à diminuer : dix-neuf pour le riz et une pour les papayes.

Début 2016, après huit mois d'enquête dans le Liaoning (Nord-Est), l'une des régions stratégiques de production céréalière du pays, Greenpeace a lancé une (autre) bombe : sur sept échantillons prélevés sur le marché des semences de maïs, six étaient transgéniques. Dans les champs, parmi les prélèvements que l'organisation a effectués de façon aléatoire dans cinq districts, 93 % étaient des OGM. Ceux-ci provenaient de l'américain Monsanto, du suisse Syngenta (racheté par le conglomérat de chimie chinois ChemChina en 2017) et des semenciers américains Pioneer Hi-Bred et Dow Chemical. « Aucun de ces maïs transgéniques n'a été autorisé en Chine pour la culture commerciale », souligne Greenpeace Chine dans un rapport publié sur son site. Le pouvoir assure qu'il s'agit d'un cas isolé.

La province voisine du Heilongjiang, connue pour l'excellente qualité de ses cultures céréalières, n'est pas épargnée. Le journal économique de Pékin *Zhongguo Jingying Bao* l'a affirmé : « Des paysans du Heilongjiang cultivent du soja transgénique [qu'on a retrouvé dans les récoltes en 2013 et 2014]. La provenance des semences est un mystère. » Même mystère à trois mille kilomètres à l'ouest, dans la région autonome du Xinjiang. En mai 2016,

l'administration de l'agriculture du district de Fuhai, dans la préfecture d'Altay, a détruit un champ illégal de 133 hectares de maïs génétiquement modifié. Cependant, l'agriculteur mis en cause, M. Liu Yongjun, a juré auprès du journaliste du magazine *Caixin* qu'il était innocent. « Le problème vient de la société de semences. Je n'étais pas au courant », a-t-il assuré.

Officiellement, cinq étapes doivent être franchies pour pouvoir cultiver des OGM : recherche en laboratoire ; tests intermédiaires d'une durée d'une à deux années dans un lieu semi-fermé, la surface ne devant pas dépasser 0,2 hectare ; test environnemental après des cultures dans la nature sur une surface limitée à 2 hectares et pour un à deux ans ; test avant commercialisation, durant une à deux années ; autorisation par un brevet de biosécurité. Pékin n'a accordé que sept brevets de biosécurité : pour la tomate, le pétunia, le piment, le riz, le maïs, la papaye et le coton. Seuls ces deux derniers peuvent être cultivés et commercialisés.

« Le gouvernement chinois se montre exigeant sur le papier. Dans la réalité, il y a des problèmes », réagit avec prudence M^{me} Li Yifang, responsable du programme de l'agriculture et de l'alimentation au sein de Greenpeace Chine. Selon Xue Dayuan, professeur à l'Institut des sciences de la vie et de l'environnement de l'université Minzu de Chine à Pékin, « ces semences génétiquement modifiées viennent des chercheurs chinois », qui en importent ou en créent. Il se souvient encore de la saisie d'un champ de riz dont la culture n'avait pas été autorisée en 2005 : officiellement, plus de 666 hectares avaient été détruits sur ordre de l'administration de l'agriculture du Hubei. « En fait, seuls 6,66 l'ont été, estime-t-il. Qui, en Chine, est prêt à détruire 666 hectares de culture ? » D'autant que « certains chercheurs veulent justement en profiter pour promouvoir le fruit de leurs recherches et tester leurs produits ».

Selon un journaliste de Canton qui a réalisé une série de reportages sur le sujet et qui souhaite garder l'anonymat, « l'objectif [de certains chercheurs] est d'aboutir à une situation de fait accompli ». Pour l'heure, ni les semenciers, ni les revendeurs, ni les équipes de recherche, ni les paysans ne reconnaissent leur responsabilité dans la circulation illégale de ces semences.

Des études influencées par les semenciers

AFIN DE convaincre une population réticente, certains chercheurs allument des contre-feux. En mai et juin 2013, des dégustations de riz transgénique ont eu lieu dans une vingtaine de villes ; des milliers de personnes y ont participé. Ces événements ont été en partie organisés par l'Université agricole Huazhong, non sans susciter une certaine méfiance. « Pourquoi le professeur Zhang Qifa nous a-t-il montré cette scène de dégustation ? Au-delà de l'objectif d'éducation scientifique de la population, quelles sont ses arrière-pensées ? », se demande le journaliste de Canton. La réponse tient sans doute dans le fait que le professeur a piloté la rédaction d'une lettre ouverte signée par soixante et un académiciens réclamant que « l'industrialisation de la culture du riz transgénique ne soit pas retardée ; sinon, ce serait nuire au pays (4) ».

En France, une équipe de l'Institut national de recherche agronomique (INRA) a démontré qu'une proximité entre les chercheurs et l'industrie semencière n'était pas sans effet : « Ces conflits d'intérêts ont une influence patente sur les conclusions des publications. Quand conflit d'intérêts il y a, les conclusions ont 49 % de chances d'être plus favorables à l'industrie semencière (5). » C'est naturellement vrai pour la Chine, où les relations entre les scientifiques et les semenciers paraissent inextricables.

Ainsi, le 2 décembre 2004, les actions de la société semencière LeFeng s'envolent en Bourse quand elle annonce dans un communiqué qu'elle « a pris la décision de fonder une société biotechnologique avec le groupe Fengle, l'Institut de génétique et de biologie du développement de l'Académie chinoise des sciences ainsi que l'Académie des sciences agricoles de la province du Fujian, pour la recherche et le développement de nouvelles variétés de riz hybride transgénique résistant aux insectes ». La valeur de cette société était de 30 millions de yuans (3,8 millions d'euros) ; les deux instituts en détenaient respectivement 18 % et 17 %, et échangeaient leurs savoir-faire et leur notoriété (6). Su Jun, chercheuse sur les OGM à l'Académie des sciences agricoles du Fujian, assure aujourd'hui que

(1) Cf. Zhang Tao et Zhou Shundong, « L'impact économique et social de l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés en Chine », *Perspectives chinoises*, Hongkong, mars-avril 2003.

(2) Craig Simons, « Of rice and men », *Newsweek*, New York, 20 décembre 2004.

(3) Lire Guillaume Pitron, « En Chine, la ligne rouge du virage vert », *Le Monde diplomatique*, juillet 2017.

(4) Nanfang Dushi Bao, Canton, 20 octobre 2013.

(5) Thomas Guillemaud, Éric Lombaert et Denis Bourguet, « Conflicts of interest in GM Bt crop efficacy and durability studies », *PLOS One*, 15 décembre 2016, <http://journals.plos.org>

(6) Nanfang Zhoumo, Canton, 9 décembre 2014.



UN ATLAS EXHAUSTIF Pour chacun des 198 pays du monde, les chiffres-clés (population, PIB, parité hommes-femmes en politique...), une carte et une analyse politique et économique de l'année par les correspondants du Monde.

UN PORTFOLIO 16 pages des meilleures photos d'actualité de l'année, sélectionnées par le service photo du Monde.

INTERNATIONAL Les foudrues de Donald Trump contraignent Européens et Asiatiques à redéfinir leur stratégie face à la renaissance des puissances russe et chinoise ; au Moyen-Orient, la marée de l'organisation Etat islamique se retire, réactivant les conflits entre les protagonistes de la région.

PLANÈTE Après le retrait américain, comment tenir les objectifs de l'accord de Paris contre le réchauffement climatique, alors que les émissions de CO₂ augmentent à nouveau, que les catastrophes climatiques s'aggravent ?

FRANCE La victoire surprise d'Emmanuel Macron laisse le champ des partis politiques français en ruines, mais ne lève pas les incertitudes sur les orientations des réformes en cours.

IDÉES Françoise Héritier, JMG Le Clézio, Barack Obama, Achille Mbembe... les textes publiés dans *Le Monde* qui ont marqué l'année 2017.

Le Monde

HOSTILITÉ DE LA POPULATION

sur les OGM

PHOTOGRAPHIE : CHARLES DUPRAT © WOLFGANG LAIB - GALERIE THADDAELUS ROPAC, LONDRES-PARIS-SALZBOURG



WOLFGANG LAIB. – « Rice House » (Maison de riz), 2002-2003

son institution ne possède plus d'actions dans cette société biotechnologique depuis au moins trois ans.

De son côté, Zhang Qifa, la figure des OGM chinois, n'est pas épargné par les soupçons de conflits d'intérêts. Membre de l'Académie chinoise des sciences et

responsable de la recherche sur le riz Bt 63, il est également à la tête du comité d'évaluation de la bourse Monsanto (7). Il a aussi été président-directeur général de la société Keni, à Wuhan, spécialisée dans le riz transgénique, fondée en février 2001 et liquidée quatre ans plus tard.

Le gouvernement investit massivement

PLUS GÉNÉRALEMENT, les deux tiers des membres (entre cinquante-huit et soixante-quinze selon les sessions) du comité délivrant les brevets de biosécurité sont des chercheurs spécialisés dans les OGM. Plusieurs d'entre eux détiennent des brevets ou ont une demande en cours, même s'ils ne le déclarent pas publiquement ; peu sont spécialisés dans la recherche sur l'environnement ou la sécurité alimentaire. Jia Shirong en est un parfait exemple : chercheur à l'Institut de biotechnologie de l'Académie chinoise des sciences agricoles, responsable scientifique et directeur d'une société

semencière à Shenzhen, il a siégé comme membre de la première à la troisième session du comité de sécurité de 2002 à 2013. « L'évaluation du comité est-elle juste et équitable ? », s'interroge Xue Dayuan.

Outre ces liens opaques entre les scientifiques et les sociétés, l'absence de déontologie de certains chercheurs fait froid dans le dos. En 2008, dans la province du Hunan, un groupe de vingt-cinq enfants âgés de 6 à 8 ans ont été utilisés comme cobayes pour du « riz doré », un riz génétiquement modifié pour augmen-

ter sa teneur en bêta-carotène. Du 20 mai au 23 juin, ils en ont mangé soixante grammes par jour au déjeuner, sans le savoir – pas plus que leurs parents. Cette étude menée par Tang Guangwen, professeure en biologie, responsable du Laboratoire de la santé et de la sécurité de l'université Tufts, aux États-Unis, et soutenue par le ministère de l'agriculture américain, a provoqué un tollé national en Chine quand l'affaire a été révélée, quatre ans plus tard (8).

Souvent, les responsables chinois mettent en avant le dilemme du pays, qui possède 7 % des terres arables de la planète mais doit nourrir près de 20 % de la population mondiale. En 2006, le Plan national à moyen et long terme pour le développement de la science et de la technologie (2006 à 2020) a classé la recherche de variétés transgéniques au même rang de priorité que le développement des champs de pétrole et de gaz ou le projet de gros avion dans le programme aérospatial. Deux ans plus tard, le gouvernement central a prévu d'investir 20 milliards de yuans (2,56 milliards d'euros) dans la recherche sur les OGM d'ici à 2020.

Que la Chine, grand producteur agricole, acquière une place dans la technologie transgénique paraît tout à fait logique aux yeux du ministère de l'agriculture. Le ministre Han Changfu a même déclaré lors d'une conférence de presse à Pékin, le 6 mars 2014, qu'il mangeait « des aliments à base de matières premières génétiquement modifiées, comme l'huile de soja ». Mais, face à la suspicion grandissante de la population, dans un pays qui a connu des scandales alimentaires en cascades, où le pou-

voir a au fil des années perdu tout crédit quant à la sécurité alimentaire, l'attitude du gouvernement reste hésitante. Ainsi, en 2014, le président Xi Jinping a reconnu que les OGM, qui représentent « une technologie nouvelle », « suscitaient dans la société des débats et des doutes ; ce qui est normal. Nous devons être audacieux dans la recherche, mais prudents dans la commercialisation ». Et de préciser : « Nous ne pouvons pas laisser les compagnies étrangères dominer le marché (9). »

Plus de 70 % d'opposants

DEPUIS, le camp des opposants, déjà en situation défavorable, semble encore plus affaibli. Cui Yongyuan, ancien présentateur-vedette de CCTV, est devenu une figure du militantisme anti-OGM. Membre de la Conférence consultative politique du peuple chinois, qui se réunit une fois par an pour « conseiller » le gouvernement, il ne dispose pas d'arme plus efficace que les autres. « Si, la première fois, les dirigeants ont fait semblant d'étudier ma proposition sur la question des OGM, les fois suivantes, ils l'ont complètement ignorée », déplore-t-il. Il suggérait sur Weibo, le réseau social le plus influent du pays, de renforcer les contrôles, et de créer un système d'étiquetage et d'évaluation indépendante de la sécurité alimentaire. Le billet a même disparu de son compte.

Plus de 70 % des Chinois témoignent clairement de leur hostilité aux OGM, selon le Livre blanc « Analyse et perspectives de la société chinoise en 2017 », qui publie un sondage mené par l'Académie chinoise des sciences et de la technologie pour le développement et le *Journal des sciences et de la technologie* (10). Et, si l'on en croit le Service international pour l'acquisition d'applications agricoles biotechnologiques (Isaaa), la surface des cultures transgéniques recule : 2,8 millions d'hectares en 2016 – la huitième place mondiale –, soit 900 000 hectares de moins en un an. Fin 2016, l'Assemblée législative provinciale du Heilongjiang, grenier à blé du pays, a promulgué une loi interdisant totalement la culture des OGM sur son territoire. Une réponse claire à l'enquête lancée dans treize

villes par le gouvernement local, d'où il ressortait que plus de 90 % des sondés étaient contre ces produits...

La pression extérieure joue un rôle non négligeable. Lors du Forum sur la production durable en Amérique et sur le commerce avec la Chine, organisé le 28 mars 2017 par l'Union internationale des cultivateurs de soja, M. Pedro Manuel Vignau, président d'une association de paysans, a avoué : « Si une biotechnologie ne peut pas obtenir l'autorisation en Chine au moment opportun, nous ne pourrions pas cultiver ce soja transgénique en Argentine (11). » À Fuzhou, dans les locaux de l'Académie des sciences agricoles du Fujian, la chercheuse Su Jun mise sur le temps : « Une fois que les États-Unis autoriseront la commercialisation du blé transgénique, ou si une grave catastrophe naturelle, comme la sécheresse, survient, le riz transgénique sera commercialisé en Chine. » Déjà, en 2016, la Chine a importé 83,91 millions de tonnes de soja, principalement génétiquement modifié.

ZHANG ZHULIN.

(7) Créée le 13 février 2009, la bourse Monsanto est attribuée chaque année à vingt-cinq étudiants de l'Université agricole Huazhong. Son montant est de 160 000 dollars sur cinq ans.

(8) *The Beijing News*, 7 décembre 2012.

(9) Chuin-Wei Yap, « Xi's remarks on GMO signal caution », China real time report, 9 octobre 2014, <https://blogs.wsj.com>

(10) En France, sur dix personnes interrogées, huit s'y déclarent hostiles, selon un sondage IFOP-Dimanche Ouest-France, 27 septembre 2013.

(11) *Caixin*, Pékin, 29 mars 2017.

Jeunes agronomes à l'école néerlandaise

Depuis 2008 et le scandale du lait frelaté en Chine, l'Université agronome de Wageningen, aux Pays-Bas, attire nombre d'étudiants chinois passionnés par l'agriculture et l'alimentation. Elle accompagne aussi les industriels néerlandais vers le marché chinois.

PAR JORDAN POUILLE *

LE CAMPUS est naturellement désert en ce samedi matin, mais M. Gu Shenghao reste rivé à son ordinateur depuis les premières lueurs du jour. Il dispose d'un petit bureau au premier étage du Radix, un bâtiment du département des plantes doté de machines de séquençage de l'ADN et de serres expérimentales. Fils d'un petit fonctionnaire et d'une ven-

deuse de prêt-à-porter, M. Gu a grandi à Baiyin, une ville de la province du Gansu, connue pour ses montagnes rouges et ses champs copieusement irrigués par le fleuve Jaune. Ce jeune homme de 27 ans est doctorant à l'Université agricole de Chine, à Pékin. Là-bas, son superviseur lui a obtenu une bourse de deux ans du gouvernement central pour lui permettre d'achever ses recherches dans un village néerlandais. « L'Université agronome de Wageningen est connue mondialement comme le laboratoire de l'agriculture high-tech, explique-t-il. Elle est en tête de tous les classements ! Leur philosophie : peu de pesticides, peu d'eau, mais un rendement maximal. »

M. Gu est fasciné par le coton (le coton transgénique, dit Bt, domine en Chine ; lire l'article page 10). Il maîtrise les équations mathématiques développées par l'université du Mississippi pour déterminer le rendement d'un cotonnier en fonction de la quantité d'azote dans le sol. « Mais, à l'heure du big data, je veux pouvoir utiliser un maximum de données, notamment celles liées à l'irrigation ou les prévisions météorologiques, pour produire des simulations informatiques de récolte maximale. » Et bâtir une start-up d'« agriculture intelligente » qui travaillera main dans la main avec le gouvernement chinois.

Pour l'année 2017-2018, 660 Chinois étudient sur le campus de Wageningen (10 en licence, 450 en master, et 200 doctorants). Ils étaient cent de moins l'année précédente. Ils forment la première communauté étudiante étrangère de Wageningen, devant les Allemands et les Indonésiens. « Cette arrivée massive date d'une dizaine d'années à peine, quand les sciences de l'alimentation sont devenues une priorité en Chine », relate M^{me} Xiaoyong Zhang, titulaire d'un doctorat en comportement du consommateur et chargée de la coopération avec la Chine depuis 2013. En 2008, du lait maternisé coupé à la mélamine a rendu malades 296 000 bébés chinois. Huile frelatée, porc aux anabolisants, chou enduit de formol, etc. : les scandales se sont ensuite succédés, brisant durablement la confiance des consommateurs envers l'industrie agroalimentaire nationale.

MADAME Xiaoyong a pour mission de multiplier les passerelles avec la Chine. En 2015, elle a contribué à rendre possible la présence du vice-doyen de son université aux côtés du roi Willem-Alexander lors d'une visite d'État en Chine, visite durant laquelle il a signé un partenariat avec l'Institut pour la conservation du sol et de l'eau afin de combattre la désertification sur le plateau de loess, dans le nord de la Chine. En

juin 2016, l'université Tsinghua, à Pékin, accueillait des professeurs néerlandais. Au printemps 2017, les spécialistes de la pollution de l'air à Wageningen recevaient l'ingénieur en chef du bureau de protection de l'environnement de Pékin, ainsi qu'une représentante du ministère de l'environnement.

Actuellement, le campus est le théâtre d'un chantier colossal. Les grues s'activent pour faire surgir de terre le prochain « centre d'innovation des nourritures mondiales » du géant Unilever. Ici, c'est d'abord le privé qui finance les recherches, des petites et moyennes entreprises (PME) à la société mondialisée. L'ouverture vers la Chine sert aussi leurs intérêts. Ainsi, le botaniste Filip Van Noort, expert de l'orchidée, développe de la vanille sous serre grâce, notamment, aux subsides de Duijvestijn et de Van Marrewijk, gros producteurs de tomates, attirés par des recettes prometteuses : un kilo de gousses se négocie autour de 500 dollars.

Dans le même temps, la tomate cerise néerlandaise attend le feu vert des autorités chinoises pour conquérir ce nouveau marché. La société Prins, leader néerlandais de la construction de serres, envoie régulièrement ses cadres se former à Wageningen. Elle vient de signer un contrat pour bâtir la plus grosse serre

de tomates d'Asie à Daxing, dans la banlieue de Pékin.

Fille d'ouvriers, élevée à la campagne par ses grands-parents, M^{me} Wang Zhaojun, 26 ans, est aujourd'hui l'assistante du professeur Atze Jan Van der Goot, spécialiste de la viande alternative. Après plusieurs années de recherches soutenues par Unilever, Van der Goot a mis au point une matière rouge et persillée comme l'air était nuisible. Moi, j'ai prouvé qu'il apportait du goût et de la tenue. » Pour sa propre thèse, elle s'intéresse aux protéines de lait et reçoit une bourse du gouvernement chinois : 1 200 euros par mois. De temps en temps, un cadre de Yili, l'équivalent chinois de Lactalis, l'appelle pour savoir où en sont ses travaux. « Il m'a même proposé de le remplacer lors d'un sommet à Bruxelles », lance-t-elle, amusée. Yili a récemment ouvert son « centre européen de recherches et développement » tout près du campus. « Mais, pour l'instant, ce n'est encore qu'un petit bureau où chacun rassemble des connaissances. »

Le fléau de l'assistanat

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, zones franches, exonération de la taxe foncière, facilités comptables, niches et allègements en tous genres : au fil des décennies, les pouvoirs publics ont taillé un environnement fiscal et réglementaire sur mesure pour le patronat, sans aucune contrepartie. L'État-providence fonctionne donc très bien... pour les entreprises.

PAR CHRISTIAN DE BRIE *

IL Y A PLUS de cinquante ans, commentant la réduction de moitié de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, le patron des patrons de l'époque lâchait : « Les carottes n'intéressent pas le patronat. » Depuis, les chefs d'entreprise n'ont cessé d'en croquer par pleins paniers, jusqu'au dernier président du Mouvement des entreprises de France (Medef), M. Pierre Gattaz, fanfaronnant en 2015 qu'en échange de quelques bottes supplémentaires (le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, CICE) on allait créer un million d'emplois. Les carottes ont été livrées. Pas les emplois.

La rhétorique est bien rodée. Un : ne jamais reconnaître avoir bénéficié d'un avantage fiscal, sinon du bout des lèvres et comme une maigre compensation, avant de demander une réduction beaucoup plus importante. Deux : toujours se plaindre des « charges » écrasantes pesant sur les entreprises. Ce discours patronal porte ses fruits : les mesures fiscales favorables s'accumulent... sur le dos de la collectivité.

Seul impôt d'État direct pour les sociétés de capitaux, l'impôt sur les sociétés (IS) est censé taxer annuellement le bénéfice, c'est-à-dire l'enrichissement net d'un exercice sur l'autre, au taux officiel de 33,33 % (1). En réalité, une chimère...

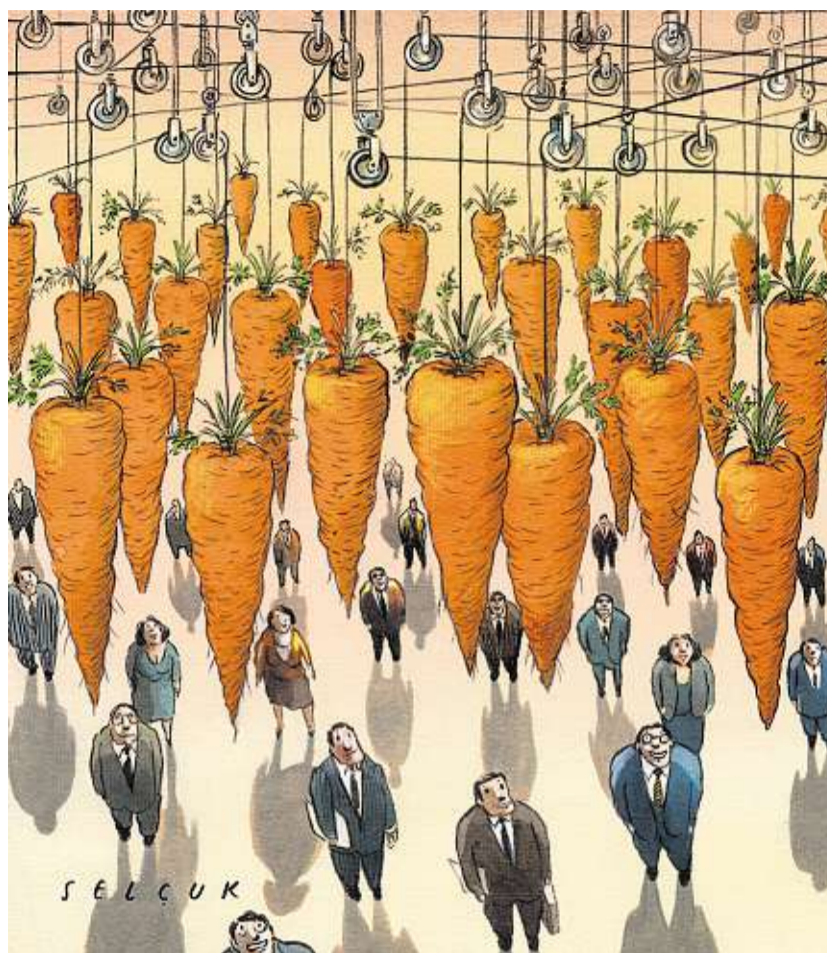
Empilement de mesures désordonnées

LES PROVISIONS sont l'un des régimes les plus riches de la fiscalité, où l'imagination des pouvoirs publics vient au secours de celle, pourtant fertile, des entreprises. Ouvertes à toutes ou réservées à certaines ou à une poignée de secteurs privilégiés, elles se déclinent sous les formes les plus diverses : provision pour dépréciation, pour hausse des prix, pour fluctuation des cours, pour dépré-

Tout d'abord, les règles ainsi que les pratiques comptables et fiscales permettent aux entreprises de minimiser le bénéfice imposable, qui n'a que de lointains rapports avec les profits réels. Ensuite, les politiques des gouvernements successifs ont accordé aux sociétés des allègements, dispersés dans un grand nombre de niches, censés les inciter à adopter tel ou tel comportement ou à améliorer leur compétitivité. De plus, les entreprises jouent le rôle d'auxiliaires du fisc, en tant que collectrices d'impôts et de cotisations sociales dont elles tirent quelques avantages. Enfin, tandis que les petites et moyennes entreprises (PME) bénéficient d'un taux réduit à 15 %, les pratiques d'optimisation et d'évasion fiscales permettent aux grands groupes de fixer eux-mêmes le montant de l'impôt qu'ils consentent à payer. Le bénéfice fiscal s'établit comme la différence entre les profits réalisés et les charges déductibles. En minimisant plus ou moins légalement le montant des profits déclarés et en gonflant celui des charges, l'entreprise peut ramener l'assiette de l'impôt à la dimension d'une soucoupe. Si on laisse de côté les pratiques frauduleuses de fausses factures et de ventes sans facture, deux postes de charges offrent en particulier de nombreuses possibilités : les provisions et les frais généraux.

ciation du portefeuille-titres, pour risques afférents à des opérations de crédit, pour litige, pour créance douteuse... Ainsi, lorsque, en 2014, la justice américaine condamne BNP Paribas à une amende de 8,9 milliards de dollars, la banque française provisionne les frais de procès et d'avocats, avant de les « consolider en charges déductibles du bénéfice imposable ». Traduction du jargon comptable : un tiers du montant sera alors payé par la collectivité...

Quant aux frais généraux, il s'agit d'un fourre-tout extensible à volonté. À côté des charges d'exploitation bien



DESSIN DE SELÇUK

réelles, on y trouve des dépenses dont on peut douter qu'elles soient utiles ou nécessaires à la réalisation du bénéfice. C'est le cas, en particulier, des dépenses des dirigeants transformées en charges d'exploitation, puis en éléments du prix de revient, et supportées en fin de parcours par le consommateur : un transfert légal sur les plus faibles des dépenses des plus favorisés.

Car les hauts cadres ont des goûts exigeants : hôtels de luxe, meilleurs restaurants, première classe dans les avions, limousines de fonction, cartes de crédit maison, sièges sociaux opulents, galas et réceptions somptueuses, villégiatures de rêve. Séminaires, colloques ou réunions stratégiques ont plus souvent lieu dans des bâtiments historiques rénovés proches de terrains de golf, voire dans les meilleures stations de sport d'hiver, que dans des banlieues industrielles. L'État prête d'ailleurs son concours en louant les joyaux du patrimoine national pour les réceptions éblouissantes des dirigeants de grandes entreprises : Sainte-Chapelle, château de Versailles, Musée du Louvre... Un exemple parmi tant d'autres : en avril 2017, M. Bernard Arnault, première fortune de France, a reçu à dîner une brochette de deux cents invités de marque dans la prestigieuse salle des États du Louvre, entre *La Joconde*, de Léonard de Vinci, et *Les Noces de Cana*, de Veronèse, pour le lancement d'un modèle de sac Louis Vuitton. À la charge de l'entreprise, c'est-à-dire en partie à celle des contribuables.

Inventorier l'ensemble des niches fiscales relève de la gageure. On en compte plusieurs centaines, qui ne bénéficient pas uniquement aux entreprises. Leur coût global s'élève à plusieurs dizaines de milliards d'euros par an, pour une efficacité que la Cour des comptes conteste.

À la multiplication annoncée des zones franches, véritables zones de non-droit fiscal, s'ajoute la concurrence acharnée à laquelle se livrent les collectivités locales pour attirer les investisseurs en soldant leurs impôts. Réduction de la contribution sociale de solidarité des sociétés, la C3S : de 1 milliard d'euros en 2015 et de 2 milliards en 2016 ; exonération partielle ou totale de la taxe foncière ; sans parler des aides, subventions et prêts bonifiés, ou de la mise à disposition à prix cassés de zones industrielles et commerciales tout aménagées.

La fiscalité des entreprises consiste en un empilement désordonné de mesures de circonstance, prises sous la pression du patronat, sans cohérence ni évaluation sérieuse du rapport coût/efficacité. Tout se passe comme si les pouvoirs publics

s'étaient résignés à brader au profit du privé leurs moyens d'intervention et leurs obligations d'assurer une équitable répartition des prélèvements fiscaux et parafiscaux. En témoignent les importantes réductions d'impôts consenties aux entreprises qui investissent dans l'humanitaire, le sport ou la culture, et dont les champions du CAC 40 savent

Suppression de la taxe sur les dividendes

JUSQU'À ce qu'elles soient reversées aux destinataires, les sommes collectées demeurent gratuitement à la disposition de l'entreprise. Durant un temps variable, d'un à plusieurs mois suivant les prélèvements concernés. Portant sur des centaines de milliards d'euros, l'avantage de trésorerie vient gonfler la marge brute (le cash-flow). Pour en optimiser la gestion, on pourra utiliser les cotisations sociales prélevées sur les salaires pour des spéculations boursières.

Sous la V^e République, la politique fiscale a toujours cherché à privilégier la grande entreprise nationale en favorisant les investissements – par des incitations, des déductions, des abattements, des réductions, des régimes spéciaux – et la formation de grands groupes par fusion et absorption, apport partiel d'actifs, constitution de holdings, sociétés mères et filiales. Avant de s'apercevoir que, avec la libre circulation des capitaux, les privilèges fiscaux bénéficiaient aussi aux multinationales susceptibles de prendre le contrôle des groupes français, et exigeant retour sur investissement par compression des coûts, licenciements et délocalisations. Avec l'accord et la complicité du patronat national, qui participe activement à l'optimisation fiscale – la « fraude légale », devenue un des objectifs majeurs de la « bonne gouvernance ». Avec l'aide coûteuse de cabinets d'avocats, de comptables, de fiscalistes, de consultants spécialisés, on construit une structure juridique par un enchevêtrement complexe de holdings, sociétés mères, filiales, sous-filiales et participations croisées permettant de transférer l'essentiel des bénéfices dans les pays à fiscalité réduite et dans les paradis fiscaux. Dans le même temps, des nuées de prédateurs en libre circulation mondiale, fonds vautours et fonds de pension, se ruent sur les entreprises à dépecer, siphonnant la trésorerie, liquidant les actifs, bradant les brevets, avant de prendre la fuite.

En réalité, le rendement net de l'IS, « le plus lourd du monde » selon le patronat, n'atteint pas la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il a

si bien profiter pour se donner une image d'acteurs généreux et désintéressés... aux frais des contribuables (2).

De plus en plus coûteux, le crédit d'impôt recherche (CIR), de 5,5 milliards d'euros en 2016, ne donne lieu à aucune vérification sérieuse et régulière. Certains s'en servent pour financer des « recherches » en marketing ou en publicité, ou tout simplement pour alimenter leur stratégie en matière d'évasion fiscale.

Beaucoup plus considérable et dispendieux : le CICE, mesure-phare du « pacte de responsabilité » du précédent quinquennat, entré en vigueur en 2013, dont la facture a explosé. Il est passé de 6,43 milliards d'euros en 2014 à 12,6 milliards en 2016 et à 15,7 milliards en 2017. Un coût exorbitant pour un résultat décevant. Dans son cinquième rapport, en octobre 2017, le comité de suivi estime qu'il aurait permis de sauvegarder ou de créer de trois mille à... cent mille emplois. Autant dire qu'on n'en sait rien, sinon qu'il coûte plusieurs centaines de milliers d'euros par emploi !

Environ 80 % du prélèvement obligatoire global (POG) – en particulier la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les cotisations sociales – est prélevé chaque année par l'entreprise, sur le consommateur et le salarié, pour le compte de l'État, des collectivités locales et des organismes sociaux. Ainsi, les pouvoirs publics sous-traitent au secteur privé l'essentiel des prélèvements, et bientôt davantage encore quand l'impôt sur le revenu sera retenu à la source. Intermédiaire obligée, l'entreprise joue le rôle des fermiers généraux de l'Ancien Régime. Comme eux, privilège de la charge, elle en tire parti : banquier, mais pas philanthrope.

fortement baissé au cours des dernières années, alors que les bénéfices des entreprises n'ont cessé de croître. La baisse programmée du taux de l'IS, de 33,33 % à 25 % d'ici à 2022, sans révision de l'assiette, profitera surtout aux grandes entreprises, dont le taux effectif d'imposition est déjà systématiquement inférieur à celui des PME.

Il s'agit cependant là de taux assez théoriques : ils peuvent être largement inférieurs, voire nuls pour nombre de multinationales opérant en France. Car les données fournies ne tiennent pas compte des pratiques d'optimisation fiscale et d'ingénierie financière. L'agence France Stratégie a calculé par exemple que le rapport entre impôt et profits (hors États-Unis) dégageait un taux effectif d'imposition de 8,6 % pour Google et de 3,7 % pour Apple.

Dans un environnement prédateur qui ne se soucie guère de l'investissement, mais plutôt de la valeur actionnariale, la réduction de l'IS, la suppression de la taxe sur les dividendes de 3 % instaurée en 2012 (3) et la suppression de la dernière tranche de la taxe sur les salaires permettront de verser davantage de dividendes. En 2016, 45,8 milliards d'euros ont déjà été distribués, soit 57 % des bénéfices. Et ce sans effet notable sur l'emploi et l'investissement, mais avec une hausse des inégalités.

Les allègements fiscaux et parafiscaux annuels n'ont cessé de croître, passant de 11 milliards d'euros en 2014 à 34,5 milliards en 2017. Avec 101 milliards d'euros cumulés en quatre ans, l'assistanat aux entreprises, dont profitent surtout les plus grandes, bat tous les records. Une charge écrasante pour la collectivité.

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2018, le taux est ramené à 28 % pour des bénéfices inférieurs ou égaux à 500 000 euros. À cette disposition s'ajoutera en 2019 la baisse du taux à 31 % au-delà de 500 000 euros.

(2) Lire « Votre percepteur est coté en Bourse », *Le Monde diplomatique*, mai 2016.

(3) Invalidee par le Conseil constitutionnel en octobre 2017, elle doit être remboursée aux entreprises. Coût pour le contribuable : environ 10 milliards d'euros.

IRIS SUP' L'ÉCOLE DES RELATIONS INTERNATIONALES DE L'IRIS

TITRES DE NIVEAU 1 RECONNUS PAR L'ÉTAT, ENREGISTRÉS AU RNCP (arrêté du 23-02-17 paru au JO du 03-03-17)

DIPLÔMES DE NIVEAU BAC+4 ET BAC+5 EN PRÉSENTIEL ET À DISTANCE

- Titre **Analyste en stratégie internationale**
 - parcours Géopolitique et prospective
 - parcours Défense, sécurité et gestion de crise
 - parcours Gééconomie et intelligence stratégique
- Titre **Manager Humanitaire**
 - parcours Stratégique
 - parcours Opérationnel
 - parcours Plaidoyer

PORTES OUVERTES
SAMEDI 10 MARS 2018
DE 14H À 17H

www.iris-sup.org

Renseignements : +33 (0)1 53 27 60 74

Établissement privé d'enseignement supérieur technique enregistré auprès du rectorat de Paris

DÉLOCALISATIONS DE PROXIMITÉ EN EUROPE CENTRALE

Le Saint Empire économique allemand

La fracture entre l'ouest et l'est de l'Union européenne ne se résume pas à l'opposition entre démocraties libérales et gouvernements autoritaires. Elle reflète une domination économique des grandes puissances sur les pays de l'ancien bloc de l'Est, utilisés comme des réservoirs de main-d'œuvre à bas coût. Dès les années 1990, les industries allemandes délocalisaient en Pologne, en Tchéquie, en Slovaquie et en Hongrie.

PAR PIERRE RIMBERT

C'EST UN BEAU ROMAN, c'est une belle histoire : considérée en 1999 comme l'« homme malade de la zone euro » (*The Economist*, 3 juin 1999), l'Allemagne aurait miraculeusement guéri grâce aux lois de précarisation du salariat (lois Hartz) entrées en vigueur entre 2003 et 2005. Ces réformes auraient-elles seules rétabli la compétitivité des entreprises, ranimé les ventes de Mercedes à l'étranger – et convaincu M. Emmanuel Macron d'appliquer la recette en France. Fatale erreur. « Pour comprendre le succès de l'Allemagne comme exportateur mondial, explique l'historien de l'économie Stephen Gross, il faut regarder au-delà de ses frontières. Car ce modèle repose pour une part décisive sur le développement de réseaux commerciaux avec les pays d'Europe centrale et orientale (1). » Et plus précisément sur des échanges économiques inégaux établis avec la Pologne, la République tchèque, la Hongrie et la Slovaquie, un quartet baptisé « groupe de Visegrád ». Depuis un quart de siècle, la riche Allemagne pratique en effet avec ses voisins ce que les États-Unis ont mis en place avec leurs usines installées au Mexique : la délocalisation de proximité.

Solidement établis entre le II^e Reich d'Otto von Bismarck et l'empire des Habsbourg à la fin du XIX^e siècle, les échanges économiques privilégiés entre l'Allemagne et l'Europe centrale ne datent pas d'hier. Limités par la guerre froide, ils reprennent dans les années 1970 sous la forme de partenariats industriels, technologiques et bancaires, à la faveur de l'*Ostpolitik* (1969-1974) lancée par le chancelier

Du « rideau de fer » aux « maquiladoras »

« LE TRAFIC de perfectionnement passif est la version européenne de la mesure américaine qui ouvrit la voie au développement de la maquiladora dans la région frontalière entre le Mexique et les États-Unis (3) », explique l'économiste Julie Pellegrin. Plus qu'aucun autre pays membre, l'Allemagne profite de cette sous-traitance de façonnage, essentiellement dans le textile, ainsi que dans l'électronique et l'automobile : en 1996, les sociétés rhénanes réimportent vingt-sept fois plus (en valeur) de produits perfectionnés en Pologne, République tchèque, Hongrie ou Slovaquie que les entreprises françaises. Cette année-là, le trafic de perfectionnement passif compte pour 13 % des exportations du groupe de Visegrád vers l'Union et pour 16 % des importations allemandes en provenance de cette zone. Certains secteurs s'y engouffrent : 86,1 % des importations allemandes de textile et d'habillement polonais suivent ce régime. En moins d'une décennie, constate Julie Pellegrin, « les entreprises des pays d'Europe centrale et orientale se trouvent intégrées dans des chaînes de production contrôlées principalement par des sociétés allemandes ».

Cet arraisonnement de nations hier encore ancrées à l'Est par le Conseil d'assistance économique mutuelle que dirigeait Moscou (CAEM, ou Comecon, 1949-1991) fut d'autant plus rapide que l'exaltation du « consommateur libéré » par l'accès aux produits occidentaux compensait pour un temps le désarroi du travailleur asservi à la sous-traitance de ces mêmes produits.

À mesure que les accords de libre-échange arasent les tarifs douaniers, dans la seconde moitié des années 1990, le

social-démocrate Willy Brandt. La chute du mur de Berlin sonne l'heure du repas des fauves. À compter du début des années 1990, les multinationales allemandes jettent leur dévolu sur les entreprises d'État privatisées dans une ambiance d'apocalypse industrielle. Si la reprise du constructeur automobile tchécoslovaque Škoda par Volkswagen en 1991 a marqué les esprits, le voisin capitaliste utilise d'abord les installations existantes comme plates-formes de sous-traitance.

Il profite pour ce faire d'un vieux mécanisme de délocalisation aussi discret que méconnu : le trafic de perfectionnement passif. Cette procédure codifiée en droit européen en 1986 autorise l'exportation temporaire d'un bien intermédiaire (ou de pièces détachées) dans un pays non membre où il sera transformé, façonné – perfectionné – avant d'être réimporté dans son pays d'origine en bénéficiant d'une exemption partielle ou totale de droits de douane (2). Après l'effondrement du bloc de l'Est, l'élargissement des quotas d'importation en provenance des pays d'Europe centrale ouvre au patronat allemand des perspectives euphorisantes. Sous-traiter le chromage de robinets ou le polissage de baignoires à des ouvriers tchécoslovaques surqualifiés mais sous-revendicatifs ? Confier du tissu aux doigts agiles de Polonaises payées en zlotys et récupérer des vestes qui seront vendues sous un nom de marque berlinois ? Faire décorer des crustacés dans le pays voisin ? C'est possible dès les années 1990, comme si les frontières de l'Union européenne étaient déjà effacées.

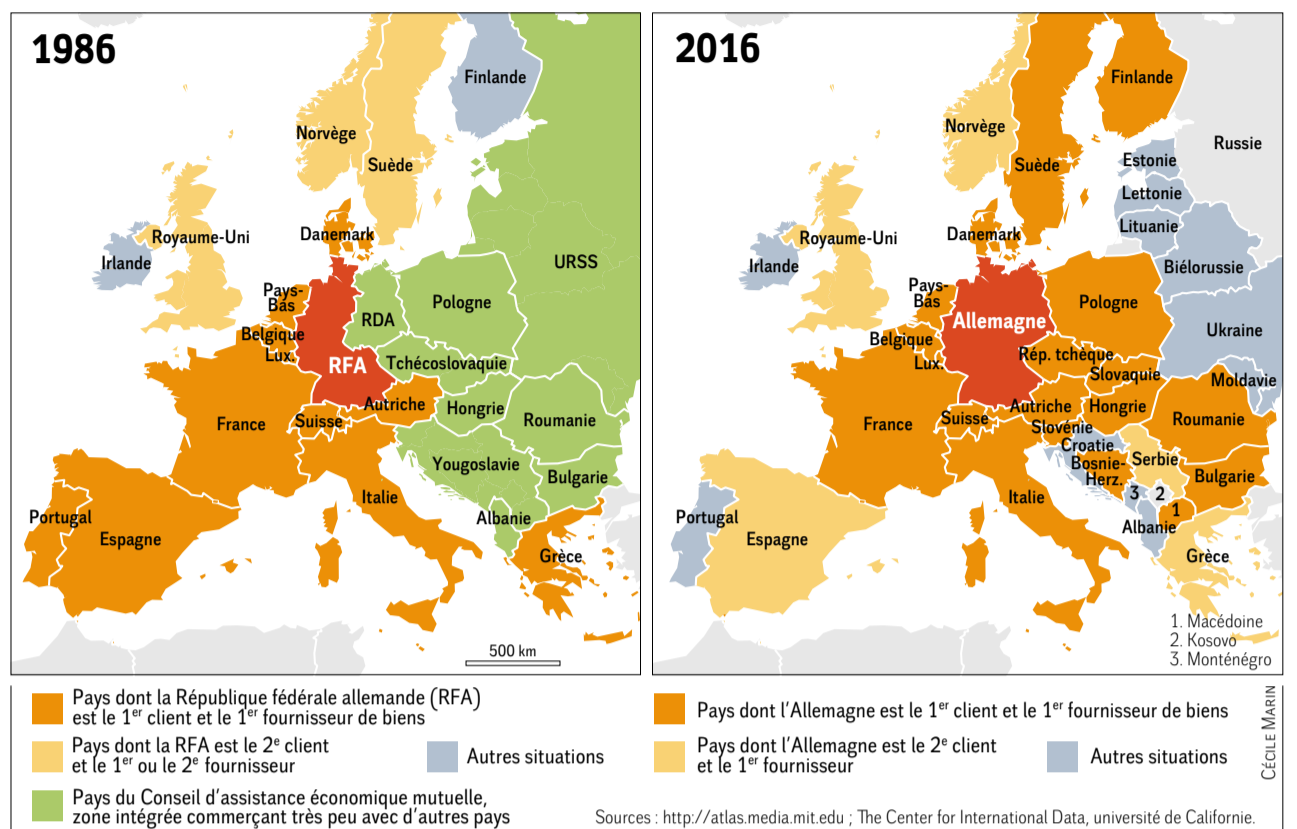
trafic de perfectionnement passif perd de son intérêt au profit des investissements directs à l'étranger (IDE). Les multinationales ne se contentent plus de délocaliser un petit segment de leur production, mais financent désormais la construction d'usines filiales là où le travail coûte moins cher.

De 1991 à 1999, les flux d'IDE allemands vers les pays d'Europe de l'Est sont multipliés par vingt-trois (4). Au début des années 2000, l'Allemagne réalise à elle seule plus du tiers des IDE effectués dans les pays du groupe de Visegrád et étend son emprise capitaliste en Slovaquie, Croatie et Roumanie. Les usines d'équipementiers automobiles (Bosch, Dräxlmaier, Continental, Benteler), de plasturgie, d'électronique poussent comme des champignons. Car, de Varsovie à Budapest, les salaires moyens représentent un dixième de ceux qui sont pratiqués à Berlin en 1990 ; un quart en 2010.

Calendrier des fêtes nationales

1^{er} - 28 février 2018

4	SRI LANKA	Fête de l'indépend.
6	N.É.-ZÉLANDE	Fête nationale
7	GRENADE	Fête de l'indépend.
11	IRAN	Anniversaire de la révolution
16	LITUANIE	Fête de l'indépend.
18	GAMBIE	Fête de l'indépend.
22	SAINTE-LUCIE	Fête de l'indépend.
23	BRUNEI	Fête de l'indépend.
24	GUYANA	Fête de l'indépend.
24	ESTONIE	Fête nationale
25	KOWEÏT	Fête de l'indépend.
27	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Fête de l'indépend.



Extension de la puissance commerciale allemande

Pourtant, les travailleurs ont bénéficié du solide système d'enseignement professionnel et technique en vigueur dans l'Est. Beaucoup plus qualifiés que leurs homologues asiatiques, ils sont en outre plus proches : s'il faut quatre semaines à un conteneur en partance de Shanghai pour rallier Rotterdam, cinq heures suffisent à un poids lourd chargé de pièces usinées dans les ateliers de Mladá Boleslav, au nord-est de Prague, pour rejoindre le siège de Volkswagen à Wolfsburg.

Ainsi l'Allemagne devient-elle au tournant du millénaire le premier partenaire commercial de la Pologne, de la République tchèque, de la Slovaquie et de la Hongrie. Lesquelles représentent pour Berlin un arrière-pays de soixante-quatre millions d'habitants transformé en plate-forme de production délocalisée. Bien sûr, Italiens, Français et Britanniques profitent eux aussi de ce commerce asymétrique. Mais à moindre échelle. Audi et Mercedes encombreraient peut-être moins les chaussées de New York et de Pékin si leur prix n'intégrait pas les bas salaires polonais et hongrois.

Quand intervient en 2004 l'élargissement de l'Union aux pays d'Europe centrale, dont l'Allemagne fut l'infatigable militant, l'annexion de la région à l'espace industriel rhénan est déjà bien avancée. Elle se renforce encore à compter de 2009, l'industrie automobile allemande accentuant ses délocalisations dans les pays du groupe de Visegrád pour restaurer ses profits érodés par la crise financière. « C'est un paradoxe de l'histoire, remarque le chercheur Vladimir Handl, que ce soit précisément l'intégration européenne – un projet visant à dompter le géant économique allemand de l'après-guerre froide – qui ait poussé l'Allemagne dans le rôle d'un hégémon (5). »

L'ombre que projette sa puissance sur la carte du continent dessine un Saint Empire industriel dont le centre achète le travail plus ou moins qualifié de ses provinces. Au nord-ouest, les Pays-Bas (principale plate-forme logistique de l'industrie rhénane), la Belgique et le Danemark ont ce grand voisin pour premier débouché commercial ; mais leurs industries à forte valeur ajoutée et leurs États développés leur garantissent une relative autonomie. Tout comme l'Autriche, au sud, elle aussi intégrée aux chaînes productives et aux intérêts allemands, tout en possédant ses propres fleurons, notamment dans les services et les assurances. Mais à l'est, en position subalterne sinon coloniale, les industries polonaise, tchèque, slovaque, hongroise, roumaine et même bulgare dépendent de leur premier et principal client : Berlin.

Sans cette Chine à leur porte, industriels et dirigeants allemands auraient eu les plus grands difficultés à passer le

salariat à la moulinette des lois Hartz. Parce qu'on envisage plus facilement d'être remplacé à son poste par le Tchéquo-mitoyen que par un lointain Vietnamien, les délocalisations de voisinage exercent ce puissant effet disciplinaire décrit par une équipe d'économistes insoupçonnables de gauchisme : « Les nouvelles possibilités de délocaliser la production à l'étranger tout en restant à proximité ont modifié le rapport de forces entre salariat et patronat allemands. Syndicats et/ou comités d'entreprise furent contraints d'accepter des dérogations aux

accords sectoriels, ce qui souvent entraîna une baisse des salaires des travailleurs. » Les représentants des salariés « prirent conscience qu'ils devaient faire des concessions » (6). Résultat : l'opposition aux lois de flexibilisation de l'emploi fut inconsistante. Et les salaires s'effondrèrent. Directeur de l'Institut allemand pour la recherche économique, Marcel Fratzscher constatait en 2017 que, « pour les personnes faiblement qualifiées, le taux horaire est passé de 12 euros à 9 euros depuis la fin des années 1990 » (*Financial Times*, 12 juin 2017).

Une hégémonie contestée

À TOUS ÉGARDS, l'aménagement d'une arrière-cour économique fut une bonne affaire pour les industriels allemands. Car une partie significative des fonds européens destinés aux nouveaux pays membres retomba comme par magie sur Berlin. « L'Allemagne a été de loin la plus grande bénéficiaire des investissements réalisés dans les pays du groupe de Visegrád au titre de la politique de cohésion de l'Union, explique l'économiste polonais Konrad Poplawski. Ces sommes ont engendré des exportations supplémentaires dans ces pays à hauteur de 30 milliards d'euros sur la période 2004-2015. Le bénéfice a été non seulement direct – les contrats signés –, mais aussi indirect : une part importante des fonds a été consacrée aux infrastructures, ce qui a facilité l'acheminement des marchandises entre l'Allemagne et l'Europe centrale et orientale. Un point décisif pour les entreprises automobiles allemandes, qui avaient besoin de bons réseaux de transport afin de construire des installations modernes chez leurs voisins orientaux (7). »

Pour les pays du groupe de Visegrád, le bilan se révèle plus contrasté. D'un côté, les investissements allemands ont renouvelé la base industrielle, entraîné un transfert massif de technologie, augmenté la productivité et les rémunérations, créé de nombreux emplois induits, parfois qualifiés, au point d'alarmer le patronat qui désormais redoute une pénurie de main-d'œuvre. Mais cette relation

cantonne la région dans une économie de sous-traitance et de subordination : l'outil industriel appartient au capital ouest-européen, allemand en particulier.

Cette aliénation a transparu fin juin 2017, lorsqu'une grève a éclaté pour la première fois depuis 1992 dans l'usine géante de Volkswagen à Bratislava (8). Le gouvernement slovaque a alors soutenu la revendication d'une hausse des salaires de 16 %. « Pourquoi une entreprise qui fabrique l'une des voitures les plus luxueuses et de la plus haute qualité, avec une productivité du travail élevée, devrait-elle payer à ses travailleurs slovaques la moitié ou le tiers du montant qu'elle paie aux mêmes travailleurs en Europe occidentale ? », s'interrogeait le premier ministre Robert Fico, un social-démocrate qui gouverne avec des nationalistes (9). Un mois plus tôt, son homologue tchèque Bohuslav Sobotka mettait en garde les investisseurs étrangers dans des termes presque analogues (10).

Sortir du rôle d'atelier d'assemblage, développer des productions souveraines à destination du grand marché continental : tel est le versant économique du contreprojet européen, autoritaire et conservateur, développé par les dirigeants du groupe de Visegrád (11). Faute de quoi, quand bien même les salaires locaux monteraient en flèche, cette prospérité relative ne pourrait que favoriser l'achat... de voitures allemandes.

(1) Stephen Gross, « The German economy and East-Central Europe », *German Politics and Society*, vol. 31, n° 108, New York, automne 2013.

(2) Cf. le dossier coordonné par Wladimir Andreff « Union européenne : sous-traiter en Europe de l'Est », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 32, n° 2, Paris, 2001.

(3) Julie Pellegrin, « German production networks in Central/Eastern Europe : between dependency and globalisation », *Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung*, 1999, d'où sont tirés les chiffres de ce paragraphe.

(4) Fabienne Boudier-Bensebaa et Horst Brezinski, « La sous-traitance de façonnage entre l'Allemagne et les pays est-européens », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, op. cit.

(5) Vladimir Handl, « The Visegrád Four and German hegemony in the euro zone », <http://visegradexperts.eu>, 2015.

(6) Christian Dustmann, Bernd Fitzenberger, Uta Schönberg et Alexandra Spitz-Oener, « From sick man of Europe to economic superstar : Germany's resurgent economy », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 28, n° 1, Nashville (Tennessee), hiver 2014.

(7) Konrad Poplawski, « The role of Central Europe in the German economy. The political consequences », Centre d'études orientales, Varsovie, juin 2016.

(8) Lire Philippe Descamps, « Victoire ouvrière chez Volkswagen », *Le Monde diplomatique*, septembre 2017.

(9) Cité par *Financial Times*, Londres, 27 juin 2017.

(10) Ladka Morkowitz Bauerova, « Czech leader vows more pressure on foreign investors over wages », *Bloomberg*, New York, 18 avril 2017.

(11) Lire « De Varsovie à Washington, un Mai 68 à l'envers », *Le Monde diplomatique*, janvier 2018.

Transformations de la sexualité, permanence du sexisme

Libérée, la parole des femmes a permis de prendre conscience de l'ampleur des violences ou du harcèlement qu'elles subissent au quotidien. Comment expliquer cette prolifération de comportements sexistes alors que les pratiques sexuelles ont, elles, évolué vers plus d'égalité entre les partenaires au cours de ces dernières décennies ?

PAR MICHEL BOZON *

LA BRUTALITÉ des comportements dénoncés à l'automne 2017 dans les enquêtes de presse sur le producteur Harvey Weinstein puis les révélations et mobilisations de femmes, principalement sur les réseaux sociaux, qui ont rendu visibles de multiples actes de harcèlement, d'agression et de violence sexuels invitent à analyser le sexisme comme un système. Cela implique l'idée d'une hiérarchie systématique entre les sexes, qui permet à l'un des deux d'imposer sa domination, c'est-à-dire la prise en compte préférentielle, voire exclusive, de ses intérêts. Le sexisme n'est pas un stéréotype ou un dérangement présent chez quelques hommes et qu'il suffirait de démonter intellectuellement ou de soigner. C'est un système, dont les manifestations dans un domaine de la vie sociale se renforcent par les inégalités dans d'autres sphères, ce qui leur donne une redoutable cohérence et les rend difficiles à ébranler : l'inégalité des salaires, la surcharge de travail domestique des femmes, leur plus grande précarité professionnelle, leur faible présence dans la politique, la culture et le sport, leur difficile accès aux espaces publics, l'usage sexiste de la langue, le harcèlement sexuel et bien d'autres asymétries sont liés.

En somme, la force du sexisme est double. Parce qu'il se construit à partir de foyers multiples, il se recompose aisément lorsque l'inégalité s'affaiblit dans un domaine (dans l'éducation, par exemple). En outre, il sait résister au progrès des idées et des normes d'égalité formelle entre les sexes, en déplaçant en permanence ses lieux et modes de justification. La lutte contre le sexisme doit donc elle aussi être mobile.

Un inégalitarisme enraciné dans la différence des corps ?

Les comportements qui ont suscité l'indignation à l'automne 2017 touchent tous à la sexualité. Cette dernière joue-t-elle un rôle particulier dans la genèse du sexisme ? Ou y aurait-il eu une dégradation brutale dans les rapports entre les sexes, notamment en matière de sexualité ?

Une réponse positive pourrait s'appuyer sur les travaux de la regrettée Françoise Héritier (1). Rappelons que, pour l'anthropologue, l'inégalité de genre s'enracine dans une pensée différentialiste originelle, fondée sur l'observation des corps et de la reproduction. Celle-ci établit une asymétrie conceptuelle dans laquelle le masculin et ses corrélats l'emportent toujours sur le féminin (major/minor,



ainé/cadet, sec/humide, Soleil/Lune, clair/sombre...). S'appuyant sur cette asymétrie, les hommes, qui ne peuvent enfanter, s'octroient des droits sur la descendance des femmes, voire se l'approprient. La dichotomie actif/passif dans la sexualité découle de la « *valence différentielle des sexes* » et serait une des matrices de ce que Françoise Héritier nomme la « *licéité de la pulsion masculine* », qui ne peut être ni discutée ni contrecarrée. Il y aurait ainsi un inégalitarisme atavique et immuable de la sphère sexuelle, enraciné dans la différence des corps et inscrit dans les représentations du masculin et du féminin. La lutte contre cette « pensée de la différence » et ses conséquences serait particulièrement ardue.

Cependant, la pratique de la sexualité n'est pas aussi immuable que le suggère cette représentation. L'importance des changements en matière de genre et de sexualité au cours des cinquante dernières années implique de compléter la réflexion anthropologique de Françoise Héritier par une lecture plus contextualisée des comportements sexuels contemporains et des violences associées. Incontestablement, il s'est produit une ouverture des possibles pour les femmes, mais les résistances à l'égalité ont revêtu aussi de nouvelles expressions parmi les hommes.

La dénonciation des comportements sexistes s'appuie sur un fond de pratiques de plus en plus égalitaires en matière de sexualité. Retraçons les principales étapes de l'évolution des comportements sexuels depuis les années 1960, en précisant qu'elles s'inscrivent dans un ensemble de changements qui ont affecté la situation des femmes, comme la forte augmentation de leur niveau d'instruction, l'accroissement de leur participation au marché du travail, les transformations de la famille et l'installation de normes juridiques d'égalité. Ces développements ont considérablement augmenté leur marge de manœuvre, sans remettre en question les principaux rapports de pouvoir.

La diffusion massive de formes de contraception efficace (à partir des années 1970 en France) a pour effet que les temps de la vie où l'on pratique une sexualité destinée à la reproduction – peu nombreux – et ceux où l'on pratique une sexualité non ouverte à la reproduction sont désormais nettement disjoints. Les moments où les femmes portent des enfants n'occupent d'ailleurs plus qu'une place restreinte dans leur vie. La période de la jeunesse, qui s'est allongée depuis les années 1980, a changé de statut. Elle est largement vécue comme une phase de formation, en raison de la généralisation

de la scolarité secondaire et du fort développement de l'enseignement supérieur. C'est aussi désormais un moment de la vie où la sexualité, vécue sans engagement matériel, est licite pour les deux sexes, l'âge médian des femmes au premier rapport ayant nettement baissé depuis les années 1960 (17 ans et demi en France [2]) et l'horizon du mariage s'étant éloigné : il intervient en moyenne à 35 ans pour les femmes. Le nombre de mariages est en outre passé de 416 000 en 1972 à 235 000 en 2016 (dont 7 000 entre personnes du même sexe) (3).

C'est un grand changement par rapport aux années 1950 et au début des années 1960 : les jeunes femmes étaient alors tenues de se préserver pour le mariage, tandis que les hommes pouvaient largement profiter de leur jeunesse avec des femmes plus âgées ou des prostituées. Il y a eu également une prolongation de la vie sexuelle à un âge avancé : alors que seulement 50 % des femmes mariées de plus de 50 ans avaient une activité sexuelle en 1970, c'est le cas de 90 % des femmes en couple du même âge dans les années 2000. La ménopause a ainsi cessé de marquer la fin de la vie sexuelle.

La passivité féminine a cessé d'être la norme

Par ailleurs, un des effets du déclin de l'institution matrimoniale depuis les années 1980 est la diversification des parcours de vie, et donc des cadres d'exercice de la sexualité. Le changement est particulièrement net pour les femmes. En 1970, un tiers d'entre elles avaient eu plus d'un partenaire dans leur vie, contre deux tiers en 2006. La proportion de celles qui ont eu des rapports avec des femmes augmente. Après une séparation amoureuse ou conjugale, expérience désormais fréquente, elles sont aussi nombreuses que les hommes à rencontrer de nouveaux partenaires, qu'elles forment ou non des couples avec eux, qu'elles vivent ou non avec de jeunes enfants. Dans les années 2000, l'arrivée des nouvelles technologies de communication a contribué à modifier le scénario des rencontres affectives et sexuelles, qui peuvent échapper au regard des proches ; les jeunes femmes sont nombreuses à s'en emparer, et dans des proportions comparables aux hommes (entre 28 % et 40 % des 18 à 25 ans) (4). Leur activité sexuelle n'est plus limitée au cadre du couple marié en âge d'avoir des enfants.

Dans tous les milieux, l'espace et le temps de la sexualité se sont ouverts pour elles.

Dans les rapports sexuels eux-mêmes, les pratiques les plus asymétriques ont reculé, et un nouveau scénario, plus égalitaire, a émergé (5). En 1970, deux tiers des femmes et des hommes déclaraient que c'étaient ces derniers qui prenaient l'initiative des rapports sexuels. En somme, les rapports avaient lieu quand ils le décidaient, sans que cela soit considéré comme une violence. Dans la seconde moitié des années 2000, quatre cinquièmes des femmes comme des hommes déclaraient qu'à leur dernier rapport ils avaient autant envie l'un que l'autre. La passivité féminine a cessé d'être la norme. Le désir mutuel est désormais une composante ordinaire et attendue du rapport sexuel. Les rapports qui ne correspondent pas à ce modèle sont considérés comme insatisfaisants, voire violents.

* Directeur de recherche à l'Institut national d'études démographiques (INED), auteur notamment de *Pratique de l'amour. Le plaisir et l'inquiétude*, Payot, Paris, 2016.



Les images qui accompagnent cette double page sont d'Anneé Olofsson. Elles sont extraites des séries « Black Current – The Interrupted Series » (Courant noir – la série interrompue), 2017, et « Familiar » (Familière), 2003 (image en bas à droite) (www.anneeolofsson.com)



Le répertoire des pratiques s'élargit, et la valeur de réciprocité entre les partenaires progresse. Les grandes enquêtes menées en France dans les quarante dernières années font apparaître l'importance prise par les caresses, la masturbation mutuelle ou la sexualité orale – dans les années 2000, 65 % des femmes de 25 à 49 ans déclaraient pratiquer la fellation souvent ou parfois, et 70 % des hommes le cunnilingus. Il est d'ailleurs devenu courant d'accomplir cunnilingus et fellation au cours du même rapport. L'activité sexuelle prend aussi la forme de rapports sans pénétration, pratique fréquente qui constitue une source de plaisir à part entière (6). Naguère impensable, la masturbation solitaire a augmenté considérablement parmi les femmes. De même, la majorité d'entre elles (73 %) ont vu des films pornographiques dans leur vie, même si elles ne sont que 20 % à en regarder régulièrement (7). La hausse

spectaculaire, entre les années 1970 et les années 2000, de la satisfaction qu'elles expriment à l'égard de leur vie sexuelle et la proportion élevée de celles qui déclarent avoir eu un orgasme lors de leur dernier rapport (81 % dans les années 2000) sont liées à leur attitude désormais plus active au cours de l'interaction sexuelle.

Une violence qui sert des objectifs de pouvoir

Si on a assisté dans les dernières décennies à une ouverture des comportements et à un rapprochement des parcours et des pratiques entre femmes et hommes, il reste que leurs conduites sexuelles ne sont pas jaugées ni jugées selon les mêmes critères. Les personnes interrogées dans les années 2000 en restent à une représentation très dichotomique de leurs motivations respectives. Ainsi, deux tiers des femmes et des hommes se retrouvent pour dire que « les hommes ont par nature plus de besoins sexuels ». Par ailleurs, la phrase « On peut avoir des rapports sexuels avec quelqu'un sans l'aimer » est désapprouvée (« pas du tout d'accord ») par 54 % des femmes, mais par seulement 30 % des hommes.

Ainsi se maintient une représentation hiérarchisée de l'interaction sexuelle, qui ne correspond déjà plus à l'évolution des pratiques. Il y aurait une inadéquation entre féminité et désir sexuel affirmé. L'idée dominante, qui rencontre l'approbation de certains psychologues, est que les femmes manifestent avant tout un désir réactif ou subalterne, activé par la demande des hommes. Ces derniers seraient, quant à eux, sous la dépendance de pulsions impérieuses. Selon cette représentation hiérarchique de la sexualité, le désir féminin reste la plupart du temps en veilleuse tant qu'un homme ne le réveille pas. Cette représentation est en fait un mot d'ordre. Une femme qui manifeste un désir explicite, non inscrit dans des aspirations amoureuses, ou non inscrit dans l'hétérosexualité, se voit sévèrement jugée et mise en cause pour son inconduite. Les sanctions de réputation qui en découlent sont redoutées par les femmes de tous les milieux.



Alors que, dans les comportements sexistes dénoncés, on met systématiquement en avant les aspects sexuels (des « porcs », censés n'avoir aucune retenue), c'est bien autre chose qui est en jeu. Violence sexuelle, harcèlement sexiste et injures sexuelles ne découlent pas de pulsions sexuelles masculines incontrôlables, mais sont une stratégie ou un langage utilisés pour « remettre les femmes à leur place », pour les rappeler à l'ordre et tenter de préserver ainsi le statut des hommes. Les femmes sont en effet devenues influentes, ou simplement plus présentes, dans des espaces nouveaux – au travail, en politique, dans l'espace public, dans les nouvelles formes de communication, et même dans la famille. Violence et harcèlement (y compris le cyberharcèlement) sont à la fois un acte de pouvoir traditionnel et une stratégie sexiste rénovée, adaptée à la quotidienneté des contacts entre femmes et hommes dans les sociétés contemporaines. Les violences dénoncées sont une réaction à la progression vers plus d'égalité ; elles sont réactionnaires. Elles servent à réaffirmer des hiérarchies et des positions.

Dans un article qui présente certains résultats de l'enquête Virage (Violences et rapports de genre) de l'Institut national d'études démographiques (INED) (8), Amandine Lebugle et ses collègues distinguent cinq types de violence dans les espaces publics : les injures, la drague importune, la violence physique, le harcèlement et les atteintes sexuelles, et la violence sexuelle. Les jeunes femmes dans les grandes villes sont les plus affectées, notamment par les types de violence à connotation sexuelle : drague importune, harcèlement et violence. Ces actes ont moins pour but de « satisfaire des besoins sexuels » que de créer des situations intimidantes,

voire humiliantes, rappelant que l'espace public est le lieu des hommes. Ce sont des actes de pouvoir unilatéral. Il en va de même des injures, qui comprennent souvent des épithètes sexuelles dévalorisantes pour les femmes fréquentant l'espace public et qui contribuent à les en détourner. Quant au harcèlement sexiste au travail, très apparent dans les révélations de l'automne 2017, il utilise également la sexualité pour signifier aux femmes leur illégitimité professionnelle ou leur subordination aux hommes. C'est une forme de discrimination au travail.

Le fait que le sexisme s'exprime sur le terrain de la sexualité n'indique donc pas que celle-ci serait par essence sexiste, ou serait à l'origine du sexisme, ou que les adolescentes et les jeunes femmes devraient se tenir à l'écart de la sexualité, ou que notre époque serait devenue sexuellement plus violente. L'indignation que provoque la révélation de ces comportements de harcèlement, d'agression et de violence marque au contraire une révolte, liée au progrès de scénarios sexuels égalitaires, et un retournement historique de la tendance ancienne à « blâmer les victimes ». En décalage avec des pratiques interpersonnelles plus égalitaires, la violence basée sur la sexualité ou sur des propos sexuels n'a pas principalement des buts sexuels. Elle sert des objectifs de pouvoir, de rappel des frontières et des privilèges de genre, de rabaissement de celles qui s'affirment. Empêcher cette violence est une tâche politique qui nous concerne tous et toutes.

MICHEL BOZON.

Enquêtes au long cours

Sauf indication particulière, les chiffres cités proviennent de l'enquête « Contexte de la sexualité en France », dont les résultats sont présentés dans l'ouvrage de Nathalie Bajos et Michel Bozon *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, La Découverte, Paris, 2008.

Ceux qui concernent des périodes plus anciennes sont empruntés aux travaux de Pierre Simon et ses collègues, *Rapport sur le comportement sexuel des Français*, René Julliard - Pierre Charron, Paris, 1972, ainsi qu'à celui d'Alfred Spira, Nathalie Bajos et le groupe ACSF, *Les Comportements sexuels en France*, La Documentation française, Paris, 1993.

(1) Ethnologue et anthropologue, disparue en novembre 2017, elle a notamment publié *Masculin/féminin. La pensée de la différence*, Odile Jacob, Paris, 1996.

(2) « Baromètre santé 2010 », Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), Saint-Denis.

(3) Cf. *Insee Première. Bilan démographique 2016*, Institut national de la statistique et des études économiques, Paris.

(4) Marie Bergström, « Sites de rencontres : qui les utilise en France ? Qui y trouve son conjoint ? », *Population & Sociétés*, n° 530, Institut national d'études démographiques (INED), Paris, février 2016.

(5) « Cinquante ans de sociologie de la sexualité. Évolution du regard et transformation des comportements depuis les années 1960 », dans Paul Servais (sous la dir. de), *Regards sur la famille, le couple et la sexualité. Un demi-siècle de mutations*, Academia-L'Harmattan, Louvain-la-Neuve - Paris, 2014.

(6) Armelle Andro et Nathalie Bajos, « La sexualité sans pénétration. Une réalité oubliée du répertoire sexuel », dans Nathalie Bajos et Michel Bozon (sous la dir. de), *Enquête sur la sexualité en France*, op. cit.

(7) À propos des inquiétudes adultes sur la pornographie et la jeunesse, cf. « Autonomie sexuelle des jeunes et panique morale des adultes. Le garçon sans frein et la fille responsable », *Agora. Débats/jeunesses*, n° 60, Les Presses de Sciences Po, Paris, 2012.

(8) Amandine Lebugle et l'équipe de l'enquête Virage, « Les violences dans les espaces publics touchent surtout les jeunes femmes des grandes villes », *Population & Sociétés*, n° 550, INED, décembre 2017.

Overdoses sur

(Suite de la première page.)

Lors d'un premier pic d'overdoses, en 2012, la police avait d'abord pensé à un problème de drogue frelatée, mais les analyses toxicologiques n'avaient rien révélé de surprenant. Les consommateurs d'opioïdes par voie intraveineuse étaient simplement devenus plus nombreux dans le comté. Le problème n'était plus circonscrit aux quartiers pauvres et aux ghettos noirs de Cleveland et de Cincinnati, mais touchait désormais les petites localités de la classe moyenne blanche.

Avec plus de 4 000 morts par overdose en 2016 (contre 296 en 2003), l'Ohio occupe la deuxième place au palmarès américain des ravages de la drogue, derrière la Virginie-Occidentale. En 2015, les Blancs comptaient pour 89 % des victimes, tandis que les Noirs et les Hispaniques (16,5 % de la population de l'État) étaient sous-représentés : 10 % (1). À Lorain County, le port d'un antidote aux overdoses, le Narcan, s'est généralisé parmi les quelque 500 agents de police et au sein des services de premiers secours. « On a été pionniers dans ce domaine », se souvient le shérif adjoint Dennis Cavanaugh, qui estime à 350 le nombre de vies sauvées depuis la mise en place de ces kits, en 2013. Administré par voie nasale aux victimes en arrêt respiratoire, le produit est également distribué gratuitement dans les supermarchés, pour que tout un chacun puisse ranimer une victime.

À l'échelle du pays, l'épidémie d'overdoses a contribué à la baisse de l'espérance de vie en 2016, pour la deuxième année d'affilée (2). Avec près de 65 000 décès en 2016, « soit davantage que la totalité des GI morts au Vietnam », rappelle le docteur Evans, les dérivés de l'opium tuent davantage que les accidents de la route (37 000 morts) ou que les armes à feu (38 000). En comparaison, 243 personnes sont mortes d'overdose en France en 2014, 2 655 au Royaume-Uni la même année et 1 226 en Allemagne en 2015 (3). Le président Donald Trump, qui, durant sa campagne, avait promis d'agir, érigeant ce sujet en symbole des souffrances de l'Amérique profonde, a déclaré en octobre dernier l'« état d'urgence sanitaire ». Mais, sur le terrain, ces mots sont accueillis par un haussement d'épaules. « Le fonds fédéral d'urgence sanitaire a une réserve de 57 000 dollars, soupire M. Thomas Stuber, qui dirige The LCADA Way, un réseau local de cliniques et de centres d'hébergement pour toxicomanes. Cet argent ne suffirait même pas pour notre comté. Alors, pour le pays entier... » Il préférerait une déclaration d'« état d'urgence nationale », comme pour le passage d'un ouragan.

En janvier 2018, Lorain County ne disposait d'aucun centre de désintoxication digne de ce nom. Pour en trouver un, il fallait se rendre à Cleveland ou à Columbus, la capitale de l'État. « On se contente de faire de l'ambulatoire », se désole M. Stuber. Les malades passent une fois par jour dans sa clinique d'Elyria. « On leur donne des médicaments pour pallier la détresse du manque et calmer les nausées et les crampes. Ça ne fait pas disparaître les symptômes du manque, le patient est toujours dans un

état d'inconfort, mais ça rend la situation plus gérable. Le deuxième jour, on passe à la phase de conseil. »

Le shérif adjoint Cavanaugh chapeaute la Drug Task Force, la brigade des stupéfiants, qui compte quinze agents. Selon lui, entre 80 et 90 % des crimes du comté sont liés « au trafic de drogue ou à des délits commis pour s'en payer ». Sur le plan pénal, la situation est devenue assez critique pour qu'un magistrat local obtienne, il y a trois ans, l'aval de la Cour suprême de l'Ohio pour créer une cour spéciale, réservée aux toxicomanes. Ce mardi matin de fin novembre, avant-veille de la fête de Thanksgiving, la trentaine de participants se retrouvent devant la chambre 702 du tribunal pénal d'Elyria, rebaptisée « tribunal de la drogue ». Ces jeunes adultes – des hommes et des femmes en proportions quasi égales – se connaissent bien à force de se croiser lors de cette convocation hebdomadaire.

Le drogué, c'est le fils du voisin qui passe la tondeuse

Ils donnent un visage à cette épidémie que la presse nationale, s'épuisant en superlatifs, qualifie de plus grave de l'histoire : le visage d'une personne blanche, périurbaine ou rurale, qui dispose d'un toit pour dormir et d'une structure familiale. Le portrait-robot d'un drogué n'est pas celui d'une star du rock n'roll ou d'un Noir pauvre de Harlem, comme lors de la vague d'opiacés des années 1970. La mort frappe l'Amérique des lotissements et des campagnes, celle qui possède un garage et parfois deux voitures. Le drogué, c'est le fils du voisin qui passe la tondeuse pour de l'argent de poche, la pom-pom girl de l'équipe de football du lycée. La consommation d'héroïne a explosé dans toutes les catégories sociales, mais la plus forte augmentation (77 % entre 2002 et 2013) est relevée dans les foyers de la petite classe moyenne, aux revenus compris entre 20 000 et 50 000 dollars par an (entre 16 000 et 40 000 euros) (4).

Une fois aux mains de la justice, les jeunes cabossés de Lorain County sont baladés de centres d'hébergement pour toxicomanes en maisons d'arrêt. Le marché que leur propose le juge John Miraldi est simple : s'ils décrochent, la justice passe l'éponge sur leurs délits. Ils éviteront l'incarcération et reprendront une vie normale. Ils échapperont aussi à la roulette russe des opiacés de contrebande et à la perspective de gonfler les statistiques de la morgue du docteur Evans. Cela semble clairement le choix le plus rationnel. Mais la dépendance aux opioïdes crée sa propre logique. « Le consommateur ne peut littéralement plus fonctionner sans sa dose. Les crises de manque sont très violentes », relate M. Stuber, qui, après trente-huit ans dans le métier, affiche un pessimisme profond. Il voit des femmes enceintes abandonner le sevrage et replonger : « La drogue prend le contrôle total de l'individu, la structure du cerveau se modifie. » Par leur puissance, les produits actuels semblent sans commune mesure avec ceux du passé. Pour échapper à l'engrenage, il faut une force surhumaine, et « on n'en sort jamais vraiment guéri », commente M. Ed Barrett,



PHOTOGRAPHIE : PD REARICK - LIBRARY STREET COLLECTIVE, DETROIT - WWW.BEVERLYFISHMANSTUDIO.COM

BEVERLY FISHMAN. – « Untitled (Depression) » (Sans titre [Dépression]), 2017

ancien toxicomane et dirigeant du Primary Purpose Center, un centre d'hébergement à Elyria. « C'est une dépendance à vie. »

Au tribunal, le juge Miraldi s'adapte à son audience et évite le jargon judiciaire pour adopter un ton paternaliste. « Thanksgiving arrive, mes amis. Je sais que c'est un moment difficile. Vous pourriez aller faire la fête, avoir des proches qui boivent ou qui se droguent... Ce sera dur. Restez sur vos gardes. » Un tuteur est chargé d'accompagner les participants dans leurs démarches de réinsertion, notamment la recherche d'un emploi. Les débuts sont très cadrés, avec contrôles d'urine et appels quotidiens obligatoires. Tour à tour sévère et prévenant, le juge Miraldi met en avant les succès individuels, puis menace d'un retour en prison « ceux qui sèchent les convocations ou diluent leurs échantillons d'urine ». « J'ai écarté deux personnes du programme. L'une, enceinte, a failli mourir la semaine dernière d'une overdose. » Quant à l'autre, une employée du tribunal a failli la renverser sur un parking du centre-ville. « Elle s'était infusé de la drogue durant des jours et s'est pratiquement jetée sous les roues de la voiture. Elle est retournée en prison pour six mois. » Après cette mise au point en forme d'avertissement, M. Miraldi invite chaque participant à venir chercher à tour de rôle, sous les applaudissements, un diplôme personnalisé. « Meghan est "clean" depuis trente et un jours.

Elle en est à la phase deux du programme et a été admise dans un centre d'hébergement. Bravo ! » Les jeunes adultes se succèdent à la barre, souriants, gênés ou espiègles. Le sevrage est une ligne de crête fragile : la presse locale rapporte qu'en juin dernier une participante a fait une overdose en pleine séance.

Décrocher seul semble impossible. Il faut être accompagné à chaque instant pendant au moins une centaine de jours et changer totalement ses habitudes, « faire une croix sur son ancienne vie et abandonner ses anciens amis », explique M^{me} Meghan Kaple, la jeune femme « clean » depuis trente et un jours, qui s'est volontairement laissé interpellé par la police il y a trois semaines, « fatiguée de la dope, fatiguée de tout ». Elle est aujourd'hui pensionnaire dans un centre d'hébergement pour femmes où elle suit un régime strict, aux antipodes de la course quotidienne aux opioïdes : « Lever aux aurores, yoga, thérapie de groupe. Téléphone interdit. » Elle a mis le doigt dans l'engrenage voici onze ans. « Après que mon médecin de famille m'a prescrit des analgésiques pour un mal de dos... »

La première dose souvent prescrite par un médecin

Comme M^{me} Kaple, la plupart des victimes n'ont pas découvert les opiacés par une injection, mais par des médicaments obtenus sur ordonnance. L'épidémie a démarré dans les cabinets médicaux, camouflée derrière la meilleure des intentions : faire disparaître la douleur des patients en leur délivrant des analgésiques très puissants. « Très peu des toxicomanes ont démarré directement à l'héroïne, confirme M. Stuber. C'est souvent un médecin qui a prescrit la première dose, pour n'importe quelle petite douleur. Les patients deviennent dépendants et, ensuite seulement, basculent vers la prise d'héroïne. » Lors des précédentes épidémies d'overdoses, dans les années 1970 et 1990, environ 80 % des consommateurs de drogues dures étaient des hommes. Dans la crise actuelle, le ratio est presque à l'équilibre. Garçon ou fille, « tout le monde va chez le médecin. Parce que l'addiction commence par une visite chez le médecin de famille, le dentiste, chez un médecin du sport. On traite beaucoup de femmes qui ont fait du sport au lycée et à l'université. »

L'heure des comptes pour Purdue Pharma

PURDUE PHARMA, le groupe qui produit l'OxyContin, et Mundipharma, le réseau d'entreprises qui commercialise ce médicament en Europe, en Asie et en Afrique, appartiennent dans leur totalité à une seule famille : les Sackler. Accumulée en grande partie ces vingt dernières années, la fortune de cette dynastie est estimée par *Forbes* à 13 milliards de dollars. Son plus grand tour de force, écrit le *New Yorker*, est d'avoir « dissocié le nom de la famille de celui des affaires » (1). L'activité philanthropique des Sackler rayonne dans les plus grands musées du monde. Elle a valu à l'un de leurs patriarches, Mortimer Sackler, d'être nommé chevalier par la reine d'Angleterre en 1999. Une aile du Metropolitan Museum de New York porte leur nom. Au Musée du Louvre à Paris, l'argent de la famille a permis un redéploiement muséographique d'envergure. L'aile nord de la cour Carrée, rebaptisée « aile Sackler des Antiquités orientales », fut inaugurée en 1997 « grâce à la générosité » de la famille, précise le site du musée. Comme les grands industriels du XIX^e siècle et les Médecins avant eux, la dynastie s'est achetée une sorte d'immortalité par le mécénat.

Le commerce pharmaceutique des opiacés commence en 1827, quand les laboratoires Merck introduisent la morphine dans le grand public. En 1853, l'Écossais Alexander Wood conçoit la seringue hypodermique ; l'invention le rendra dépendant aux drogues, de même que son épouse. Dès le début, soulager la souffrance à l'aide d'opiacés sans entraîner d'accoutumance est une gageure. Une drogue remplace l'autre. L'héroïne est ainsi mise en vente dans les années 1890 pour « corriger les problèmes de dépendance rencontrés avec la morphine », une ironie que le docteur Stephen Evans, médecin légiste à Lorain County, comté de l'Ohio ravagé par les overdoses (lire l'article pages 1, 16 et 17), ne se lasse pas

de rappeler. Ce spécialiste tient Purdue Pharma pour responsable de la catastrophe actuelle en ayant inondé le pays « d'héroïne en pilules ». Selon l'American Society of Addiction Medicine, quatre consommateurs d'héroïne sur cinq ont commencé par prendre des opiacés sur ordonnance.

Dès 2001, des États américains ont intenté des procès à Purdue, l'accusant d'avoir créé une crise de santé publique avec ses méthodes commerciales frauduleuses, et l'Ohio prépare actuellement une nouvelle poursuite (2). Le laboratoire dispose de moyens immenses pour assurer sa défense. Jusqu'à présent, il s'est tiré d'affaire en versant de l'argent, dans des règlements à l'amiable qui lui ont permis d'éviter des condamnations pénales. Mais sa marge de manœuvre se réduit à mesure que les révélations s'accroissent. Une armée d'avocats prépare actuellement un procès géant, une action collective (*class action*) qui effacerait les échecs judiciaires précédents. S'enrichir avec un produit qui tue : le cas de Purdue Pharma n'est pas sans rappeler celui de Philip Morris dans les années 1990 (3). À la tête de l'offensive contre le laboratoire, on retrouve même l'ancien procureur général de l'État du Mississippi Mike Moore, connu aux États-Unis pour avoir fait condamner les fabricants de tabac à une amende de 246 milliards de dollars en 1998.

M. R.

(1) Patrick Radden Keefe, « The family that built an empire of pain », *The New Yorker*, 30 octobre 2017.

(2) Jef Feeley et Jared S. Hopkins, « Ohio's opioid suit should be thrown out, Purdue Pharma argues », *Bloomberg Businessweek*, New York, 9 septembre 2017.

(3) Lire Hal Kane, « La cigarette américaine à la conquête du monde », *Le Monde diplomatique*, mai 1997.

(1) « Opioid overdose deaths by race/ethnicity », The Henry J. Kaiser Family Foundation, Menlo Park (Californie), www.kff.org

(2) Elle est passée de 78 ans et 9 mois en 2014 à 78 ans et 7 mois en 2016. Cf. « Soaring overdose deaths cut US life expectancy for a second consecutive year, CDC says », *Los Angeles Times*, 20 décembre 2017.

(3) Selon les derniers chiffres officiels publiés par les Observatoires français et européen des drogues et des toxicomanies.

(4) « Today's heroin epidemic infographics », Centers for Disease Control and Prevention, Atlanta, www.cdc.gov

AUX ÉTATS-UNIS

ordonnance

La boîte de Pandore a été ouverte voici vingt ans par plusieurs laboratoires pharmaceutiques américains. En particulier par Purdue Pharma et sa pilule-vedette, l'OxyContin, jugée responsable de la catastrophe par tous les professionnels interrogés (*lire l'encadré page 16*). Analgésique classé dans les antalgiques opioïdes les plus forts (de niveau III) par l'Organisation mondiale de la santé, l'OxyContin est composé d'oxycodone, un dérivé de synthèse de l'opium. Il était à l'origine réservé aux malades du cancer en phase terminale et à la chirurgie lourde. Un marché très limité. Pour l'étendre, le laboratoire lance en 1995 une campagne de lobbying agressive : il entend repenser totalement le rapport à la souffrance du patient. La douleur, quelle que soit son intensité, devient le nouvel ennemi du corps médical. Des études financées par l'entreprise recommandent aux praticiens de la considérer comme un « cinquième signe vital », au même titre que le pouls, la température, la pression artérielle et la respiration.

L'année suivante, Purdue lance l'OxyContin sur le marché avec le feu vert de la Food and Drug Administration (FDA), l'autorité sanitaire américaine. Le laboratoire déploie une armée de plus de sept cents représentants de commerce pour en vanter les mérites aux praticiens du pays. Il publie des vidéos, des brochures, des chansons consacrées au remède miracle, et imprime 34 000 coupons offrant des prescriptions gratuites. En 1996, les ventes d'OxyContin lui rapportent 45 millions de dollars. Quatre ans plus tard, elles s'élèvent à plus de 1 milliard de dollars et surpassent les recettes du Viagra. Du sommet à la base, des bureaux de Washington au cabinet du médecin de campagne, tous les garde-fous ont sauté.

Quand l'« Oxy » devient une monnaie d'échange

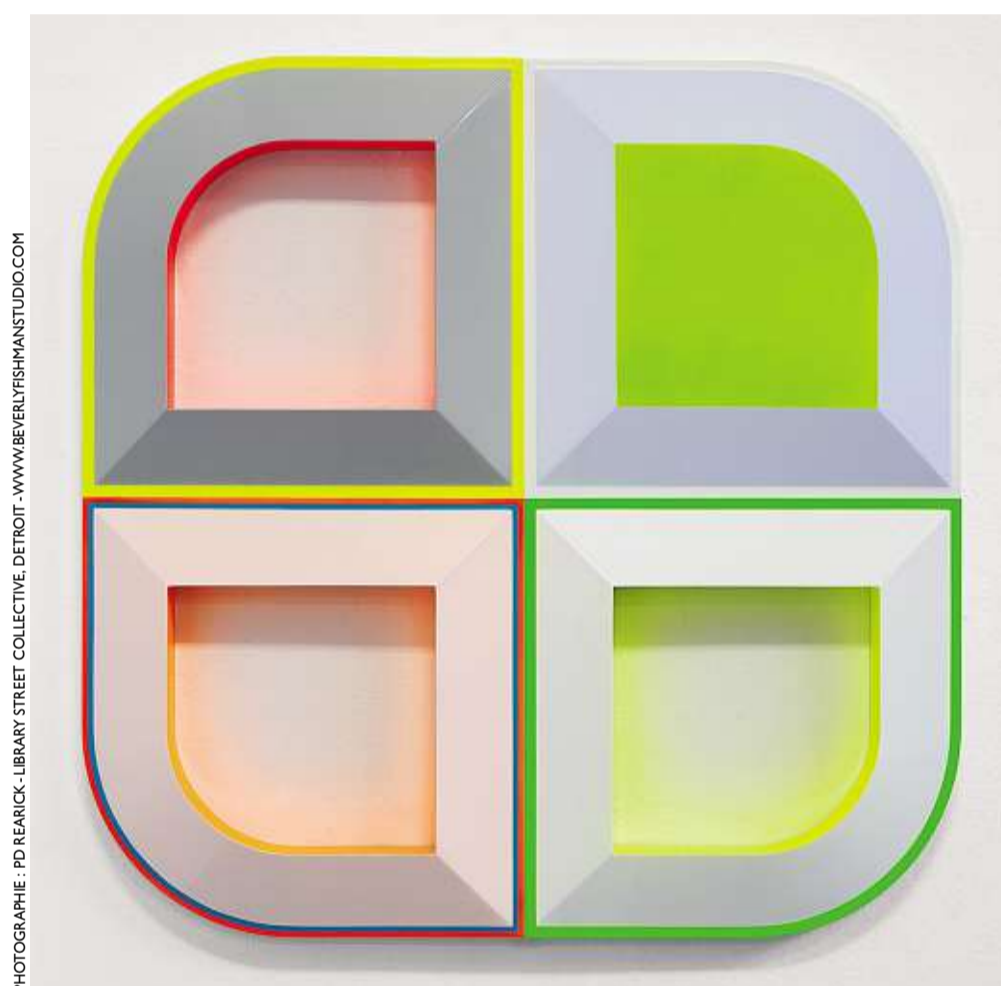
La double carrière du docteur Evans – il fut urgentiste avant de devenir légiste – lui offre une perspective historique sur le phénomène. « *Quand je suis sorti de la faculté de médecine, au début des années 1980, jamais on n'aurait donné des analgésiques aussi puissants que l'OxyContin pour soulager des douleurs en ambulatoire. À la fin des années 1990, on a commencé à prescrire des narcotiques pour l'extraction de dents de sagesse, pour des chevilles foulées... Des douleurs mineures vous donnaient droit à un OxyContin ou à un Percocet.* » Les patients américains développent une tolérance rapide à ces doses de cheval. Le docteur Evans raconte une époque délirante où M. et Mme Tout-le-monde, « *victimes de petits bobos* », accouraient aux urgences pour réclamer des pilules comme des bonbons. « *Si on ne leur*

donnait pas un Percocet, ils menaçaient de vous dénoncer! Ils feignaient d'être malades. Certains se coupaient les veines pour des pilules. » Entre les injonctions des pouvoirs publics, les exigences des patients et la politique de « *satisfaction client* » de son hôpital, « *la pression venait de partout* ». Le docteur Evans, qui, hier, prescrivait des opiacés à tour de bras aux urgences, compte aujourd'hui les morts. Depuis 1999, 200 000 Américains sont morts d'overdoses liées à l'abus d'OxyContin ou de médicaments équivalents.

L'OxyContin s'est remarquablement bien enraciné dans l'Ohio dans le courant des années 2000. Dans certaines municipalités déprimées par les fermetures d'usines, le commerce de ce médicament a brièvement ranimé les centres-villes, grâce à la multiplication des points de distribution. Des combines se sont généralisées à travers un dévoiement de l'aide sociale. Des citoyens pauvres bénéficiaires de l'assurance-maladie se fournissaient gratuitement en pilules dans des cliniques de complaisance, les « *pill mills* » (« moulins

à pilules »), puis les revendaient au marché noir, enrichissant au passage des praticiens complices avec l'argent du contribuable. Dans plusieurs villes du sud de l'Ohio, comme à Portsmouth, l'« Oxy » était devenu une monnaie d'échange courante : on troquait avec son voisin une pilule contre toutes sortes de biens (5).

Le nombre d'ordonnances pour des opioïdes a fini par atteindre des sommets absurdes. Pour l'année 2012, les praticiens de l'Ohio ont prescrit 793 millions de doses, soit 68 pilules par habitant (6). Pour se développer, Purdue Pharma aurait agi à la manière d'un cartel, en identifiant les régions les plus vulnérables du pays, là où se concentrent le chômage des « cols bleus », les accidents de travail et la pauvreté. Outre les prescriptions de praticiens honnêtes mais inconscients des addictions potentielles au produit, des fuites de documents internes ont révélé que l'entreprise avait sciemment encouragé l'essor de cliniques de complaisance, des établissements fantoches uniquement destinés à écouler de l'OxyContin (7).



BEVERLY FISHMAN. – « Untitled (Opioid Addiction/Missing Dose) » (Sans titre [Addiction aux opioïdes/Dose manquante]), 2017

Des laboratoires chinois aux morgues de l'Ohio

Sur un marché des opioïdes en mutation, l'héroïne n'est plus le premier sujet d'inquiétude dans l'Ohio. Elle a été reléguée au second plan par des substances 100 % synthétiques. Le fentanyl et le carfentanil sont devenus en quelques années les nouveaux ennemis publics. Marginales il y a quatre ans, ces molécules à la puissance monstrueuse, plusieurs dizaines de fois plus fortes que l'héroïne, ont causé environ la moitié des 4 050 overdoses recensées dans l'État en 2016.

Comme l'héroïne, le fentanyl s'est répandu après que les pouvoirs publics américains ont sévi contre le trafic d'opiacés par ordonnance (*lire l'article pages 1, 16 et 17*). Son coût de production dérisoire lui assure un grand avenir. L'héroïne reste un dérivé de plante : « *En fabriquer coûte cher*, commente un officiel d'Oberlin, une petite ville de Lorain County, dans le nord de l'Ohio. *C'est du fermage bête et méchant : il faut cultiver le pavot ; certaines années les récoltes peuvent être mauvaises...* » Le fentanyl, lui, ne requiert aucune culture et se commande en quelques clics sur les sites de commerce en ligne chinois, comme Weiku ou Mfrbee.com. Au milieu des maillots de basket ou des croquettes de poulet, on peut en acheter au détail ou en gros, autour de 1 450 dollars la livre (1 186 euros pour 453 grammes).

Cette situation entraîne des tensions diplomatiques entre les États-Unis et la Chine. Plusieurs rapports circonstanciés et une commission parlementaire accusent Pékin de fermer les yeux sur la production clandestine et l'exportation de ce « *fentanyl mortel et bon marché* », selon les mots du président Donald Trump lors de son voyage à Pékin, en novembre 2017. Les autorités chinoises, qui ne nient pas le trafic, ont promis d'augmenter leurs efforts pour contrôler la production clandestine de drogues. Mais les experts sont pessimistes : ils soulignent une attitude générale de laisser-faire dans la régulation de l'industrie pharmaco-chimique.

Une fois sur le territoire américain, le fentanyl est coupé à d'autres substances ou vendu tel quel, souvent à l'insu des consommateurs. « *Quand les toxicomanes cherchent de l'aide, on leur demande d'abord ce qu'ils prennent*, relate M. Ed Barrett, ancien toxicomane et directeur d'un centre d'hébergement à Elyria. *Ils répondent : "De l'héroïne." Or*

les examens d'urine montrent qu'ils prenaient du fentanyl sans le savoir. Parfois, on ne trouve pas une once d'opiacés naturels dans leurs urines. » La substance circule aussi sous forme de comprimés : dans l'Indiana voisin, la police de Fort Wayne a saisi des ersatz de pilules – OxyContin ou Percocet – entièrement composés de fentanyl.

Il suffit de trois milligrammes de fentanyl, soit moins d'une pincée, pour tuer un être humain. Un souffle de poudre répandu dans l'air quand on referme un sachet, par exemple, peut envoyer quelqu'un aux urgences. Proches, policiers, pompiers, infirmiers, employés d'établissement funéraire : toute personne en contact avec une victime court un danger. Manipuler les produits bruts nécessite l'usage de gants, voire de masques, et les protocoles de sécurité se modifient dans le pays. Les polices municipales du Midwest cherchent des machines capables d'identifier les drogues à travers les emballages plastique lors des saisies. Leur matériel vétuste, conçu pour des tests basiques lors de contrôles routiers, s'avère aujourd'hui totalement obsolète.

Le bureau du légiste de Lorain County s'attend à avoir battu en 2017 un triste record d'overdoses à cause du fentanyl et de son sinistre cousin, cent fois plus puissant, le carfentanil, à l'origine utilisé en médecine vétérinaire comme tranquillisant pour les grands animaux, tels que les éléphants. La totalité des zoos et des vétérinaires des États-Unis n'ont besoin que de dix-huit grammes de produit brut par an, soit à peine l'équivalent de quatre morceaux de sucre, pour soigner toute leur population animale, selon la Drug Enforcement Administration. D'après un rapport d'Europol et de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies datant de novembre 2017, la substance pénètre actuellement en Europe, où le dernier bilan annuel fait état de quarante-huit overdoses au carfentanil, dont vingt-neuf au Royaume-Uni.

Contrefaits, de moins en moins traçables et accessibles en un clic dans le monde entier : les opiacés, comme toutes les denrées, suivent les évolutions du commerce mondial. Les prochaines grandes batailles contre la drogue auront probablement pour théâtre les centres de tri postal.

M. R.

Les pouvoirs publics ont tardé à réagir, la petite classe moyenne blanche, première victime du phénomène, ne figurant pas parmi les priorités des dirigeants politiques. Le temps que le gouvernement prenne conscience du problème et démarre la chasse aux ordonnances de complaisance, de nombreux citoyens privés de pilules étaient déjà partis soulager leur dépendance dans la rue. « *Une fois le patient accro et sa période de prescription terminée, il doit bien trouver sa dose quelque part*, explique le docteur Evans. *Un Percocet au marché noir, c'est 50 dollars le comprimé. Un sachet d'héroïne, 5 ou 10 dollars. Moins cher qu'un pack de bière. Voilà comment on a converti toute une population à l'héroïne.* »

Points de fidélité pour consommateurs d'héroïne

Le basculement de la consommation de médicaments vers l'héroïne s'est fait progressivement et furtivement. Les vendeurs d'héroïne mexicaine – souvent originaires de la région de Xalisco, spécialisée dans la culture du pavot – ont investi cet immense marché rural, modernisé leurs techniques de vente et agi beaucoup plus discrètement que les trafiquants des grandes villes. Malgré une forte concurrence, qui explique le prix au détail si bas de l'héroïne, les dealers des campagnes n'ont guère recours aux armes à feu pour régler leurs comptes ou défendre leur territoire. La poudre se commande par SMS et la livraison est assurée en voiture par les vendeurs, qui ont intégré le concept de « satisfaction client » et distribuent des cartes de visite, des points de fidélité... « *Au tout début, peut-être que tu dois te risquer à aller dans des endroits louches. Mais, une fois que les connexions sont faites, que tu es un bon client, c'est comme commander une pizza* », explique M. Barrett. Si le consommateur tente un sevrage et n'appelle plus, le dealer le relance par téléphone, ou sonne chez lui pour lui offrir des doses.

Depuis la mise sur le marché de l'OxyContin, les vagues de drogues se superposent comme des sédiments sur les rives du lac Érié, sans que l'une chasse jamais complètement l'autre. Aux pilules sur ordonnance comme l'OxyContin, puis à l'héroïne, s'ajoutent désormais d'autres substances synthétiques à la puissance terrifiante (*lire l'encadré ci-contre*). Les autorités sont confrontés à un monstre à plusieurs têtes, dont aucune n'a encore été coupée.

Désseparée, la population adopte deux sortes d'attitude. « *Une moitié est touchée par l'addiction d'un proche*, explique M. Stuber. *Elle comprend que la dépendance est une maladie et veut qu'on trouve une solution. L'autre moitié pense que les drogués n'ont pas d'excuse. Tant qu'ils n'ont pas vu leur propre fils étendu sur la moquette de sa chambre, ils pensent que c'est le problème de quelqu'un d'autre.* » Lors des conférences de prévention organisées dans les villages, les professionnels entendent fréquemment des appels au meurtre de dealers. « *Mais le dealer, au départ, c'est le médecin de famille, ou l'armoire à pharmacie des parents*, proteste le docteur Evans. *Quatre-vingt pour cent de nos enfants ont mis le doigt dans l'engrenage en retrouvant une ordonnance de maman ou papa... Tu as 15 ans, tes copains viennent dormir à la maison, vous volez un Percocet. Faut-il passer papa et maman par les armes ? »*

MAXIME ROBIN.

(5) Sam Quinones, *Dreamland : The True Tale of America's Opiate Epidemic*, Bloomsbury Publishing, Londres - New York, 2015.

(6) « Opioids prescribed to Ohio patients decrease by 162 million doses since 2012 », Board of Pharmacy, État de l'Ohio, 25 janvier 2017.

(7) Harriet Ryan, Lisa Girion et Scott Glover, « More than 1 million OxyContin pills ended up in the hands of criminals and addicts. What the drugmaker knew », *Los Angeles Times*, 10 juillet 2016.

L'imprimerie
79, rue de Roissy
93290
Tremblay-en-France

DIFFUSION

IMPRIM'VERT

Origine du papier : Allemagne. Taux de fibres recyclées : 100 %.
Ce journal est imprimé sur un papier UPM issu de forêts gérées
durablement, porteur de l'Ecolabel européen sous le n° FI/37.001.
Entropisation : Pot = 0,007 kg/t de papier

Commission paritaire des publications
et agences de presse : n° 0519 D 86051
ISSN : 0026-9395
PRINTED IN FRANCE

À la disposition des diffuseurs de presse pour modification
de service, demandes de réassort ou autre,
nos numéros de téléphone verts :
Paris : 0 805 050 147
Banlieue/province : 0 805 050 146.

Batailles commerciales

Fermes éoliennes, barrages, centrales solaires, géothermiques ou nucléaires... Le marché de l'énergie se développe sur tout le continent noir, suscitant la convoitise des géants mondiaux de l'électricité, mais aussi de certaines entreprises africaines. Il est vrai que les besoins sont immenses : près de 650 millions d'habitants n'ont toujours pas accès à l'électricité.

PAR AURÉLIEN BERNIER *

ON NE COMPTE PLUS les initiatives destinées à alimenter l'Afrique en électricité. En 2012, les Nations unies inaugurent le dispositif Énergie durable pour tous, qui vise à fournir, d'ici à 2030, un accès universel aux sources modernes de courant, avec une priorité naturellement donnée à l'Afrique. En juillet 2013, c'est au tour du président américain Barack Obama de lancer, lors d'un voyage en Tanzanie, le plan Power Africa (Énergie pour l'Afrique), en partenariat avec la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque mondiale. Ce programme piloté par l'Agence des États-Unis pour le développement international (Usaid) propose une expertise technique et juridique, des prêts et des outils financiers pour développer des pro-

jets durables... par le biais d'entreprises américaines. En octobre 2015, à la veille de la conférence de Paris sur le climat (COP21), le groupe des Vingt (G20) organise sa toute première réunion des ministres concernés, qui annoncent un plan d'accès à l'énergie pour l'Afrique subsaharienne. La même année, l'ancien ministre de l'écologie français Jean-Louis Borloo a créé une fondation, Énergies pour l'Afrique, qui vise à « connecter 600 millions d'Africains à l'électricité d'ici à 2025 ». De prestigieux partenaires apparaissent sur son site Internet : Vivendi, Carrefour, JC Decaux, Bouygues, Électricité de France (EDF), Dassault, Eiffage, Engie, Orange, Schneider Electric, Total, Veolia, Vinci...

Derrière les discours généreux...

PASSÉE relativement inaperçue lors de la COP21, qui s'est tenue fin 2015, l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables (IAER) rassemble les cinquante-quatre pays du continent. L'objectif affiché par cette coalition, pilotée par l'Union africaine, est « d'atteindre au moins 10 gigawatts [GW] de capacité nouvelle et additionnelle de production d'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables d'ici à 2020, et de mobiliser le potentiel africain pour produire au moins 300 GW d'ici à 2030 ». Cela reviendrait à multiplier par près de dix la

production actuelle d'énergie renouvelable (cette augmentation devant contribuer à 50 % de la croissance totale de la production d'ici à 2040). Et à augmenter, sans recourir aux énergies fossiles, le taux d'électrification du continent (lire sur notre site « Alimenter l'Europe ? »).

Le Japon, l'Union européenne et huit pays occidentaux (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède) ont promis de consacrer 9,4 milliards d'euros d'ici à 2020 au financement de l'Initiative, dont 3 milliards d'euros annoncés par Paris. En dépit de la provenance des fonds, le cadre fondateur de l'IAER précise que les pays du continent doivent pouvoir choisir les projets financés et en maîtriser

la mise en œuvre; les entreprises africaines doivent être sollicitées en priorité. L'Initiative est dirigée par un conseil d'administration composé de hauts fonctionnaires majoritairement désignés par les États africains.

Pourtant, au mois de mars 2017, le professeur Youba Sokona, vice-président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) chargé de l'unité « projets » de l'IAER, démissionne avec fracas. Le scientifique malien estime que les financeurs ont « mis sur pied une stratégie pour imposer aux Africains des projets automatiquement sélectionnés par les Européens ». Et de citer la première vague de dix-neuf dossiers validés malgré les réserves émises par des membres africains du conseil d'administration de l'Initiative. En parallèle, près de deux cents associations africaines signent une lettre ouverte intitulée « Stop au détournement de l'IAER par l'Europe ». Elles accusent plusieurs pays européens, et particulièrement la France, d'imposer des projets favorisant les intérêts directs de leurs multinationales de l'énergie et de leurs bureaux d'études. Dans un rapport présenté le 20 septembre 2016, M^{me} Ségolène Royal, alors ministre de l'environnement et présidente de la COP21, n'avait-elle pas identifié 240 projets et programmes dans diverses filières : hydraulique, géothermie, solaire, éolien (1)?

Pourquoi tant d'initiatives juxtaposées? Toutes partagent ce constat : la sous-alimentation de l'Afrique en électricité entrave son développement (lire l'encadré page 19). Elles affichent toutes les mêmes images d'enfants dont le sourire est éclairé par une ampoule électrique. Elles proposent toutes plus ou moins les mêmes outils : des enceintes pour des discussions d'affaires, des fonds d'investissement ou de garantie, des prêts, des expertises... Et surtout, elles insistent toutes sur l'importance cruciale des partenariats public-privé.

La générosité des textes fondateurs de ces plates-formes cache des intentions souvent très prosaïques. Depuis les années 1980, les pays occidentaux ouvrent leurs marchés électriques à la concurrence, provoquant une intense guerre commer-

ciale entre les grandes entreprises du secteur. Mais les systèmes électriques du Vieux Continent et ceux de l'Amérique du Nord demeurent en surcapacité de production. Dans ces régions, les perspectives de croissance restent donc relativement faibles. Ce qui n'est pas le cas pour des marchés émergents, comme celui de l'Afrique.

Afin de favoriser leur expansion, les compagnies étrangères bénéficient du processus de libéralisation engagé depuis près de trente ans sur le continent. Au cours du

XX^e siècle, la plupart des pays avaient créé des entreprises publiques disposant d'un monopole dans la production, le transport et la distribution du courant. Faute de moyens financiers suffisants, ces services nationaux sont souvent exsangues, incapables de garantir un approvisionnement de qualité. Plutôt que de les soutenir, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international ou encore la BAD ont encouragé l'adoption de méthodes de gestion issues du privé et une ouverture progressive à la concurrence.

Le filon des énergies renouvelables

DEUX ACTIVITÉS sont très profitables : la production du courant (les usines génératrices) et sa commercialisation. À l'inverse, le transport d'électricité nécessite des investissements coûteux et beaucoup de maintenance. Il se prête mal à la concurrence. C'est pourquoi on parle de « monopole naturel ». Pour les économistes libéraux, ces trois activités doivent donc être séparées : la production et la commercialisation doivent être privatisées et soumises à la concurrence; le réseau doit demeurer un monopole (souvent public). La même logique préside, en Europe, au démantèlement d'entreprises publiques comme EDF.

En 1998, la Côte d'Ivoire est le premier pays africain à appliquer ce schéma, avec l'appui de la Banque mondiale. L'entreprise publique nationale Énergie électrique de Côte d'Ivoire, créée en 1952, est liquidée et ses actifs sont transférés à la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE), une société privée dans laquelle l'État ne détient que 15 % des parts. Aujourd'hui, c'est le groupe français Erano qui contrôle la CIE (2). Le gouvernement ivoirien lui a concédé l'exploitation des ouvrages de production, de transport et de distribution, la commercialisation, l'importation et l'exportation de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire national. La libéralisation en Côte d'Ivoire a servi d'exemple et, depuis, presque tous les pays africains ont ouvert, totalement ou partiellement, leur marché au privé.

En 2014, l'Angola a ainsi lancé un Programme d'appui à la réforme de l'électri-

cité, soutenu par la BAD pour 800 millions d'euros. Son but est de « promouvoir la croissance inclusive à travers le renforcement de la réforme du secteur de l'électricité, et d'accroître la transparence et l'efficacité dans la gestion des finances publiques ». Pour ce faire, le rapport publié en avril 2014 par la BAD préconise « l'institution de partenariats public-privé » (3). Dans une logique assez classique de privatisation des bénéfices et de socialisation des pertes, le document précise : « S'agissant du système de transport d'électricité, qui est un monopole naturel, il restera une entité du secteur public (4) ».

Au Nigeria, pays le plus peuplé d'Afrique avec plus de 186 millions d'habitants en 2016, l'Usaid encadre le programme de libéralisation. Ce travail a été directement mené dans le cadre du dispositif Power Africa instauré par M. Obama. Une méthode qui n'est pas sans rappeler les pratiques des institutions financières internationales en matière d'ajustements structurels.

(1) « Initiative africaine pour les énergies renouvelables mise en place à la COP21 », novembre 2016, www.ecologique-solidaire.gouv.fr

(2) Erano regroupe les anciens actifs de Bouygues en Afrique, vendus à partir de 2008 au fonds d'investissement Emerging Capital Partners (55,9 %) et au groupe Axa (18,6 %).

(3) La production d'électricité dite « indépendante » est une production privée qui entre en concurrence avec les opérateurs de service public. Elle n'est pas soumise aux mêmes obligations réglementaires, notamment en matière de tarifs.

(4) « Programme d'appui à la réforme du secteur de l'électricité. Rapport d'évaluation », Banque africaine de développement, Abidjan, avril 2014.

* Journaliste.



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

VALENCE. Le 8 février, à 19 heures, au Causse toujours, 8, rue Gaston-Rey : « café-Diplo » autour du *Manière de voir* « Cuba. Ouragan sur le siècle » et discussion avec Duniesky Fernandez Mulet, artiste peintre. (suzanne.dejours@orange.fr)

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

BESANÇON. Le 15 février, à 19h30, à la faculté des lettres (amphi Donzelot), 32, rue Mégevand : « Produire plus, toujours plus ! », rencontre autour du *Manuel d'économie critique du Monde diplomatique*, avec Corinne Morel-Darleux. (philippe.rousset@laposte.net)

NORD FRANCHE-COMTÉ. Le 3 février, à 17 heures, au cinéma Méliès à Lure : projection du film de Patrick Le Gall *20 000 Moujiks sans importance*, suivie d'un débat avec Jean Gavrilenko. Le 21 février, à 20h30, au Bar atteint, 25, rue de la Savoureuse à Belfort : projection du film de Chris Den Hond et Mireille Court *Une utopie au cœur du chaos syrien*, suivie d'un débat avec Chris Den Hond. (odile-mangeot@wanadoo.fr)

BRETAGNE

RENNES. Le 15 février, à 19 heures, au Knock, 48, rue de Saint-Brieuc : « café-Diplo » autour de l'article « De Varsovie à Washington, un Mai 68 à l'envers » (janvier). (amd.rennes@gmail.com)

SAINT-BRIEUC. Le 15 février, à 19h45, à la Maison du temps libre (salle du petit théâtre), 6 bis, rue du Maréchal-Foch : « café-Diplo » autour de l'éditorial « La cible iranienne » (janvier). (fame973@gmail.com)

CENTRE-VAL DE LOIRE

ORLÉANS. Le 1^{er} février, à 20 heures, à la Maison des associations, 46 ter, rue Sainte-Catherine : débat à partir de l'article « À Bure, la fabrique du consentement » (janvier). (lesamadorleans@outlook.fr)

TOURS. Le 15 février, à 19 heures, et le 19 février, à 11 heures, sur Radio Béton (93.6), présentation du numéro du mois. Le 16 février, à 20h30, au Foyer des jeunes travailleurs, 16, rue Bernard-Palissy, réunion des Amis sur le programme des mois à venir et pot amical pour les 20 ans du groupe. (pjc.arnaud@orange.fr)

GUADELOUPE

Le 2 février, à partir de 18 heures, au cinéma Robert-Loyson au Moule : troisième Nuit du film engagé, avec les projections de quatre films suivies de débats. En partenariat avec la ville du Moule et Radyo Tanbou (détails sur le site de l'association). Le 20 février, au même endroit : « Cash diplomatique ». (danimaginaire@yahoo.fr)

GRAND EST

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE. Le 1^{er} février, à 20 heures, au grand amphithéâtre de l'Ensam, rue Saint-Dominique : « Repenser le travail », avec Bernard Friot. En partenariat avec l'association Reg'Arts et la Librairie du Mau. (amdchalons@hotmail.com)

METZ. Le 1^{er} février, à 19h30, aux archives départementales de la Moselle, 1, allée du Château à Saint-Julien-lès-Metz : projection du film de Michaël Prazan *Vichy, la mémoire empoisonnée*, suivie d'un débat avec le réalisateur. En partenariat avec l'Association du fort de Metz-Queuleu. Le 8 février, à 18h30, petite salle des Coquelicots, 1, rue Saint-Clément : « Peut-on expliquer les sociétés par leurs structures familiales ? À propos d'Emmanuel Todd ». Le 19 février, à 20 heures, au cinéma Palace Caméo-Ariel, 24, rue du Palais : projection du film de Jean-Pierre Bloc *Inspecteurs du travail, une rencontre*, suivie d'un débat avec un membre de l'équipe du film. (amd.metz@gmail.com)

HAUTS-DE-FRANCE

NORD. Le 16 février, à 20 heures, au cinéma Le Méliès, rue Traversière à Villeneuve-d'Ascq : projection du film *L'Usine de rien*, de Pedro Pinho, suivie d'un débat avec Stéphane Sirot. (amdncord@yahoo.fr)

ÎLE-DE-FRANCE

PARIS. Le 7 février, à 19 heures, au Lieu-Dit : débat autour du numéro de *Manière de voir* « Palestine. Un peuple, une colonisation », avec Akram Belkaid et Olivier Pironet. Le 24 février, à 17 heures, au Musée du quai Branly, salon de lecture Jacques-Kerchache, « Plateaux diplomatiques » : lecture par Thierry Blanc de l'article de Vicken Cheterian « Les Yézidis, éternels boucs émissaires », suivie d'un débat avec l'auteur. (amis.diplo.75@gmail.com)

SEINE-SAINT-DENIS. Le 22 février, à 19 heures, à La Belle Étoile, 14, allée Saint-Just, La Plaine Saint-Denis : « Travail en prison : la servitude organisée ». En partenariat avec la Compagnie Jolie Môme et l'Observatoire international des prisons. (amis.diplo.75@gmail.com)

VAL-DE-MARNE. Le 19 février, à 20 heures, au cinéma Le Cosmos, 243, avenue de la République à Fontenay-sous-Bois, avant-première du film de Gilles Perret *L'Insoumis*, suivie d'un débat. (amd94@numericable.fr)

YVELINES. Le 3 février, à 19h30, au Scarabée, 7, avenue du Général-Leclerc à La Verrière : représentation de la pièce de et avec Nicolas Lambert *Le Maniement des larmes*, compagnie Un Pas de Côté. (eveleveque@wanadoo.fr)

NORMANDIE

CAEN. Le 15 février, à 19 heures, émission des AMD14 à écouter sur www.zonesdondes.org et <http://radio-toucaen.fr>. (duboisbo@yahoo.fr)

NOUVELLE-AQUITAINE

GIRONDE. Le 6 février, à 19 heures, salle Aragon à Port-Sainte-Foy : repas partagé suivi d'un « café-Diplo » à 20 heures. Le 26 février, à 20 heures, à la Maison des associations, 47, boulevard de Quinault à Libourne : « café-Diplo ». (amis.diplo33@gmail.com)

LA ROCHELLE. Le 7 février, à 20h15, à la librairie Les Rebelles ordinaires, 9 bis,

rue des Trois-Fuseaux, « café-Diplo » autour de deux articles du numéro de janvier. (jose.dacunha5@free.fr)

POITIERS. Le 8 février, à 20 heures, à Sciences Po, 49, place Charles-de-Gaulle : « La presse, le pouvoir et l'argent. Projet pour une presse libre », avec Pierre Rimbart. (dominique.leblanc@wanadoo.fr)

OCCITANIE

CARCASSONNE. Le 7 février, à 18h30, à l'Espace Temps, 48, rue de la République : « Autour du Diplo », réunion bimestrielle et repas partagé. Le 10 février, à l'Espace culturel des Corbières à Ferrals-les-Corbières : à 18 heures, « Les banques et lacerations monétaires », conférence de René Teboul, suivie d'un repas. À 21 heures, représentation de la pièce de Frédéric Lordon *D'un retournement l'autre*. En partenariat avec le centre culturel. Le 15 février, à 20h30, au cinéma Le Colisée : projection du film de Gilles Perez et Claire Feinstein *Nous, ouvriers*, suivie d'un débat en présence de l'un des réalisateurs. En partenariat avec Les Amis du cinoch'. (amd11@free.fr)

PERPIGNAN. Les AMD66 se réunissent chaque troisième jeudi du mois, à 19 heures, à la résidence Habitat Jeunes Roger-Sidou, 5, place Alain-Gerbault. (am.bordas@laposte.net)

TOULOUSE. Le 7 février, à 18 heures, salle du Sénéchal : « Les financiers du concert des puissants », avec François Denord. Le 15 février, à 20 heures, à la Bourse du travail : présentation du numéro de *Manière de voir* « Palestine. Un peuple, une colonisation », par Akram Belkaid, et rencontre avec Dominique Vidal autour de son livre *Antisionisme = antisémitisme ?* (Libertalia). Le 22 février, à 20h30, à la librairie Ombres blanches, rencontre avec Jean-Marc Royer pour son livre *Le Monde comme projet Manhattan* (Le Passager clandestin). (amd101@gmail.com)

PAYS DE LA LOIRE

LA-ROCHE-SUR-YON. Le 3 février, à 10 heures, au Grand Café, 4 rue Georges-Clemenceau : « café-Diplo » autour de deux articles du numéro de janvier, « Jérusalem, l'erreur fondamentale du président américain » et « Le juge européen peut-il être un contre-pouvoir au service de la démocratie ? ». (michelmerel54@laposte.net)

LAVAL. Le 16 février, à 19 heures, au café Le Méridional, 114, rue du Pont-de-Mayenne : « café-Diplo » autour de l'article de Bernard Friot « En finir avec les luttes défensives » (novembre 2017). (amdmayenne_amd@orange.fr)

NANTES. Le 15 février, à 19h30, au café Le Fleselles, 3, allée Fleselles : « café-Diplo » autour de deux articles du numéro de janvier, « Petits arrangements avec le wahhabisme » et « Le juge européen peut-il être un contre-pouvoir au service de la démocratie ? ». (claudie.desfosses@wanadoo.fr)

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

AVIGNON. Le 22 février, à 20 heures, au cinéma Utopia, projection du film d'Annamarie Jacir *Wajib. L'invitation au mariage*, suivie d'un débat avec Dominique Vidal. (ruiz.bouqueyran@wanadoo.fr)

HAUTES-ALPES. Le 3 février, à 20h30, « Diplo-docus » au cinéma Les Variétés de Veynes : projection en avant-première du film de Bernhard Braunstein *Atelier de conversation*, suivie d'un débat en présence du réalisateur. Le 23 février, à 18h30, au Lieu à Embrun, « Diplo-docus » autour de la justice restaurative : projection du documentaire *A Conversation*, suivie d'un débat avec Katerina Soulou. En partenariat avec l'association Kheper. (diplo-docus@kheper.org)

NICE. Le 16 février, à 20 heures, au cinéma de Beaulieu-sur-Mer : projection du film *Les Résistants du train fantôme*, de Jorge Amat et Guy Scarpetta, suivie d'un débat avec eux. En partenariat avec L'Éclat. (infos@cinemabeaulieu.fr) Le 20 février, à 19h30, à La Passerelle, 2, rue Pacho : « café-Diplo » autour d'un article du numéro de février et d'un chapitre du *Manuel d'économie critique*, « Mondialisation : la mise en concurrence des peuples ». (diplo@geller-conseil.eu)

HORS DE FRANCE

GENÈVE. Le 12 février, à 18h30, au café-restaurant Le Platane, 91, boulevard de la Cluse : « café-Diplo » autour de l'article « Forces et limites de l'économie sociale et solidaire » (décembre 2017). (claudie.sumi@gmail.com)

LUXEMBOURG. Le 22 février, à 18h30, au Citim, 55, avenue de la Liberté : « les jeudis du Diplo », sur le thème « Violences sexuelles contre les femmes et travail », avec Alessandra Galli. (amdluxembourg@gmail.com)

BIEN DES CONVOITISES

pour éclairer l'Afrique

L'apport tant attendu de capitaux étrangers coûte parfois... très cher au pays. En Ouganda, le barrage de Bujagali, situé sur le Nil Blanc, à proximité du lac Victoria, assure la moitié de la production électrique nationale. Le partenariat public-privé de trente ans signé par Kampala avec la société Bujagali Energy Limited a fait exploser les prix. En 2015, l'électricité produite est revendue à l'État au tarif de 11 cents le kilowattheure, alors que le courant délivré par les barrages étatiques coûte 2 cents à produire. Bujagali Energy Limited est détenue par l'agence privée de développement du chef religieux ismaélien Karim Aga Khan IV et par la société américaine Sithe Global Power.

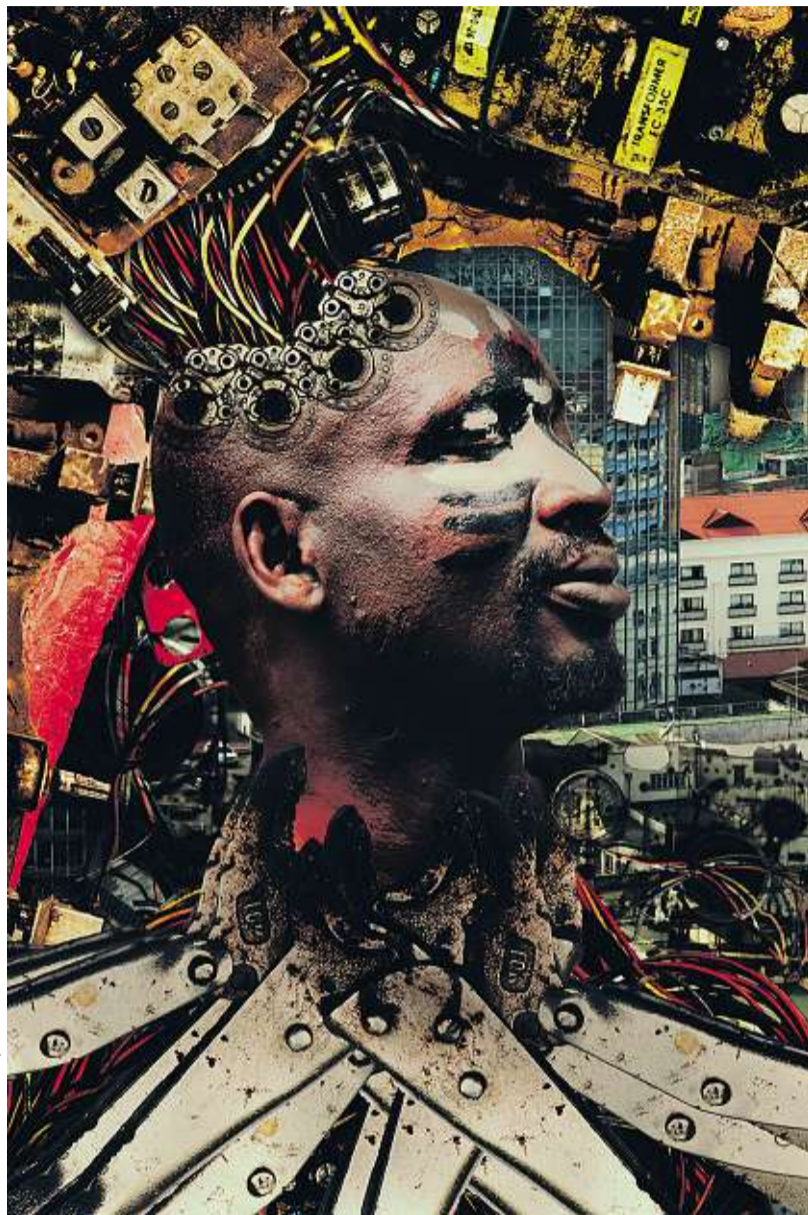
Pourtant, la dérégulation du secteur électrique en Afrique n'attire pas toujours les investisseurs, rebutés par le mauvais état du réseau, le manque de stabilité politique et juridique, les incertitudes quant au recouvrement des créances... Il convient donc de les rassurer. L'un des moyens d'y parvenir est le développement des énergies renouvelables. Grâce à la délocalisation des filières de production de panneaux solaires et d'éoliennes dans les pays où la main-d'œuvre est bon marché, leurs coûts d'installation sont de plus en plus faibles. En outre, les États africains ont été poussés par les institutions internationales à pratiquer un tarif d'achat attractif, sur le modèle de ceux qui existent en Europe : les compagnies nationales de distribution d'électricité (presque toujours publiques) offrent aux producteurs privés d'énergie solaire, éolienne ou hydraulique un prix garanti et supérieur au prix moyen de l'électricité. Officiellement, ce mécanisme vise à soutenir la production énergétique. Officieusement, il subventionne une privatisation rampante de l'énergie. « Les capitaux internationaux ont enfin trouvé une porte à leur mesure pour entrer en Afrique : le développement des énergies renouvelables, s'enthousiasmaient en 2015 Thierno Bocar Tall, alors président-directeur général de la Société africaine des biocarburants et des énergies renouvelables (Saber). Les besoins en investissements sont gigantesques. Ils sont sécurisés par l'achat public de l'électricité et par de solides solutions de couverture de risques. Leur rentabilité ne peut que s'accroître au fil des progrès technologiques » (5).

Bon nombre d'entreprises françaises du CAC 40 se ruent sur le secteur. En juin 2017, le Sénégal raccorde ainsi au réseau la centrale solaire de Senegry, à 130 kilomètres au nord de Dakar. Il s'agit du plus gros projet de ce type en Afrique de l'Ouest. Aux côtés du fonds souverain sénégalais Fonsis, les propriétaires de la centrale sont le fonds d'investissement français Meridiam et le constructeur Solairedirect, filiale du groupe Engie. D'autres sociétés françaises interviennent sur le chantier : Schneider Electric, qui fournit les onduleurs et les transformateurs, Eiffage ou encore Vinci.

Connecter les réseaux nationaux

EN PLUS de ces dispositifs, des taux d'intérêt très bas et les multiples fonds de développement et de garantie mis en place par les États facilitent la mobilisation des investissements privés pour « électrifier l'Afrique ». Encore faut-il que les profits sur les ventes d'électricité soient au rendez-vous. Deux modèles économiques, correspondant à deux choix techniques, sont privilégiés. Le premier consiste à développer de petits réseaux locaux non connectés au réseau national ; le second, à rechercher les économies d'échelle en créant de gigantesques centrales.

En 2016, une étude de la multinationale britannique PricewaterhouseCoopers intitulée « L'électricité hors réseau : accélérer l'accès pour tous » analyse l'électrification de l'Asie et de l'Afrique. Elle conclut que l'extension des réseaux nationaux ne répond pas toujours aux besoins et préconise de développer des solutions complémentaires, miniréseaux ou systèmes autonomes. Dans la logique de privatisation, ces systèmes sont déconnectés du service public, développés et exploités par des



TAHIR KARMALI. – Sans titre I, de la série « Jua kali » (Soleil ardent), 2014

Pour rassurer les investisseurs, on peut également compter sur la finance carbone. Le protocole de Kyoto, adopté en 1997, a posé les bases d'un système d'achat et de vente de « tonnes équivalent carbone » : les industriels qui dépassent un certain niveau d'émission de gaz à effet de serre doivent acheter des droits à émettre ; à l'inverse, des projets peu émetteurs se voient délivrer des crédits qu'ils peuvent vendre (6).

Poussés par les institutions internationales et les entreprises privées, les pays africains adoptent des législations ad hoc permettant le développement du marché du carbone. Le *carbon trading* commence à se développer, et avec lui des start-up prometteuses. En 2009, un jeune Français diplômé en droit fonde la société Ecosur Afrique. Établie à l'île Maurice, elle exerce trois activités : le conseil, le développement de projets et le négoce de crédits carbone. Aujourd'hui rebaptisée Aera, la société s'est délocalisée à Paris et revendique 263 millions d'euros de crédits carbone échangés depuis sa création. Un début, puisque, selon son fondateur, « l'Afrique est un réservoir de crédits de carbone presque inutilisés » (7).

consortiums privés. Peu coûteux, ils permettent un retour sur investissement rapide.

Reste à résoudre un problème crucial : comment faire payer des populations pauvres ? Depuis les années 2000, les compteurs prépayés se sont fortement développés dans de nombreux pays d'Afrique. Au lieu de régler une facture après consommation, l'utilisateur saisit un code qui lui donne accès à une quantité limitée d'électricité, au-delà de laquelle le raccordement est coupé. Grâce à la technologie numérique, les énergéticiens peuvent aller encore plus loin : en partenariat avec Orange, numéro un de la téléphonie mobile en Côte d'Ivoire, la CIE a lancé fin 2015 un système de prépaiement par téléphone. En plus d'éviter les défauts de recouvrement, ces systèmes ne nécessitent pas de main-d'œuvre pour relever les compteurs.

À l'opposé des solutions décentralisées, un autre modèle énergétique rentable consiste à concentrer la production sur de grosses usines pour baisser les coûts unitaires. Mais l'étroitesse des marchés nationaux impose de développer les intercon-

nexions entre États pour élargir la clientèle. C'est le principe du libre-échange adapté à l'électricité : celle-ci doit circuler sans entraves réglementaires ou financières des réseaux transfrontaliers. Sur les dix-neuf projets soutenus par la France et l'Union européenne dans le cadre de l'IAER, on trouve deux projets d'interconnexion, pour un total de 1 175 kilomètres de lignes électriques à installer.

C'est ainsi que s'explique le très controversé barrage Grand Inga, en République démocratique du Congo (8). Dans un pays qui concentre près de 40 % des ressources hydroélectriques du continent (ce qui lui vaut le surnom de « château d'eau de l'Afrique »), il s'agit de construire un ouvrage deux fois plus imposant que le barrage chinois des Trois-Gorges, le plus grand du monde.

La Banque mondiale, la BAD et l'Usaid contribuent aux études de faisabilité de ce projet, dont le coût varie, selon les estimations, entre 80 et 100 milliards de dollars. Le G20 l'a inclus dans sa liste des onze grands chantiers structurants pour la « communauté internationale ». Seuls 20 % de la production seraient destinés à alimenter le marché national ; le reste serait exporté. Grand Inga nécessiterait non seulement d'inonder une superficie importante de terres arables (22 000 hectares), mais aussi de

construire 15 000 kilomètres de lignes à très haute tension.

Il existe déjà des barrages dans cette région, mais les installations n'ont jamais fonctionné correctement, faute de suivi dans les investissements. Plusieurs turbines sont à l'arrêt. Deux projets sont en cours : moderniser les installations existantes et construire le gigantesque barrage de Grand Inga. Ses plus gros clients seraient les mines de la province congolaise du Katanga et celles d'Afrique du Sud, Pretoria connaissant depuis de nombreuses années de graves pénuries d'électricité. À la fin des années 1990, le gouvernement sud-africain envisage un temps la privatisation d'Eskom, l'entreprise publique de production et de distribution d'électricité. Malgré les avertissements de la direction, les autorités ne procèdent pas aux investissements nécessaires à la satisfaction d'une demande intérieure croissante. Les coupures se multiplient.

Bientôt une première centrale nucléaire

À LA BANQUE MONDIALE, on prône une approche conjointe des questions minières et électriques. Le secteur minier jouerait le rôle d'acheteur principal, capable de tirer la production d'électricité vers le haut. Cela stimulerait encore davantage les investissements privés dans la production et le transport du courant. Le bénéfice pour l'économie serait double : les énergéticiens privés disposeraient de marchés rentables en Afrique et les compagnies minières réduiraient leurs coûts d'exploitation. Entre les lignes du rapport transparait une vision de long terme : le renforcement des capacités de production électrique conditionne l'intensification de l'exploitation des ressources naturelles du continent, dans un contexte où les prix des métaux et des minéraux augmentent.

L'association internationale Western Sahara Resource Watch (WSRW) dénonce l'instrumentalisation par le gouvernement marocain des énergies renouvelables au profit de l'industrie extractive. Dans son rapport « Électrifier le pillage », paru fin 2016, on apprend que vingt-deux éoliennes construites par le groupe allemand Siemens alimentent désormais les mines de phosphate du Sahara occidental (11). La filière solaire se développe dans cette région, le géant saoudien de l'énergie ACWA Power construisant les centrales. Or les Nations unies n'ont jamais reconnu la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental (résolution 1754 du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée en 2007).

Longtemps ignoré, le marché électrique africain ne fait pas rêver que les multinationales occidentales. D'après les calculs de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la Chine a signé, pour la seule année 2015, plus de 13 milliards de dollars de contrats dans ce secteur. Environ 30 % des nouvelles capacités électriques subsahariennes tombent désormais dans son escarcelle. Hors Afrique du Sud, la part des investissements chinois grimpe à 46 %, soit près d'un mégawatt (MW) installé sur deux (12).

Dans un rapport publié en 2015, la Banque mondiale étudie « comment un client à haute intensité énergétique, gros consommateur d'électricité, tel que l'industrie minière, pourrait renforcer sa contribution au développement de l'offre d'énergie, aider à élargir l'accès à l'électricité et attirer des capitaux privés dans cet espace énergétique (9) ». La Banque souligne que les activités minières, dont le poids est colossal dans l'économie de l'Afrique (10), consomment beaucoup d'électricité. Ce poste représente de 10 à 25 % des coûts d'exploitation. Les entreprises minières ont généralement le choix : s'approvisionner auprès du réseau national ou produire leur propre courant. L'autoproduction, ramenée au kilowattheure produit, leur coûte plus cher (25 cents en moyenne, contre 6 pour l'électricité des réseaux nationaux), mais se révèle en définitive plus rentable compte tenu des coupures du réseau national. Elles s'équipent donc de centrales thermiques fonctionnant au charbon ou au pétrole.

Pékin se spécialise dans la filière hydroélectrique, mais progresse aussi dans le solaire ou l'éolien. Et le gouvernement chinois prépare l'étape suivante : l'émergence d'un nucléaire africain. En janvier 2017, alors qu'elle annonce une réduction globale de ses investissements à l'étranger, la Chine précise qu'elle continuera à développer des secteurs stratégiques, notamment celui de l'atome. La China General Nuclear Power Corporation a signé au printemps 2017 un accord avec le Kenya qui prévoit la mise en service pour 2025 d'une première centrale nucléaire d'une puissance de 1 000 MW, et l'installation de 4 000 MW à l'horizon 2030. La société exploite depuis 2012 le gisement d'uranium de Husab, en Namibie, et les investisseurs chinois contrôlent la Société des mines d'Azelik, au Niger. Neuf pays africains (Égypte, Nigeria, Algérie, Maroc, Ouganda, Kenya, Niger, Ghana, Tunisie) ont annoncé leur intention de se lancer dans le nucléaire civil, et la Chine compte bien en tirer profit. Sur ce terrain, elle devra affronter la Russie, qui s'est positionnée en Égypte et au Nigeria, et, bien sûr, des sociétés françaises ou européennes, comme EDF ou Areva.

AURÉLIEN BERNIER.

(5) *Énergies africaines*, n° 2, Genève, mars-avril 2015.

(6) Lire « Faut-il brûler le protocole de Kyoto ? », *Le Monde diplomatique*, décembre 2007.

(7) *Énergies africaines*, n° 3, mai-juin 2015.

(8) Lire Tristan Coloma, « Quand le fleuve Congo illuminera l'Afrique », *Le Monde diplomatique*, février 2011.

(9) « Le potentiel transformateur de l'industrie minière. Une opportunité pour l'électrification de l'Afrique subsaharienne », Banque mondiale, Washington, DC, 5 février 2015, www.worldbank.org

(10) Entre 2002 et 2012, la part de l'Afrique dans l'exploitation minière mondiale est passée de 10 % à 17 %. L'industrie minière représente plus de la moitié des exportations totales au Burkina Faso, en République démocratique du Congo, en Guinée, en Mauritanie, au Mozambique et en Zambie.

(11) « Électrifier le pillage », Western Sahara Resource Watch, Berlin, novembre 2016, www.wsrw.org

(12) « Boosting the power sector in Sub-Saharan Africa. China's involvement », Agence internationale de l'énergie, Paris, 2016.

Des pénuries incessantes

LA CAPACITÉ de production électrique du continent africain équivaut à celle de l'Allemagne : 160 milliards de watts – 160 000 mégawatts (MW). Les deux tiers des installations sont localisées au Maghreb et en Afrique du Sud, seul pays à détenir une centrale nucléaire. Les autres États disposent de 53 000 MW, soit autant que les capacités du Portugal, concentrés sur le pourtour du golfe de Guinée et en Afrique de l'Est (Éthiopie, Kenya, Ouganda, Tanzanie).

Selon les chiffres officiels, 650 millions d'Africains n'ont pas accès à l'électricité du réseau. Plusieurs pays ont des taux d'électrification théoriques inférieurs à 15 % : c'est le cas de la Sierra Leone, du Liberia, du Burkina Faso, du Tchad, de la République centrafricaine, du Soudan du Sud, du Burundi et du Malawi. Mais ces chiffres ne comptabilisent que les personnes non desservies par un réseau ; il faudrait y ajouter les populations desservies qui n'ont pas les moyens de payer l'abonnement. Il faut également tenir compte des nombreuses coupures qui affectent le système

électrique – en raison de la vétusté des centrales, du manque d'entretien, de la sécheresse qui réduit la production hydraulique... – et qui rendent l'accès au réseau intermittent.

La production d'électricité africaine était en 2014 à 80 % d'origine fossile. L'Afrique dispose d'environ 34 000 MW d'énergies renouvelables installées. Il s'agit principalement d'hydroélectricité. Mais le potentiel hydroélectrique est estimé à dix-huit fois la production actuelle, dont la moitié serait économiquement viable dès à présent. Les zones côtières de l'Est et du Sud ont un fort potentiel éolien. Les pays de la vallée du Rift, en Afrique de l'Est, disposent d'importants gisements géothermiques. Et, bien sûr, le potentiel solaire est très élevé et bien réparti.

A. B.

Sources : « Africa's power infrastructure. Investment, integration, efficiency », Banque mondiale, Washington, DC, 2011 ; « Africa Energy Outlook », Agence internationale de l'énergie, Paris, 2014.

L'ordre international

En violant les résolutions des Nations unies sur Jérusalem, les États-Unis illustrent l'un des dangers majeurs de la géopolitique actuelle : l'affaiblissement des fondements de la légalité internationale, née en 1945 d'une certaine idée de la civilisation. Alors que la fin de la guerre froide offrait l'occasion de réaffirmer une règle commune, les Occidentaux ont poussé leur avantage et donné le mauvais exemple.

PAR ANNE-CÉCILE ROBERT

UNE PETITE MUSIQUE médiatique habitue les populations à une certaine vision de la société internationale. Celle-ci semble se résumer à un chaos croissant (microconflits, vagues migratoires, etc.), marqué par des manifestations de violence aveugle (attentats, massacres de civils), où s'affirment des puissances cyniques, telles la Russie ou la Turquie, voire les États-Unis de M. Donald Trump. Ce chaos, particulièrement évident de nos jours, était en fait sous-jacent dès le début des années 1990. La chute du mur de Berlin a accrédité l'idée d'une époque totalement nouvelle, d'une « mondialisation heureuse » sous l'égide protectrice des États-Unis, illustrée par la guerre du Golfe en 1990-1991. Si cette intervention se prévalait encore du cadre défini par l'Organisation des Nations unies (ONU), les années 1990 montrent en revanche une tentative du pouvoir américain de forger autoritairement de nouvelles règles. La guerre du Kosovo en fut le laboratoire, ses promoteurs tentant d'officialiser un droit d'ingérence dans les affaires intérieures des États. Cette vision, rendue temporairement possible par l'effacement de la Russie et par la réserve de la

Chine, a connu son apogée avec l'intervention en Libye en 2011, en même temps qu'elle révélait ses périlleuses contradictions.

Depuis 1945, l'ordre international a toujours été secoué de crises et de conflits. Mais les principes humanistes et sociaux issus des grandes conférences de l'après-guerre – celle de Philadelphie sur les droits sociaux, celle de San Francisco, créant l'ONU, sur la prohibition de la guerre – en étaient restés les fondations officielles. L'instabilité qui se développe sous nos yeux est en revanche mondiale, idéologique autant qu'économique. Si les krachs financiers de 1998 et 2008 avaient pu, dans certains lieux, être présentés comme des accidents de parcours, l'élection de M. Trump révèle une contestation paradoxale, mais emblématique, du dogme libre-échangiste à partir de son épicerie. D'autre part, l'impression de chaos provient à la fois de la recombinaison des forces (affirmation de nouvelles puissances tandis que d'autres marquent le pas) et d'une modification rampante des règles du jeu international lui-même, entamée dans les années 1990 et aujourd'hui remise en question.

Des interprétations extensives

DÉ 1945 AUX ANNÉES 1990, les règles du jeu étaient claires, inscrites dans le marbre de la Charte de l'ONU. Naturellement, les pays les plus forts, usant de leur droit de veto ou de celui de leur allié, les contournaient régulièrement pour intervenir militairement dans leurs zones d'influence respectives : Moscou en Europe orientale, Washington en Amérique centrale, Paris en Afrique, Israël dans son voisinage. Cependant, et c'est le point-clé, les puissances ne cherchaient pas ouvertement à modifier les règles de la Charte ni à en inventer d'autres. Elles mettaient même un soin particulier à préserver les apparences et à ne pas les enfreindre ouvertement. Non seulement la Charte de l'ONU servait de

point de repère, mais elle agissait comme une sorte de contrat de confiance internationale. Les critiques les plus vives – le général de Gaulle dénonçant le « machin » qui contestait le néocolonialisme français en Afrique, Ronald Reagan pestant contre une bureaucratie antiméricaine – demeuraient éruptives et n'aboutissaient pas à démolir une construction qui – droit de veto oblige – validait le statut de grande puissance. On se référerait ainsi aux règles officielles régissant le recours à la force, quitte à en donner des interprétations extensives, en invoquant par exemple une légitime défense « préventive », contraire à la notion même de légitime défense, forcément réactive. Aucune instance de l'ONU

n'a d'ailleurs validé cette dérive sémantique, utilisée notamment par Israël pour justifier le bombardement d'une centrale nucléaire irakienne en 1981.

À partir des années 1990, il en va tout autrement : on assiste à une tentative de modification des règles du jeu international, notamment celles concernant le droit de la guerre. Imposée par les Occidentaux, sous la présidence de M. William Clinton (1993-2001), cette mutation est l'une des causes de la profonde instabilité actuelle des relations internationales. Si elle n'a d'abord rencontré que peu d'opposition, elle semble avoir atteint une butée avec l'intervention en Libye de 2011, puis le conflit en Syrie, sans qu'on voie pour autant un retour à l'ordre de 1945 ni l'installation d'un nouvel ordre clairement défini.

Dans un premier temps, l'effondrement de l'Union soviétique a permis un exercice consensuel du droit de la guerre, en mettant fin aux chasses gardées de la guerre froide. C'est ainsi le Conseil de sécurité, unanime, qui autorise, au nom de la sécurité collective, l'intervention militaire de trente-cinq pays contre Bagdad (2 août 1990-28 février 1991). Il s'agit presque d'un cas d'école pour étudiant en droit international, l'annexion d'un pays entier par un autre – en l'occurrence le Koweït par l'Irak – constituant une violation plus spectaculaire que les autres des règles les plus solidement ancrées depuis la Société des Nations et servant de base à la Charte de l'ONU. On évoque alors, avec un enthousiasme

WERNER DREWES. – « Contradiction », 1941

certain, un « nouvel ordre international » et l'avènement d'une véritable « communauté internationale » qui ferait, enfin, régner le droit contre la force, le bien contre le mal (1).

Emblématique de l'univers politique des années 1990, l'intervention de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) au Kosovo en 1999 marque une fracture – guère perçue comme telle (2) – des relations internationales ; une fracture demeurée ouverte. La propagande de guerre, reprise par les médias, qui a accompagné le bombardement de Belgrade, sans

aucun mandat des Nations unies et en violation du droit de la guerre (3), souligne l'émergence d'un consensus idéologique destiné à miner celui qui avait été trouvé dans la douleur en 1945. L'échec organisé de la conférence de Rambouillet, durant laquelle la diplomatie américaine a littéralement manipulé, avec le soutien de Berlin, les chancelleries européennes (au premier rang desquelles Paris, allié historique de Belgrade), signifiait un choix conscient de l'option militaire, quand les voies pacifiques pouvaient encore être utilisées pour empêcher des massacres malheureusement bien réels (4).

Recours à la force sans mandat

LA RÉUNION de Rambouillet achoppa sur un point et un seul : le président Slobodan Milošević avait accepté l'envoi en Serbie d'observateurs internationaux de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ou de la Communauté européenne, mais il refusait d'admettre des envoyés de l'Alliance atlantique, dont il avait probablement de bonnes raisons de mettre en doute l'impartialité... Utilisant ce prétexte, et sans mandat du Conseil de sécurité des Nations unies, mais avec la participation de la France et du Royaume-Uni, les États-Unis déclenchent, en mars 1999, une vaste opération de bombardements aériens qui aboutit à la capitulation de Belgrade moins de trois mois plus tard. Ce « recours à la force » dans des conditions non prévues par la Charte de l'ONU

trouvera une réplique dans l'agression américaine contre l'Irak en 2003, cette fois sans le soutien de Paris (5).

L'intervention de l'Alliance atlantique au Kosovo paraît d'autant moins justifiable qu'elle a abouti à une contre-épuraton ethnique contre les Serbes du Kosovo et que, d'une manière générale, l'explosion de la Yougoslavie en 1991 a conduit, avec le soutien de la « communauté internationale », et notamment de l'Union européenne, à la constitution de micro-États sur des bases nationalistes ou mafieuses, comme l'actuel Kosovo. Si les dirigeants serbes ont, à juste titre, été jugés dans les années 2010 par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour atteintes aux droits fondamentaux, les crimes de guerre de l'OTAN demeurent impunis. Le bombardement intentionnel de cibles civiles, dont celui de la Radio-Télévision serbe, n'a pas été sanctionné. Ce « deux poids, deux mesures » pèse d'autant plus lourd sur les relations internationales que l'intervention avait pour objet de valider, sur la base d'informations fausses (tel le prétendu plan « fer à cheval » de Milošević, inventé par Berlin), la remise en question d'un principe fondateur de la Charte de l'ONU, l'intangibilité des frontières, et le démantèlement d'un État membre des Nations unies (la République fédérale de Yougoslavie). La diplomatie russe actuelle a beau jeu de souligner, chaque fois que l'occasion lui en est fournie, la duplicité des Occidentaux qui dévient à Moscou le droit de faire en Abkhazie, en Ossétie ou en Crimée ce qu'ils ont autorisé avec le Kosovo. Naturellement, les Occidentaux réfutent ce parallèle (lire l'encadré ci-contre).

Du Kosovo à la Crimée

VINGT ANS APRÈS, la guerre du Kosovo continue de susciter des polémiques entre les grandes puissances, notamment la Russie et les États-Unis. Moscou invoque régulièrement l'intervention de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) au printemps 1999 pour justifier les siennes, par exemple en Géorgie ou en Crimée. Dans un discours devant le Parlement, le 18 mars 2014, le président Vladimir Poutine affirmait ainsi : « Les autorités de Crimée se sont référées au précédent bien connu du Kosovo, un précédent que nos collègues occidentaux ont eux-mêmes créé dans une situation très semblable, quand ils ont convenu que la séparation unilatérale du Kosovo d'avec la Serbie – exactement ce que la Crimée est en train de faire en ce moment – était légitime et n'avait pas besoin d'une quelconque autorisation des autorités centrales du pays. »

Ce parallèle a fait l'objet d'une réfutation en règle par M. Barack Obama lui-même. Le président américain a justifié l'intervention de l'OTAN, qui n'a eu lieu « qu'après les violences et les meurtres systématiques subis par les populations du Kosovo. Le Kosovo n'a quitté la Serbie qu'au terme d'un référendum semblable, quand ils ont convenu que la séparation unilatérale du Kosovo d'avec la Serbie – exactement ce que la Crimée est en train de faire en ce moment – était légitime et n'avait pas besoin d'une quelconque autorisation des autorités centrales du pays. » (Bruxelles, 26 mars 2014).

Cet échange pourrait susciter des débats juridiques sans fin, dans la mesure où le droit international consacre deux principes qui peuvent entrer en contradiction : l'intégrité des États et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est pourquoi les déclarations d'indépendance formulées par certaines composantes d'un pays (région, province), comme celle de la Catalogne en octobre 2017, suscitent des batailles judiciaires, mais aussi politiques : il s'agit d'obtenir que l'indépendance soit reconnue par un nombre d'États suffisamment important, en qualité et en quantité, pour rendre effectif le changement de statut du territoire concerné. C'est le problème rencontré aujourd'hui encore par le Kosovo, qui n'est pas reconnu par tous les membres de l'Union européenne.

Le statut des États étant la pierre angulaire de l'ordre international, les mouvements autonomistes font toujours l'objet d'une attention particulière de la part

de leurs pays voisins et des instances internationales, compte tenu de leur potentiel perturbateur (tensions diplomatiques, conflit armé). Les référendums d'autodétermination, lorsqu'ils font suite à des interventions militaires extérieures, ne suffisent pas à lever les doutes sur la légitimité d'une partition. En outre, les conséquences des déclarations d'indépendance, dont le statut n'est pas réglé par le droit international, peuvent se révéler très graves. La reconnaissance unilatérale de l'indépendance de la Croatie et de la Slovénie par l'Allemagne, en décembre 1991, avait ainsi entraîné une réaction en chaîne meurtrière, contribuant au démantèlement désordonné de la Yougoslavie. Sans aller jusqu'à ce cas extrême, les pays membres des Nations unies seraient sans doute avisés de se concerter sur les grandes règles qui doivent gouverner les relations internationales en tenant compte de l'expérience acquise depuis 1990.

Sans cette concertation et la clarification des principes, le débat demeurera le simple jouet des rapports de forces et des appréciations plus ou moins subjectives des uns et des autres, comme l'illustre cette déclaration du ministre des affaires étrangères russe Sergueï Lavrov : « On nous répète sans cesse que "le Kosovo, c'était un cas à part, car des milliers de personnes ont péri là-bas". Faut-il en conclure que, pour que les habitants de la Crimée obtiennent la reconnaissance de leur droit imprescriptible, il faut que coule autant de sang en Crimée qu'au Kosovo ? Pardonnez-moi, ce sont des parallèles et des analogies parfaitement impropres (1). » De son côté, M. Obama, qui s'était opposé en 2003, alors qu'il était sénateur, à l'agression américaine contre l'Irak, dont l'illégalité ne faisait aucun doute, estime finalement que les États-Unis ont « cherché à travailler dans le cadre du système international » (Bruxelles, 26 mars 2014). Ce qui est vrai, mais... après la guerre. La référence récurrente à l'intervention au Kosovo confirme qu'elle a fracturé un élément essentiel de l'ordre international : la confiance autour du tapis vert des négociations.

A.-C. R.

(1) *Le Courrier de Russie*, Moscou, 16 avril 2014.

(1) Lire Claude Julien, « Guerres saintes », *Le Monde diplomatique*, septembre 1990.

(2) Cf. André Bellon, « "Dieu, que la guerre est jolie !" », *Le Monde*, 27-28 mars 1999.

(3) Cf. Serge Halimi, Dominique Vidal, Henri Maler et Mathias Reymond, *L'opinion, ça se travaille ! Les médias et les « guerres justes »*, Agone, Marseille, 2014 (1^{re} éd. : 2000).

(4) Lire Xavier Bougarel, « Dans les Balkans, dix années d'erreurs et d'arrière-pensées », *Le Monde diplomatique*, septembre 1999.

(5) Cf. Jean-Marc de La Sablière, *Dans les coulisses du monde. Du Rwanda à la guerre d'Irak, un grand négociateur révèle le dessous des cartes*, Robert Laffont, Paris, 2013.

LE MULTILATÉRALISME

piétiné par ses garants

En 1945, les grandes puissances s'étaient entendues sur des règles du jeu, en particulier sur ce qui constitue le facteur majeur de trouble sur la scène internationale : le recours à la guerre et, d'une manière générale, à la force. Malgré les tensions de la guerre froide, le système des Nations unies continuait de reposer officiellement sur le bannissement de la guerre et l'édiction de principes destinés à en limiter les causes. Cet ordre correspondait également aux intérêts des petits pays, dans la mesure où il interdit l'ingérence dont les États, notamment colonisateurs, usaient et abusaient pour imposer leurs vues à des populations plus faibles. En circonscrivant les conditions du recours à la force aux « menaces » qui pèsent sur la paix, la Charte de l'ONU prive les puissants d'arguments plus subjectifs. Au XIX^e siècle, les Européens prétendaient par exemple intervenir dans l'Empire ottoman au prétexte de protéger les minorités chrétiennes persécutées (« interventions d'humanité ») (6).

Les années 1990 ouvrent la voie à une modification de l'équilibre politique et juridique, par l'élargissement des circonstances légitimes d'entrée en guerre (*jus ad bellum*). Cette époque est d'ailleurs marquée par la diffusion d'idées telles que le devoir ou le droit d'ingérence, cher au politiste italien Mario Bettati et au fondateur de Médecins sans frontières (MSF) Bernard Kouchner (7). Le pouvoir de l'État et de ses dirigeants doit se soumettre aux valeurs de l'ordre international. Produit de cet univers idéologique, « la guerre du Kosovo est le lieu d'une pratique d'ingérence, sans aucun doute », souligne l'ancien président de MSF Rony Brauman, qui avait approuvé cette intervention à l'époque. « Était-ce la manifestation d'un droit d'intervention armée ? On peut le soutenir, et c'est ce que font les partisans du "droit" d'ingérence qui le voient réapparaître triomphalement à l'ONU » (8).

En 2005, une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies reconnaît en effet un nouveau principe non prévu par la Charte de 1945 : la « responsabilité de protéger ». Il signifie qu'un gouvernement, tout en étant formellement souverain, a des obligations envers ses citoyens,

obligations que la « communauté internationale » peut définir et auxquelles elle peut le rappeler manu militari. Ce n'est pas un hasard si ce principe a été imaginé par la commission de « personnalités de haut niveau » qui rédigeait ses conclusions au moment de la guerre du Kosovo (9). Cette intervention militaire « n'a sans doute pas été étrangère à leurs réflexions et propositions finales », note ainsi Brauman. L'intervention en Libye en 2011, seule action militaire officiellement décidée par le Conseil de sécurité sur la base de la « responsabilité de protéger », est ainsi la fille de celle du Kosovo.

L'opération de l'OTAN au Kosovo a été rendue possible par l'absence transitoire de contre-pouvoirs sur la scène internationale. Dans l'univers des Nations unies, les années 1990 sont surnommées la « décennie des sanctions ». Dominé par le « P3 » (les trois membres permanents occidentaux du Conseil de sécurité : États-Unis, Royaume-Uni, France), le Conseil de sécurité adopte, avec des résultats parfois contestables, une série de mesures coercitives contre des États qui « menacent la paix ou la sécurité internationale ». Par exemple, l'interdiction de tous les échanges internationaux infligée à l'Irak lors de la première guerre du Golfe aura des conséquences inhumaines sur les populations civiles (alimentation, santé). Tirant les leçons de l'expérience et des critiques, le Conseil de sécurité précise dorénavant le champ des sanctions, leur durée, et prévoit des exemptions pour raisons humanitaires (10). Mais la tendance est bien à l'extension des missions de cette institution, de l'assistance technique à l'adoption de sanctions personnelles, hors des cadres juridiques. « Ces interprétations extensives, voire artificielles, des résolutions du Conseil, notent les juristes Anaïs Schill et Mouloud Boumghar à propos du Kosovo et de l'Irak, reflètent (...) des situations de contournement du système de sécurité collective qui affaiblissent l'autorité et la crédibilité de cet organe et conduisent à terme, en multipliant les exceptions à l'interdiction de recourir à la force, à mettre en cause l'ensemble de l'édifice créé par la Charte [de l'ONU] (11). »

Un retour fracassant

CES INNOVATIONS institutionnelles et politiques distillent l'idée que la souveraineté est un principe dépassé, tant sur la scène géopolitique que dans le domaine économique. Les années 1990 voient ainsi l'apogée d'une idéologie mondialiste fondée sur le triomphe de la démocratie libérale de marché, qui doit régir l'ensemble de la planète sous direction américaine. L'Union européenne en constitue l'un des postes avancés, se chargeant notamment d'en étendre les bienfaits à toute l'Europe centrale et orientale par la mécanique de l'élargissement, et à l'Afrique par des accords de partenariat économique (12). L'Organisation mondiale du commerce naît en 1995 afin d'étendre l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de marchandises aux services et à la propriété intellectuelle. Les pays industrialisés assoient l'autorité de leur directeur néolibéral en y cooptant des pays du Sud, réduits au rôle de spectateurs (G5, G6, G7, G20).

D'apparence stable, ce nouvel ordre est gros des orages actuels. Célébrée par les médias et les penseurs dominants, la remise en question du pouvoir westphalien (13) de l'État épargne les grandes puissances, comme les États-Unis, ou la France en Afrique, mais également des pays comme Israël, qui violent ouvertement le droit sans être inquiétés. La proclamation d'une « communauté internationale » masque mal le fait que la vertu s'impose aux uns tandis que le cynisme de la réalpolitik demeure l'apanage de quelques autres. On s'occupe peu, par ailleurs, de la nature et de la légitimité de ceux qui définissent les valeurs en question et leurs contours précis : des Occidentaux pour la plupart. Portée par la nécessaire lutte contre l'impunité, la multiplication des tribunaux pénaux internationaux coïncide aussi avec les frontières

floues de l'interventionnisme à géométrie variable de la « communauté internationale » : Yougoslavie, Sierra Leone, Rwanda, Cambodge. Mais c'est surtout l'adoption du statut de la Cour pénale internationale (CPI) à Rome en 1998 qui doit consacrer le triomphe des valeurs communes de justice et de réparation, pour penser les plaies de populations martyrisées. D'où la possibilité qui lui est confiée de juger y compris des dirigeants en exercice, mettant ainsi en échec le principe des immunités diplomatiques. Mais, ce faisant, elle postule la vision d'une justice détachée des réalités locales comme des rapports de forces internationaux.

C'est de ce moment idéologique « clintonien » que la société internationale est, sous nos yeux, en train de sortir avec des cris. En premier lieu, les pays dits émergents réclament leur place au grand banquet de l'ordre mondial : pourquoi ceux qui tiennent le stylo des résolutions de l'ONU devraient-ils toujours être les mêmes ? Soixante-dix pour cent des résolutions du Conseil sont en effet rédigées par le P3. Bon enfant, le Conseil ouvre dorénavant ses couloirs à la « société civile », et ses groupes de travail à davantage d'États, afin d'élargir le consensus président à l'adoption de ses textes sans que les rapports de forces soient modifiés sur le fond. Par ailleurs, Moscou effectue un retour fracassant sur la scène internationale. L'intervention russe en Ossétie et en Abkhazie en 2008 témoigne de sa volonté de s'affirmer en s'opposant à un adversaire symboliquement facile à critiquer : la Géorgie, qui prétend, à toute force, rejoindre une Alliance atlantique hésitante.

En troisième lieu – et c'est sans doute le point d'inflexion vers la sortie de l'univers idéologique des années 1990 et 2000 –, l'intervention franco-britannique

en Libye en 2011 a durablement miné le consensus au sein du « P5 » (les cinq membres permanents du Conseil de sécurité). L'abstention constructive de Moscou et de Pékin avait permis l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité autorisant les États membres à prendre « toutes les mesures nécessaires » pour « protéger les populations et zones civiles », notamment en faisant respecter une « zone d'exclusion aérienne », tout en « excluant le déploiement d'une force d'occupation étrangère ». Quel que soit l'intérêt du principe de la « responsabilité de protéger », son application constitue une révision rampante de la Charte de l'ONU, avec toutes les incertitudes que cela comporte. Ce texte, a fortiori dans ses éléments structurels, ne peut être révisé sans respecter les procédures, sous peine de susciter une crise de confiance entre les États, y compris les plus puissants. En pratique, l'OTAN a outrepassé le mandat confié par le Conseil de sécurité. L'intervention a en outre abouti à la chute de Mouammar Kadhafi, en violation du droit international qui interdit le renversement d'un gouvernement comme but de guerre.

Le déroulement des événements choque la Russie et la Chine, qui considèrent qu'on les a bernés et qu'on ne les y reprendra plus. Les discussions au sein du Conseil de sécurité en sont durablement marquées. Pékin et Moscou se donnent – à bon compte – le beau rôle en rappelant aux Occidentaux les règles de la Charte de l'ONU, notamment le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, même si eux-mêmes font peu de cas des droits fondamentaux. En adhérant avec éclat à l'accord des Nations unies sur le climat, Pékin s'installe sur le devant de la scène internationale et détourne opportunément l'attention, par exemple, de son refus d'appliquer la décision de la Cour permanente d'arbitrage sur le différend avec les Philippines concernant la mer de Chine. La fin du monde unipolaire, si commode pour les Occidentaux, se donne à voir en Syrie, où la France et les États-Unis, qui jouaient les va-t-en-guerre contre le régime criminel de M. Bachar Al-Assad en 2012, voient désormais la paix se dessiner sans eux.

Alors que la Charte de l'ONU vise à limiter, voire à interdire la guerre, les interventions militaires effectuées en déformant ou en violant le droit international (« guerres humanitaires ») s'attirent souvent les critiques pour leur caractère arbitraire ou parce qu'elles évoquent un éléphant dans un magasin de porcelaine, ajoutant quoi qu'il en soit des bûches dans le brasier d'un ordre instable.

Si le Conseil de sécurité occupe toujours une place centrale dans la gestion de la sécurité collective, comme le confirme son programme très dense, un flou dangereux s'est installé quant aux règles internationales. Au-delà de l'attitude hypocrite et

déstabilisateur des acteurs, notamment du P5, la société internationale se trouve confrontée à de nouvelles menaces et problématiques, que la Charte de 1945 n'avait pas prévues et qui appellent les maîtres du jeu à la réflexion et à la responsabilité. De nombreux conflits n'entrent pas dans les cases. Ils ne sont ainsi ni internationaux ni internes : ils sont « internes internationalisés », c'est-à-dire qu'un différend local dégénère en impliquant une multitude d'acteurs – parfois des États, mais aussi des groupes transfrontaliers, mafieux ou terroristes. La protection des populations civiles, qui paient souvent le prix fort par rapport aux unités

combattantes, est devenue une préoccupation majeure qui justifie, par exemple, l'extension du mandat de certaines opérations de maintien de la paix à des mesures « offensives » dans un périmètre limité. Mais les gardiens de l'ordre international sont souvent déconcertés par ces crises d'un type nouveau. « On ne sait pas si on cherche à assurer l'aide humanitaire, à obtenir un cessez-le-feu ou à trouver une solution politique », constate le professeur Alvaro de Soto. Une telle approche ne peut avoir d'autre résultat que de soulever des attentes et ainsi, face à l'échec prévu, de dévaluer la monnaie de la négociation (14). »

Nécessaire vision stratégique

SI LES NATIONS UNIES sont sur la sellette, l'Union européenne – dont le logiciel moderne a été conçu dans les années 1990 (traité de Maastricht en 1992) – s'en trouve durablement fragilisée : la fracture entre sa partie orientale et les pays fondateurs sur l'État de droit l'illustre, de même que la sortie du Royaume-Uni, anticipant peut-être l'effacement d'une Union inadaptée à la nouvelle géopolitique. Plus profondément, c'est le statut international de l'État qui est posé : l'Union européenne continue de professer le dépassement de la souveraineté nationale, quand des puissances installées ou montantes en font au contraire leur étendard (États-Unis, Russie, Iran, Turquie...). « Je considère que nous devons sortir de postures morales qui parfois nous impuissent [sic] », explique le président français Emmanuel Macron lors de ses vœux au corps diplomatique le 4 janvier 2018. « Je suis attaché à la souveraineté et à la stabilité des États parce que nous n'avons pas trouvé jusqu'à présent, des formes plus sûres d'assurer la paix et la stabilité ou des voies alternatives d'expression de la souveraineté des peuples. » Cela annonce-t-il la fin de la parenthèse des années 1990 ? Est-ce l'enterrement de la responsabilité de protéger par le pays qui a tant poussé à sa mise en œuvre en Libye en 2011 ? Est-ce le signe d'un retour à l'esprit de la Charte de l'ONU ?

Il manque en tout cas à la société internationale la vision stratégique de son propre avenir. Comme le résume l'ancien ministre des affaires étrangères français Hubert Védrine, « le monde se trouve dans une situation comparable à celle du XIX^e siècle sans le congrès de Vienne » – c'est-à-dire sans un moment où les acteurs se réunissent pour se répartir les rôles. Après la chute de l'URSS, le secrétaire général des Nations unies Boutros Boutros-Ghali (1992-1996) avait en vain appelé de ses vœux une grande conférence internationale destinée à refonder un consensus international sur des bases clairement discutées et consenties par l'ensemble des acteurs, condition de leur confiance mutuelle. Ce besoin se fait plus cruellement sentir aujourd'hui, alors

que les foyers de tension se multiplient. Le droit de la guerre, le recours à la force et la protection des droits humains, de plus en plus malmenés, y compris par les Européens dans leur traitement des réfugiés, en seraient des points-clés.

Lors de son premier discours devant l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2017, M. Macron a prononcé un éloge appuyé du multilatéralisme face à son très va-t-en-guerre homologue américain. En tirera-t-il les conséquences, y compris en Afrique ? « Si la réforme [de l'ONU] n'est pas en lien avec une vision stratégique du futur du multilatéralisme, le risque est grand de rater une transformation profonde et clairement souhaitée, avertit M^{me} Michèle Griffin, directrice de la planification des politiques auprès du secrétaire général de l'ONU. Ce sera alors à la prochaine génération de réparer les pots cassés. » Aujourd'hui, conclut-elle, « la confiance dans les institutions multilatérales est à son point le plus bas » (15).

ANNE-CÉCILE ROBERT.

(6) Lire « Origines et vicissitudes du "droit d'ingérence" », *Le Monde diplomatique*, mai 2011.

(7) Cf. Mario Bettati et Bernard Kouchner, *Le Devoir d'ingérence. Peut-on les laisser mourir ?*, Denoël, Paris, 1987.

(8) Cf. Rony Brauman, *Guerres humanitaires ? Mensonges et intox*, Textuel, coll. « Conversations pour demain », Paris, 2018.

(9) « La responsabilité de protéger », Commission internationale de l'intervention et la souveraineté des États (Ciise), Ottawa, décembre 2001.

(10) Cf. Alexandra Novosseloff (sous la dir. de), *Le Conseil de sécurité des Nations unies. Entre impuissance et toute-puissance*, CNRS Éditions, coll. « Biblis », Paris, 2016.

(11) *Ibid.*

(12) Lire Jacques Berthelot, « L'agriculture africaine dans la tenaille libre-échangiste », *Le Monde diplomatique*, octobre 2017.

(13) Le traité de Westphalie (1648) réunit, pour la première fois, les grands États d'Europe qui se reconnaissent mutuellement souverains et s'accordent sur les principes devant régir leurs relations.

(14) Alvaro de Soto, « Les nouveaux enjeux de la diplomatie », *France Forum*, n° 62, Paris, juillet 2016.

(15) Michèle Griffin, « Un paysage mondial en mutation », *France Forum*, op. cit.

Ces Jeux d'hiver dont

À l'heure où les XXIII^e Jeux olympiques d'hiver s'ouvrent à Pyeongchang, en Corée du Sud, l'organisation d'une telle manifestation dans les Alpes ne paraît plus envisageable. Lorsqu'elles sont consultées par référendum, les populations des régions concernées refusent de sacrifier l'environnement et les deniers publics à un événement éphémère qui banalise la montagne.

PAR FRANÇOIS CARREL *

DANS le Tyrol autrichien, les électeurs ont rejeté à 53,5 % des voix, le 15 octobre 2017, un projet de candidature aux Jeux olympiques (JO) d'hiver de 2026. À Innsbruck, hôte des Jeux en 1964 et en 1976, le camouflet a été sévère : 67,4 % de « non ». Huit mois plus tôt, les citoyens du canton suisse des Grisons avaient eux aussi retoqué le projet de Saint-Moritz et Davos pour ces mêmes JO de 2026, par 60 % des suffrages.

Cette défiance n'est pas nouvelle. Présentés comme un événement populaire et universel, les Jeux sont désormais presque systématiquement refusés par les populations concernées lorsqu'on leur demande leur avis. En 2013 et 2014, cela avait été le cas de trois projets pour les JO d'hiver de 2022, à Cracovie (Pologne), en Bavière et à Munich (Allemagne) et, déjà, dans les Grisons. Peu après, l'ultime

candidature européenne pour 2022, celle d'Oslo, avait été abandonnée à la suite de sondages défavorables. On doit ces résultats à de puissants mouvements d'opposition – telle l'organisation Nolympia en Bavière –, souvent portés par des écologistes, mais fédérant bien au-delà sur l'échiquier politique, en particulier autour des craintes de dérives budgétaires.

Les derniers JO alpins ont été ceux de Turin (Italie), en 2006. Depuis, ils se sont déroulés en 2010 à Vancouver (Rocheuses canadiennes) et en 2014 à Sochi (Caucase russe). Ceux de cet hiver s'ouvrent le 9 février à Pyeongchang (monts Taebaek, Corée du Sud), et les prochains se tiendront en 2022 près de Pékin. Très loin des pays alpins, leur berceau lors de l'édition inaugurale de 1924 à Chamonix, et fidèles organisateurs depuis avec dix éditions sur vingt-deux.

Dérives et gigantisme

GRENOBLE fête cette année le cinquantième anniversaire des Jeux de 1968, qui avaient permis à la ville de drainer des aides massives de l'État pour se doter d'équipements publics : autoroutes, aéroport, gare, maison de la culture, logements sociaux du village olympique, etc. Autant de bâtiments toujours utilisés, ce qui n'est pas le cas de la plupart des équipements sportifs, devenus plus ou moins rapidement obsolètes, tels la piste de bobsleigh, le tremplin de saut à skis, l'anneau de vitesse ou la pati-

noire. La municipalité vert-rouge-citoyenne a décidé de célébrer le jubilé pour permettre « à tous les Grenoblois de se réapproprier une partie de leur patrimoine culturel, urbanistique et social ». Dans l'hôtel de ville en forme de château fort moderne, lui aussi édifié en 1968, M. Pierre Mériaux, chargé du tourisme et de la montagne, précise que ce patrimoine n'est pas facile à gérer : « C'est notamment difficile pour le Palais des sports, que nous n'arrivons à faire vivre qu'à grand-peine, et avec d'autres événements que ceux pour lesquels il a été conçu. »

Grenoble pourrait-elle de nouveau accueillir les JO ? L'élu écologiste sourit : « Ce n'est ni souhaitable ni possible : le Comité international olympique [CIO] ne brille ni par sa transparence financière, ni par son fonctionnement démocratique, ni par ses préoccupations écologiques... » La municipalité précédente avait visé les Jeux de 2018 et s'était heurtée aux impératifs olympiques à l'ère du gigantisme : « Une ville comme Grenoble [450 000 habitants] était déjà trop petite, les exigences du CIO étant démentielles en termes d'infrastructures ou de volume d'hébergement, témoigne, sous couvert d'anonymat, un haut cadre de cette candidature. Cela ne peut plus être qu'un projet de territoire porté par une volonté étatique forte ou par une très grande capitale urbaine. » De fait, la taille des Jeux d'hiver ne cesse d'augmenter : en 1968, à Grenoble, 1 158 athlètes s'étaient alignés pour 35 épreuves ; à Pyeongchang, ils seront plus de 3 000, pour 102 épreuves.

Codirecteur de l'association Mountain Wilderness, M. Vincent Neirinck dénonce ces Jeux déconnectés de la montagne naturelle : « Ils offrent aux gestionnaires l'occasion d'obtenir de gros moyens pour l'aménagement. Cela génère des installations rapidement obsolètes – Turin 2006 l'a encore démontré – et porte au paroxysme la logique à l'œuvre dans les stations : démesure et artificialisation. Les pistes et la neige sont ainsi artificielles, normées, afin d'être les mêmes partout, pour tous les skieurs. » La dérive a culminé aux JO de Sochi (1), les plus chers de l'histoire, été et hiver confondus : 36 milliards d'euros, dont 4,6 milliards pour la seule organisation des Jeux (2). Le reste est allé à des infrastructures de transport et de sports d'hiver à la rentabilité hypothétique et au fort impact écologique. Le tout sur fond de corruption et de dopage des athlètes russes... « Notre rêve ? Des Alpes sans JO, qui affichent leurs spécificités naturelles, culturelles, historiques, et non un volume exponentiel d'équipements normalisés ! », conclut M. Neirinck.

Albertville garde l'entrée de la vallée savoyarde de la Tarentaise et son immense réseau de domaines skiables, le plus grand Luna Park européen de ski avec 350 000 lits touristiques pour 53 500 habitants permanents. En cette fin

2017, les anneaux olympiques brillaient encore partout dans cette petite ville qui venait de célébrer le vingt-cinquième anniversaire des JO de 1992. À la Maison des Jeux, la directrice, M^{me} Claire Grangé, qui fut membre du comité d'organisation (COJO), veille sur leur mémoire : « Notre réussite avait été assurée par trois idées, alors innovantes et devenues communes par la suite : des équipements temporaires et l'utilisation de sites existants pour éviter les installations abandonnées, la mise au centre des athlètes, et enfin le développement du territoire, permettant d'associer la population aux Jeux. » La patinoire de Pralognan, les tremplins de saut de Courchevel et la piste de bobsleigh de La Plagne sont toujours utilisés, mais restent déficitaires (le département donne 110 000 euros par an pour la piste de bobsleigh et 150 000 pour les trem-

plins) : « On a fait le choix dès le départ de faire fonctionner ces équipements, qui étaient le prix à payer pour avoir les Jeux », insiste M^{me} Grangé.

En termes d'infrastructures touristiques, cela aurait permis selon elle « de gagner quinze ans » et de renforcer la notoriété internationale de la Savoie. « C'était il y a trente ans, poursuit-elle. Les Alpes ont-elles encore besoin des Jeux aujourd'hui ? Ce n'est pas un hasard si ce sont des pays émergents qui les organisent désormais... » Dans ces pays, notamment en Asie, l'industrie des sports d'hiver nourrit en effet l'espoir d'une nouvelle croissance, tandis que la saturation gagne les marchés alpins, marqués par une stagnation ou un recul du nombre de forfaits de ski vendus durant la dernière décennie (3).

« Flexibiliser le produit JO »

LE SIÈGE du CIO, à Lausanne, surplombe les eaux du lac Léman, grises et agitées en cette mi-décembre, tandis que les Alpes toutes proches restent noyées dans les nuages. Un paysage à l'image de l'organisation olympique, secouée par les enquêtes pour corruption impliquant certains de ses membres au sujet de Rio 2016 et de Tokyo 2020, par le dossier des athlètes russes dopés et par la déroute des candidatures européennes. Déroutes qui ne concernent pas que les Jeux d'hiver : Hambourg et Budapest ont renoncé aux Jeux d'été de 2024, auxquels la population s'opposait.

En septembre, lors de la session du CIO de Lima, dominée par la double attribution des Jeux de 2024 et de 2028 à Paris et à Los Angeles – seules candidates –, l'institution a fait le gros dos : « Grâce à l'Agenda 2020, le mouvement olympique ne se repose pas sur ses lauriers, mais continue de lutter pour rester un acteur de changement positif », avait conclu son président, M. Thomas Bach. Parmi les quarante recommandations de l'Agenda 2020 figurent une « nouvelle philosophie » des procédures de candidature, la « réduction des coûts » – notamment grâce à une « large contribution financière du CIO » –, ainsi que

« la consolidation et l'adaptation des principes de bonne gouvernance et d'éthique » du comité. Des principes régulièrement bafoués, en dépit des promesses (4).

Le CIO a adopté en octobre dernier une déclinaison expresse de cet Agenda 2020 pour les Jeux d'hiver de 2026 (5). Le Suisse Christophe Dubi, directeur exécutif pour les Jeux au CIO, résume : « Il fallait flexibiliser le produit JO, pour que son accueil soit simplifié et possible partout. Nous avons travaillé sur le processus d'attribution et sur le cahier des charges. C'est un changement profond : nous n'avons plus un modèle unique de Jeux. Il y a des régions à forts besoins d'infrastructures et d'autres, comme les

(1) Lire Guillaume Pitron, « À Sochi, produire de l'or blanc sur la mer Noire », *Le Monde diplomatique*, février 2014.

(2) Chiffres officiels du gouvernement et du comité d'organisation russes en 2014.

(3) Source : Domaines skiables de France.

(4) Yann Bouchez, « CIO : après le chantier de l'attribution des Jeux, celui de la corruption reste entier », *Le Monde*, 15 septembre 2017.

(5) « Le CIO adopte une nouvelle approche pour le processus de candidature aux Jeux olympiques d'hiver de 2026 », CIO, 17 octobre 2017, www.olympic.org

Ville symbole des Jeux olympiques, Athènes a vu affluer en août 2004, pour les Jeux d'été, plus de 10 000 athlètes représentant 201 nations. L'organisation de cet événement, avec son lot de constructions inutiles, a contribué à plomber les finances publiques de la Grèce et a aggravé l'engrenage de la dette. Treize ans après, le bilan est accablant. Mais pas pour tout le monde...

PAR NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL
DAVID GARCIA *

À HELLINIKON, au sud d'Athènes, se dresse la carcasse du stade de hockey sur gazon construit pour les Jeux olympiques (JO) de 2004, et abandonné dès la fin des festivités. En haut de l'escalier qui mène à l'entrée, un chariot de supermarché accroché à la rambarde rouillée témoigne d'une occupation récente des lieux. Dans les parties couvertes du stade, tentes et couvertures jonchent le sol, entre des sacs-poubelle et une chaise de bureau cassée. Suspendus en guise de rideaux, des draps siglés « Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés » indiquent l'identité des habitants de passage. Quelques centaines de mètres plus loin, une atmosphère de désolation se

dégage du stade de base-ball, avec sa pelouse clairsemée recouverte de débris et ses sièges dégradés, voire arrachés. En 2016, 1 500 migrants, afghans et syriens pour la plupart, ont vécu entassés à l'intérieur de ces deux installations transformées par le gouvernement grec en hébergements d'urgence, jusqu'à leur expulsion par la police deux ans plus tard.

Dans le même périmètre, le stade de softball évoque un navire échoué sur un banc d'herbes folles. Hors service, le centre de canoë-kayak, bâti à flanc de colline, offre une vue imprenable sur la friche industrielle de l'ancien aéroport d'Helinikon, adossée à la mer. Disséminés aux quatre coins de la capitale grecque, la plupart des équipements olympiques sont laissés à l'abandon ou sous-utilisés.

Sans chercher à minimiser cet énorme gâchis, le directeur de la communication du comité olympique hellénique passe en revue les responsabilités des donateurs d'ordres avec une rare liberté de ton. La cinquantaine décontractée, M. Tassos Papachristou nous reçoit au siège de son organisation, situé à Chalandri, au nord d'Athènes. À quelques encablures, à Maroussi, se trouve le principal complexe des Jeux, où se sont déroulées les cérémonies d'ouverture et de clôture. À elle seule, la « rénovation esthétique » de ce stade olympique, confiée à l'architecte espagnol Santiago Calatrava, avait coûté 213 millions d'euros (1). « Nous avons construit des installations qui n'étaient pas nécessaires », admet M. Papachristou. Le « nous » désigne le gouvernement et le comité d'organisation des JO, aiguillonnés par les fédérations internationales chapeautant les disciplines olympiques. Sans oublier le Comité international olympique (CIO), propriétaire des Jeux.

Pérennes, les infrastructures de transport (métro, tramway, autoroute) livrées pour l'ouverture des Jeux ont sans conteste amélioré la vie quotidienne des Athéniens (2). En revanche, tout le monde se demande pourquoi le gouvernement a financé des installations destinées à des sports aussi confidentiels que le badminton, le hockey sur gazon... ou le base-ball, qui compte cent vingt pratiquants dans tout le pays. M. Papachristou invoque la folie des grandeurs des fédérations internationales : « Pour des raisons de prestige, chacune voulait avoir son propre équipement, et le gouvernement grec n'a ni pu ni voulu résister aux pressions. Quant au CIO, il aurait dû exercer un contrôle plus strict sur ces demandes exorbitantes. »

QUANT au complexe d'Helinikon, le plus important après celui de Maroussi, les structures devaient y être démontées après les Jeux. C'est du moins ce qui avait été prévu avant la construction. « Les préconisations du CIO n'ont pas été suivies et, finalement, on s'est retrouvé avec des installations permanentes et surdimensionnées », se dédouane M. Christophe Dubi, directeur exécutif pour les Jeux au CIO, qui a suivi de près la préparation de l'événement. « Le CIO avait incité à ne pas construire certaines installations, en particulier le complexe équestre et le centre de tir [qui ont coûté 224 millions d'euros] », assure-t-il. Les Jeux d'Athènes ont rapporté un joli bénéfice au CIO : 228 millions d'euros en 2004 (3). Le Comité international olympique ne connaît pas la crise, lui.

Ces Jeux s'étant tenus trois ans après le 11 septembre 2001, le CIO et les États-Unis avaient exigé des mesures de sécurité draco-

niennes, ce qui a encore alourdi la facture. Le consortium américano-allemand SAIC-Siemens a remporté le marché de la surveillance électronique, qui s'élevait à 259 millions d'euros. « D'un coût extravagant, ce dispositif n'a jamais fonctionné », dénonce l'universitaire grec Minas Samatas, auteur d'un livre très documenté sur le « scandale Siemens » (4).

« Nous paierons les conséquences des JO pendant de longues années. (...) Ils contribueront à l'accroissement de la dette publique, à la diminution des dépenses sociales et à l'augmentation des impôts directs ou indirects pour les couches populaires. » Visionnaire, M. Panos Totsikas, figure de la campagne d'opposition aux Jeux, avait anticipé la catastrophe dans un livre-manifeste. Mais le désir d'impressionner a apparemment fait perdre toute mesure aux autorités, tant sportives que politiques. « Si les installations construites pour les JO se trouvent dans un tel abandon, c'est parce que l'État grec n'a pas planifié leur utilisation post-olympique », assène M^{me} Réna Dourou, présidente de la région Attique. Dans le viseur de cette haute dirigeante de Syriza : les gouvernements du Mouvement socialiste panhellénique (Pasok), aux affaires de 1993 à 2004, et de Nouvelle Démocratie (2004-2009, puis 2012-2015).

(1) Evangelia Kasimati, « Post-olympic use of the olympic venues : the case of Greece », *Athens Journal of Sports*, septembre 2015. Les montants cités pour les autres infrastructures sont issus de la même publication.

(2) Lire Katia Makri, « Sauvegarder l'héritage et l'esprit des Jeux », *Le Monde diplomatique*, août 2006.

(3) Jean-Loup Chappelet et Brenda Kübler-Mabbott, *The International Olympic Committee and the Olympic System : The Governance of World Sport*, Routledge, Abingdon, 2008.

(4) Minas Samatas, *The « Super-Panopticon » Scandal of the Athens 2004 Olympics and Its Legacy*, Pella, New York, 2014.

NE FAIT PLUS RÊVER

les Alpains ne veulent plus

Alpes, qui en disposent déjà et qui savent accueillir de grands événements à moindre coût. » Il insiste : « Nous voulons qu'une ville utilise les Jeux, et plus que les Jeux utilisent une ville. Nous ne voulons plus qu'une infrastructure sportive soit développée si elle n'a pas un héritage sportif démontré. » Il détaille les efforts de « coconstruction » engagés avec les villes candidates pour réduire la taille et le coût des événements : limitation du public, du nombre de techniciens de télévision, de la dimension des comités d'organisation, etc.

Les JO de Pyeongchang resteront très loin de ce « nouveau modèle ». Selon le CIO, le budget opérationnel, d'abord censé s'élever à 1,5 milliard d'euros, va dépasser les 2 milliards. Une illustration de ce que l'économiste Wladimir Andreff appelle la « malédiction du vainqueur de l'enchère » olympique, qui voit les budgets dérapier de façon systématique (6). Pyeongchang y a ajouté 8 milliards d'euros d'infrastructures, notamment ferroviaires. Ces Jeux d'hiver s'annoncent parmi les plus coûteux après ceux de Sotchi...

« Ce n'est pas ce que nous visons pour le futur, reconnaît M. Dubi. Le CIO n'a pas été suivi par les Sud-Coréens, qui voulaient développer de nouveaux stades et de nouvelles infrastructures de glace... » Il assure que les Jeux de Pékin, en 2022, seront moins dispendieux. S'en tiendront-ils réellement aux 3 milliards d'euros (dont 1,5 pour l'opérationnel) annoncés ? Quoi qu'il en soit, ces JO, accueillis pour la première fois par une ville qui a déjà organisé des Jeux d'été, démontreront le découplage criant entre Jeux d'hiver et montagne. Une partie des épreuves auront lieu au sein même de la mégapole chinoise. Pour celles de ski, prévues sur des massifs peu élevés et peu enneigés, les autorités vont créer des pistes, dont certaines sur des sites naturels vulnérables. Ces pistes seront totalement dépendantes de la neige artificielle, grande consommatrice d'eau et d'énergie.

Sion, coquette petite cité du Valais suisse située en fond de vallée, entre les stations de Verbier et de Crans-Montana, est la dernière ville alpine en lice pour les



© GALERIE PRAZ-DELAVALADE, PARIS

FABIEN MÉRÉELLE. – « Chute ou envol », 2010

JO de 2026. Son projet englobe des sites existants dans plusieurs cantons. Cette candidature, dont le comité national

olympique suisse a pris les commandes, est évaluée à 1,7 milliard d'euros de budget opérationnel, plus 85 millions d'euros

seulement de constructions d'infrastructures et 255 millions pour la sécurité. Les Jeux les moins chers depuis Salt Lake

City, en 2002 ? M. Frédéric Favre, conseiller d'État valaisan chargé de la sécurité, des institutions et du sport, l'affirme : « Le CIO cherche un candidat crédible pour mettre en pratique son Agenda 2020 ? La Suisse est la mieux placée pour le faire. Nous voulons les Jeux de l'avenir. On ne construira presque pas d'infrastructures et aucun logement spécifique. » Dans les rues de Sion, le scepticisme règne. « Des Jeux, pourquoi pas, mais à nos conditions, sans bouleverser la vallée, et avec des dirigeants motivés par autre chose que la gloire et l'argent », avertit M. Dionys Fumeaux, élu du district de Sion au Grand Conseil du canton du Valais. Le président (maire) de Sion, M. Philippe Varone, reste prudent : « Nous voulons des Jeux qui soient un accélérateur de nos projets. Le CIO nous suit et nous dit : "Regroupez, simplifiez, économisez." S'il s'écarte de cette ligne, on arrêtera. »

Le Conseil fédéral helvétique est prêt à apporter 850 millions d'euros à Sion 2026 ; le CIO, 770 millions. Le Parlement se montre dubitatif. M. Christophe Clivaz, élu vert de Sion et professeur à l'Institut de géographie et durabilité de l'université de Lausanne (7), ne croit pas à cette candidature : « C'est le mauvais signal au mauvais moment. C'est continuer à tout miser sur le ski et l'hiver, alors qu'il faut diversifier. » Le fort recul de la pratique du ski dans les Alpes et le défi du réchauffement climatique, aigu dans les régions alpines, devraient contraindre à repenser l'approche de la montagne et à « changer de modèle », insiste-t-il. Or les Jeux d'hiver s'inscrivent dans l'ancien modèle, celui de l'or blanc, au prix fort et dans des massifs déjà lourdement équipés : « La perte de confiance envers le CIO est énorme. Le rêve olympique n'est plus ; c'est plutôt un cauchemar potentiel. » Les Valaisans trancheront dans les urnes en juin.

FRANÇOIS CARREL.

(6) Wladimir Andreff, « Pourquoi le coût des Jeux olympiques est-il toujours sous-estimé ? La "malédiction du vainqueur de l'enchère" (winner's curse) », *Papeles de Europa*, Madrid, 2012.

(7) Auteur, avec Camille Gonsseth et Cecilia Matesci, de *Tourisme d'hiver. Le défi climatique*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2015.

gains privés à Athènes

Exception qui confirme la règle, le village olympique est l'une des rares infrastructures sportives auxquelles on a cherché une utilité sociale. Désignés par tirage au sort, dix mille travailleurs aux revenus modestes ont pu devenir propriétaires à moindre coût, mais au prix d'un fort enclavement et d'un manque criant de services et de lieux de socialisation. Éloigné du centre-ville d'Achernes, une banlieue située à vingt kilomètres au nord d'Athènes, le village olympique est mal desservi par les transports en commun. Étudiants ou salariés d'âge mûr, les adhérents de l'association des résidents en ont gros sur le cœur. « Les précédents gouvernements avaient planifié ces équipements, mais à l'arrivée des premiers habitants, en 2006, rien n'était prêt », accuse leur président, M. Kyriakos Martinos. Même la piscine olympique, cible d'un acte de vandalisme, reste fermée...

SECRÉTAIRE général chargé des JO au ministère de la culture entre 2001 et 2004, M. Constantinos Cartalis réfute l'assertion selon laquelle l'après-JO n'aurait pas été planifié. « En juin 1999, un projet de loi adopté par le Parlement détaillait l'usage qui serait fait de chaque installation sportive après les Jeux. Le gouvernement aux affaires après les JO ne l'a pas appliqué et a modifié la législation afin de faciliter la cession des infrastructures », plaide-t-il (5). Car les Jeux n'ont pas été une mauvaise affaire pour tout le monde...

C'est seulement à partir de l'automne 2004 que le gouvernement de M. Costas Caramanlis (Nouvelle Démocratie) s'est penché sur la question de l'usage des équipements olympiques, au cours d'une période où les privatisations se sont de plus en plus apparentées à une braderie

du patrimoine public. Grâce aux JO, le groupe Lamda peut ainsi se targuer d'avoir réalisé deux des plus juteuses opérations immobilières des quinze dernières années en Grèce. De quoi arrondir un peu plus la fortune de son actionnaire majoritaire : résident fiscal suisse, M. Spiros Latsis appartient au gotha des milliardaires grecs.

Chaque fois, le même scénario se répète. Lamda achète un ou plusieurs biens olympiques, dans des conditions controversées, sans que le processus d'acquisition soit jamais réellement remis en question. Ainsi, en janvier 2014, le Conseil d'État a jugé illicite la transformation du village olympique des médias en un centre commercial, le Mall of Athens, à Maroussi. Le permis de construire avait été délivré pour loger les journalistes étrangers à proximité du grand complexe olympique pendant les Jeux, et l'édifice était destiné à héberger des travailleurs pauvres, à l'instar du village olympique. En fait d'habitats sociaux, le gouvernement de M. Costas Simitis (Pasok) avait autorisé dès avant les Jeux Lamda à édifier son centre commercial... Lequel est toujours debout, malgré les injonctions judiciaires ordonnant sa démolition, et affiche une santé financière insolente.

« La plupart des installations olympiques sont illégales, faute de permis de construire régulier », concède l'actuel vice-ministre des sports, M. Georgios Vassiliadis. Ironie du sort, son vaste bureau est situé rue Andreas-Papandreou, dans l'ex-centre des médias des JO, reconverti en bâtiment du ministère de l'éducation, de la recherche et des affaires religieuses, tout près du Mall of Athens. Un peu plus loin, on distingue la façade colorée du Golden Hall, une galerie commerciale adjacente au stade olympique. L'ex-centre olympique de radio et de télévision est

tombé dans l'escarcelle de Lamda en 2007, à travers une concession : 70 % de la surface se mue alors en galerie commerciale, pour un loyer annuel de 8 millions d'euros, selon M. Lefteris Magiakis, conseiller municipal d'opposition (ex-Syriza) à Maroussi. Six ans plus tard, le Taiped, le fonds grec de privatisations créé au début de la crise, cède à la même entreprise l'intégralité de l'édifice pour une période de quatre-vingt-dix ans. Montant de la transaction : 81 millions d'euros. « Soit une ristourne de plus de 600 millions d'euros au détriment du peuple grec et à l'avantage exclusif de Spiros Latsis », commente M. Magiakis.

CHAMPION des bonnes affaires, Lamda récidive en 2014 à une échelle bien supérieure. Vainqueur d'un interminable appel d'offres, le promoteur se rend maître de l'ancien aéroport d'Hellinikon et de l'ex-centre de voile olympique d'Agios Kosmas, reconverti en marina après les JO. D'une superficie de 620 hectares, ce terrain à bâtir est l'un des plus étendus d'Europe. Les installations olympiques occupent 40 % de sa surface. Depuis 2010, la « troïka » (Commission européenne, Banque centrale européenne, Fonds monétaire international) réclamait sa privatisation pour éponger la dette publique grecque.

Ministre de l'environnement et de l'énergie du premier gouvernement Syriza, M. Panagiotis Lafazanis avait promis de revoir le protocole. « Nous allons réexaminer cette transaction scandaleuse dans le but de l'annuler », affirmait-il devant le Parlement grec en février 2015. Il exprimait alors la position officielle de Syriza et du gouvernement. Mais, cinq mois plus tard, le premier ministre Alexis Tsipras accepte le

nouveau mémorandum de la « troïka ». La cession effective d'Hellinikon, un temps gelée par l'exécutif, fait partie des nombreuses concessions auxquelles il doit se résoudre. En désaccord avec la nouvelle orientation, M. Lafazanis quitte le gouvernement. Et assiste, impuissant, à la transposition législative de l'accord avec Lamda, en 2016. Laquelle entérine la concession, pour 915 millions d'euros. « C'est trois fois moins que sa valeur réelle au prix du marché, selon plusieurs estimations officielles et crédibles », s'insurge M. Phaidon Georgiadis, membre du Comité pour un parc métropolitain à Hellinikon. En dépit des recours judiciaires destinés à faire annuler le protocole, le rêve d'un poumon vert au sud d'Athènes s'éloigne. C'était pourtant l'option qui faisait consensus, tous partis confondus, jusqu'en 2004.

Au lieu de cela, Lamda projette de construire des barres d'immeubles en bord de mer et deux centres commerciaux. Parmi les installations olympiques, seuls le complexe de canoë-kayak, futur parc aquatique, et surtout la marina sont assurés d'être conservés. Les quais bien entretenus de l'ancien centre de voile contrastent avec les stades sales et déglingués naguère habités par des migrants pauvres. Demain, peut-être, les riches propriétaires de yachts profiteront du casino attenant au palace d'Agios Kosmas, point d'orgue du projet Lamda. Tout près du monument où brûlait la flamme olympique.

DAVID GARCIA.

(5) Cf. Constantinos Cartalis, « Sport mega-events as catalysts for sustainable urban development : the case of Athens 2004 », dans Valerie Viehoff et Gavin Poynter (sous la dir. de), *Mega-event Cities : Urban Legacies of Global Sports Events*, Routledge, Abingdon, 2015.



LITTÉRATURES

AFRIQUE

MAI 1968 AU SÉNÉGAL. Senghor face aux étudiants et au mouvement syndical. – Omar Gueye

Karhala, coll. « Hommes et sociétés », Paris, 2017, 336 pages, 24 euros.

Huit ans après l'indépendance, les étudiants de ce qui est encore appelé l'université française de Dakar déclenchent une profonde crise politique. Le mouvement, soutenu par les lycéens et les syndicats de travailleurs, se transforme en une contestation du régime du président Léopold Sédar Senghor. La rébellion des étudiants, animés par le désir de changer un enseignement qualifié de « francophile » et de « néocolonial », puise dans le romantisme révolutionnaire inspiré de Cuba et du Vietnam et des mouvements de libération nationale d'Afrique. L'historien Omar Gueye, dans ce précieux essai, étudie quatre axes : la crise universitaire, les liens avec le monde syndical, les leçons de Mai 68 au Sénégal – et le rôle essentiel de Senghor –, et enfin la spécificité de la démocratie sénégalaise. « Mai 68 entraîna le changement des rapports entre l'État et les mouvements sociaux, notamment vis-à-vis du monde syndical. » Les rapports ont également évolué avec des structures intermédiaires, comme les médiateurs que sont les marabouts, ainsi qu'avec l'armée, « plutôt perçus comme des soupapes de sécurité du régime et des sauveurs de Senghor à l'occasion des crises ».

TOM AMADOU SECK

LA HAINE DE SOI DANS LE ROMAN AFRICAIN FRANCOPHONE. – Bourahima Ouattara

Présence africaine, Paris, 2017, 298 pages, 18 euros.

Peut-être aurait-il mieux valu parler de « sujet clivé » ou d'aliénation que de « haine de soi ». Ainsi, nombre de personnages présentés par le professeur de littérature française Bourahima Ouattara (université de Berne) aspirent « à être ce qu'ils ne sont pas, venient et rejettent loin d'eux ce qu'ils sont ». L'auteur ose le mot, plutôt lacanien, de « dénégement de soi », dans une déconstruction permanente. Cette fructueuse et novatrice approche philosophique de la littérature francophone renouvelle la dialectique du colonisé exprimée par Frantz Fanon. La langue est-elle coloniale, au sens où Roland Barthes disait qu'elle était fasciste ? Obligeant à dire et ne pas dire, à se situer en permanence en miroir avec l'ancienne métropole ? Ce serait oublier l'immense renouvellement d'une langue désormais créolisée, métissée, tropicalisée, par le biais de la « littérature-monde ». C'est ainsi qu'il faut prendre cet essai douloureux : la condition d'une décolonisation qui se forgera tôt ou tard, au risque, comme le disait déjà Yambo Ouloguem, de la violence.

MICHEL GALY

PROCHE-ORIENT

LA COMMUNE DU ROJAVA. L'alternative kurde à l'État-nation. – Sous la direction de Stephen Bouquin, Mireille Court et Chris Den Hond

Éditions Syllepse, coll. « Utopie critique », Paris, 2017, 208 pages, 18 euros.

En 2014, le Rojava devenu autonome promulgait sa Constitution, prônant un modèle politique inspiré des idées municipalistes libertaires du théoricien américain Murray Bookchin (1921-2006). Cette petite région de la Syrie, désormais nommée « Fédération démocratique de Syrie du Nord », tente de mettre en place un projet politique de transformation radicale de la société en combinant féminisme, anticapitalisme, démocratie directe et pluralisme ethno-religieux dans le cadre d'un dépassement de l'État-nation. Ouvrage militant, ce livre a pour particularité qu'on peut y lire, aux côtés de l'anthropologue anarchiste David Graeber, de la traductrice de Bookchin Janet Biehl ou du théoricien John Holloway, des témoignages de militants et de responsables politiques kurdes, d'un ancien légionnaire, de femmes-soldats ou de journalistes.

GALAAD WILGOS

GÉOPOLITIQUE

UN NOUVEL AVANT-GUERRE ? Des hyperpuissances à l'hyperpoker. – Andreï Gratchev

Alma Éditions, Paris, 2017, 306 pages, 19,90 euros.

Rares sont les bons livres de géopolitique mondiale. En voici un. Observateur après avoir été acteur – il fut le dernier porte-parole de M. Mikhaïl Gorbatchev –, Andreï Gratchev est bien placé pour juger de l'état des relations internationales d'aujourd'hui à la lumière de celles d'hier. Il compare ainsi « deux guerres froides » : celle connue sous ce nom, qui dura une quarantaine d'années ; et celle qui s'enclenche à peine la première terminée, voilà bientôt trente ans. Un point commun, entre autres, les caractérise : l'incapacité de l'Occident à comprendre la Russie. Rien n'a changé dans sa stratégie – contenir militairement Moscou – ni dans ses résultats : accentuer le nationalisme russe. Qu'on ne s'y trompe pas : Gratchev n'épargne pas le régime de M. Vladimir Poutine, qui fait de son agressivité à l'extérieur, de la Crimée à la Syrie, un instrument de domination intérieure. Et c'est là un facteur important d'une instabilité que l'auteur juge des plus périlleuses. Le risque, écrit-il, est celui d'une « guerre de tous contre tous », qui, par définition, « n'est pas gagnable. Mais elle peut faire perdre l'humanité tout entière ».

DOMINIQUE VIDAL

AMÉRIQUES

ÉTAT DES RÉSISTANCES DANS LE SUD. Amérique latine. – Sous la direction de Bernard Duterne

Centre tricontinental-Éditions Syllepse, Louvain-la-Neuve-Paris, 2017, 184 pages, 13 euros.

À intervalles réguliers, la revue *Alternatives Sud* propose un état des lieux des conquêtes et des défis du mouvement social. Lorsqu'elle se penche sur l'Amérique latine ces dernières années, un certain enthousiasme se dégageait des analyses, pourtant lucides et dépourvues d'angélisme. Prenant acte de la fermeture d'une « parenthèse dorée », cette livraison marque une rupture. L'ouvrage s'ouvre sur la douloureuse question du bilan des quinze années écoulées : doit-on saluer un « retour à l'État », moteur de progrès sociaux considérables ? Est-on dans une impasse stratégique caractérisée par le retour de la pauvreté ? L'un des intérêts de la publication, riche en données et en chiffres, réside sans doute dans son approche à la fois par thèmes et par pays. Mais une constante apparaît : la fragmentation des luttes et des organisations, bien souvent incapables d'unir leurs priorités. Dans un tel contexte, une publication miroir portant sur l'état des offensives conservatrices dans le Sud se caractériserait sans doute par l'optimisme qui s'en dégageait.

RENAUD LAMBERT

EL PATIO TRASERO. – José Carlos Móvil Avedaño et Antonio Barrios Alvarado

Serviprensa, Guatemala, 2017, 298 pages, 140 quetzales.

Le 3 septembre 2015, ne pouvant plus nier son implication dans une affaire de corruption, d'association de malfaiteurs et de fraude douanière, le président de la République du Guatemala, M. Otto Pérez Molina, démissionne et se livre à la justice. Les deux auteurs retracent la chronologie sociale, politique et judiciaire de l'effondrement du régime, qui a connu un fort retentissement en Amérique latine. Ils rappellent surtout le travail d'investigation décisif du parquet et de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (Cicig), instance des Nations unies créée en 2006, dont les États-Unis sont le financeur principal. Malgré son titre (« L'arrière-cour », sous-entendu : « des États-Unis »), l'ouvrage étudie une analyse géopolitique pourtant capitale, se contentant de remarquer : « La liberté avec laquelle la Cicig a pu opérer a rompu (...) l'accord tacite qui, durant plus de soixante ans (1954-2015), a maintenu l'alliance des États-Unis, des militaires et de l'élite entrepreneuriale. »

MIKAËL FAUJOUR

YOUNG LORDS. Histoire des Black Panthers latins (1969-1976). – Claire Richard

L'Échappée, Paris, 2017, 256 pages, 19 euros.

En 1969, les Young Lords, un groupe de jeunes Portoricains rêvant d'en découdre avec l'Amérique capitaliste et raciste, font le ménage dans les rues de leur quartier, à New York. La mairie finit par accepter d'y envoyer plus fréquemment les éboueurs. Ils s'opposent ensuite à sa rénovation : « Le plan d'aménagement urbain a été réduit en morceaux. » La branche new-yorkaise considère que le terrain prime sur la formation idéologique : « La politique s'apprend d'abord par la pratique. » Son second champ d'action : nourrir les enfants pour qu'ils puissent apprendre à l'école, puis trouver des vêtements gratuits, organiser des projections de films sur les murs des immeubles. En décembre 1969, l'occupation d'une église méthodiste espagnole pour la transformer en zone libérée fait grand bruit. Entre saints catholiques et poupées vaudoues, « un groupe d'environ soixante-quinze enfants chantaient Tout le pouvoir au peuple », avant de passer au goûter. Des acteurs comme Donald Sutherland ou Jane Fonda viennent leur rendre visite. Le groupe se sépara en 1976. Ce livre stimulant de la journaliste Claire Richard raconte un épisode méconnu de l'histoire du mouvement social américain.

CHRISTOPHE GOBY

ASIE

AUNG SAN SUU KYI, L'ICÔNE FRACASSÉE. – Bruno Philip

Éditions des Équateurs, Paris, 2017, 98 pages, 12 euros.

En Birmanie, la minorité musulmane rohingya subit « une campagne de déportation systématique », rappelle le grand reporter Rémy Ourdan dans son introduction à ce livre de Bruno Philip, correspondant du *Monde* en Asie du Sud-Est. Face aux exactions, M^{me} Aung San Suu Kyi choque par son absence d'empathie. Philip tente d'expliquer son attitude. Fille du père de l'indépendance (le général Aung San, assassiné en 1947), l'icône de la lutte pour la démocratie se révèle autoritaire : elle ne tolère aucune opposition au sein de son parti, la Ligue nationale pour la démocratie (LND). Ministre des affaires étrangères et « conseillère » d'un gouvernement toujours dominé par l'armée, elle veut « réussir là où sa marge de manœuvre le lui permet : sur les questions sociales et économiques ». Dans ce contexte, le sort des « Bengalis » – surnom méprisant donné aux Rohingyas dans la très bouddhiste Birmanie – est passé par pertes et profits... Jadis, le Prix Nobel de la paix 1991 déclarait : « La peur de perdre le pouvoir corrompt ceux qui l'exercent. »

CÉDRIC GOUVERNEUR

RENOUVEAU DE L'ISLAM EN ASIE CENTRALE ET DANS LE CAUCASE. – Bayram Balci

CNRS Éditions, Paris, 2017, 320 pages, 25 euros.

Cet essai est essentiel pour comprendre la manière dont les influences diplomatiques et religieuses s'entremêlent au Proche-Orient. Depuis la fin de l'ère soviétique, l'Asie centrale et le Caucase se trouvent au cœur des enjeux contemporains. La Turquie – notamment par le biais de la confrérie Gülen –, l'Iran et l'Arabie saoudite tentent depuis trente ans d'y accroître leur influence. Avec rigueur et finesse, l'auteur décrit la manière dont ces États se livrent une bataille souterraine aux conséquences largement sous-estimées. Bayram Balci montre ainsi comment l'islam de cette zone constitue « une porte d'entrée dans la globalisation du religieux ». Parce qu'il prône, selon l'auteur, « modération apolitique et pacifisme », cet islam leur offre également « des moyens de lutte contre l'islamisme radical ». Autant de précisions et de mises en perspective éclairantes à l'heure où la région représente l'une des solutions de repli pour l'Organisation de l'État islamique, défaite en Syrie et en Irak.

PIERRE PUCHOT

LA CHINE FACE AU MUR DE L'ENVIRONNEMENT. – Sous la direction de Jean-Paul Maréchal

CNRS Éditions, coll. « CNRS Alpha », Paris, 2017, 336 pages, 30 euros.

En 2011, le terme *kongki zhilian* (« qualité de l'air ») se répand sur l'Internet chinois. Entre 1971 et 2013, la Chine a multiplié son produit intérieur brut par quarante, au prix d'une explosion des rejets de gaz à effet de serre, qui représentent désormais 29 % des émissions mondiales. Avec des conséquences dramatiques : la pollution de l'air causerait 1,6 million de morts par an dans le pays. Cet ouvrage dresse le constat des pollutions d'origine industrielle et agricole touchant les milieux atmosphérique, terrestre et aquatique, et analyse les politiques environnementales. Face à ce mur de pollution qui obère les perspectives de développement économique, l'adhésion de la Chine à l'accord de Paris peut servir de point d'appui aux associations et à l'opinion pour réclamer un plus grand respect de l'environnement. Après le retrait des États-Unis de ce même accord, décidé par M. Donald Trump, le premier ministre chinois Li Keqiang a confirmé l'engagement de son pays pour 2020 : réduire ses émissions de CO₂ d'au moins 40 % par rapport à leur niveau de 2005. Mais certaines interrogations persistent sur son réalisme.

ANDRÉ PRIOU

Place aux vivantes

Cantique de l'acacia de Kossi Efovi

Seuil, coll. « Cadre rouge », Paris, 2017, 288 pages, 18 euros.

IL EST NÉ AU TOGO, mais Kossi Efovi, la cinquantaine, qui vit en France depuis plus de vingt-cinq ans, préfère dire qu'il est né près du golfe de Guinée. Il se définit comme un enfant des indépendances, nourri par le rêve panafricain, virtuose de la « langue du maître » afin que ce dernier comprenne précisément « qu'elle n'est plus » la langue du maître. Et il entend témoigner de « l'identité anticipée de l'Afrique » (1), une Afrique à venir, et non célébrer l'Afrique d'un passé fantasmé...

Comme l'indique le titre, il chante dans son cinquième roman un cantique qui unit les vivants et les « voix suspendues », l'esprit des disparus qui demeure dans la vie future. Tout se déroule d'ailleurs dans un proche avenir, en 2020-2021. Nous sommes au Togo, mais aussi au Ghana et en Côte d'Ivoire. Le livre a été écrit avant les manifestations qui ont lieu dans tout le pays (des dizaines de milliers de personnes demandant le départ du président Faure Gnassingbé), mais le lecteur ne pourra s'empêcher d'y entendre comme leur écho. Il est question ici de réfugiés, de miliciens, de têtes et de mains tranchées, de représailles... C'est l'Afrique qu'Efovi porte à nouveau en littérature, avec efficacité, lui qui, dans son œuvre tant romanesque que théâtrale, creuse toujours le sillon des cultures africaines « antécoloniales », déploie les effets des destructions « francoloniales » et des prédatons actuelles.

Réaliste et politique, cette légère dystopie n'en demeure pas moins, avant tout, une fable sur un monde de femmes. Ici, ce sont elles qui incarnent le courage de vivre. *Cantique de l'acacia* s'ouvre ainsi : « La vérité, dit Grace, il faut se mettre à trois pour faire un enfant : le mâle, la femelle et l'Invisible – dont les traces sont partout cachées dans le paysage, dans les eaux où les femmes vont tremper leur sexe, dans les troncs d'arbre contre lesquels elles vont se frotter nues. » Grace, avant d'ouvrir une boutique d'écrivaine publique, fut « brigande » et « devineresse », sachant vivre en harmonie avec la nature, le cosmos, l'Invisible. Ce savoir, elle l'a transmis, sous l'ombre des acacias, à ses enfants et petits-enfants, Joyce, Io-Anna, Liberty, Free, Constellation, Sunny... Certains ont connu l'errance, la guerre. D'autres ne savent pas tout de leurs origines, et vont se les entendre raconter par Grace. C'est elle qui renoue les fils, en un récit qui oscille entre cocon intime et grand roman national, où mettre au jour les plaies que portent en leur chair chacun des personnages, mais aussi la terre natale.

En toile de fond, un Togo qui s'embrace, avant de finir par « patauge[r] dans une molle stabilité » et de devenir un pays « à emporter ou à déguster sur place », proie des dictateurs et des prédateurs. Subtil sur un plan narratif, ce livre l'est tout autant sur le plan romanesque, imbriquant la destinée de ses personnages à la dystopie et à la matrice même de son énergie. « L'histoire est aussi faite de tours de magie », dit l'un des protagonistes. Efovi nous offre ces tours, donnant un grand roman vibrant entre la terre et les horizons, entre passé, présent et futur. Un souffle et un roman qui défient toutes les frontières : « Nous n'appartenons pas à l'histoire. Nous n'appartenons à aucun pays fait de main d'homme. Nous appartenons à la Lune. » Un récit animiste, humaniste et poétique, entre chant de consolation et hymne aux vivants.

HUBERT ARTUS.

(1) Entretien à TV5 Monde, 23 octobre 2017.

ARTS

L'Opéra, regards dans les coulisses

moule, en en acceptant les contraintes : c'est la « vocation »...

À l'opposé de ce regard dans les coulisses, le film du Suisse Jean-Stéphane Bron (2) – qui s'ouvre sur des machinistes hissant le drapeau au sommet de l'Opéra Bastille – se propose de montrer le quotidien envié et flamboyant des artistes, ainsi que l'activité des techniciens et du personnel. Fragments de répétitions et de représentations, ors et lumières, accompagnement de jeunes talents, visites de personnalités, formation aux cordes d'écoliers « défavorisés » payée par une mécène... Bron a les yeux de Chimène pour ce milieu dans lequel il s'immerge pendant plus d'un an et demi. Il assistera pourtant à de nombreux moments de tension sociale et à l'éviction de Benjamin Millepied, directeur de la danse de 2014 à 2016. Millepied avait électrisé l'institution en soulignant qu'être danseur, c'était s'exprimer, et non tenter de ressembler à un motif de papier peint, et en rappelant, à propos de la présence de danseurs noirs sur scène, que l'art devait être un exemple. Mais le cinéaste choisit de ne jamais rien interroger, pas plus qu'il ne s'attarde sur le travail même, qu'il soit artistique ou technique. Ici, tout est calme et volupté, ou presque. Il ne faudra donc pas compter sur le film pour exposer les problèmes de sécurité qui ont

défrayé la chronique, ni pour questionner les salaires ou les conditions de travail...

Bien loin de cet univers, on trouvera la danse libre et stupéfiante de Nadia Vadori-Gauthier (3), performeuse et chorégraphe, mais aussi docteur en esthétique. Après l'attentat contre *Charlie Hebdo*, en janvier 2015, elle s'engage dans le projet *Une minute de danse par jour*. Mille et un jours à danser. Seule ou avec d'autres performeurs, ou des passants. Dans les lieux les plus inattendus de Paris, dans la « jungle » de Calais, au fin fond de l'Ardèche... Une démarche donnée à voir à travers plus de huit cents photographies, pour « modifier nos regards et nos modes d'entrée en relation les uns avec les autres », dont elle rend compte – en compagnie de sept autres contributeurs – avec une passion contagieuse.

MARINA DA SILVA.

(1) Joël Laillier, *Entrer dans la danse. L'envers du ballet de l'Opéra de Paris*, CNRS Éditions, Paris, 2017, 256 pages, 25 euros.

(2) *L'Opéra*, de Jean-Stéphane Bron, Les Films Pelléas-Bande à Part Films, 2017, 110 minutes.

(3) Nadia Vadori-Gauthier (sous la dir. de), *Danser, résister. Une minute de danse par jour*, Textuel, Paris, 2018, 216 pages, 35 euros.



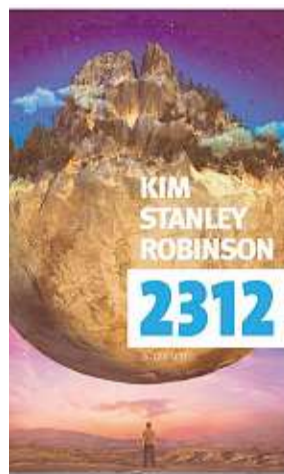
DU MONDE

Enquêteurs galactiques et communautés stellaires

2312

de Kim Stanley Robinson

Traduit de l'anglais (États-Unis) par Thierry Arson, Actes Sud, Arles, 2017, 624 pages, 23,80 euros.



EN CE XXIV^e siècle, une partie de l'humanité a quitté la Terre, ravagée par la montée des eaux, le dérèglement climatique et la disparition de nombreuses espèces, et s'est installée sur Mars, Vénus, les lunes de Saturne, et de Jupiter... Politiquement indépendants de la planète bleue, ces humains que la science a permis d'augmenter vivent des centaines d'années, choisissent leur sexe, sont équipés de *qubes* (des ordinateurs quantiques miniaturisés) et circulent à l'intérieur du Système solaire dans des vaisseaux aux airs d'arche de Noé, la flore en plus. La vie s'affaire partout, y compris dans le creux des astéroïdes, où des communautés s'organisent en micro-utopies.

Sur Mercure, la cité itinérante Terminateur est endeuillée par la perte de sa «Lionne», Alex. À la suite de cet événement, sa parente, Swan, une artiste téméraire âgée de 137 ans, fait la rencontre d'un vieil ami d'Alex, le paisible Wahram, un Saturnien mélomane et rêveur. Ainsi que de Genette, venue enquêter sur les causes de cette mort. Ce qui mène à soupçonner un complot à l'échelle du Système solaire. Swan visite alors les mondes à la recherche d'indices, est mise sur la piste d'une corporation vénusienne, et fait la rencontre d'étranges *qubes* humanoïdes dont les intentions demeurent floues et l'origine incertaine... Les suspects seront les machines, sur fond de dichotomie : la Terre chaotique, marquée par les traces de l'histoire humaine, s'oppose aux opulents mondes de l'espace, progressistes et hédonistes.

Kim Stanley Robinson, dont la thèse de doctorat portait sur les romans de Philip K. Dick, emprunte à celui-ci ses personnages tourmentés et névrosés, mais il apprécie aussi, à l'instar d'un Isaac Asimov, l'auteur du cycle *Fondation*, les mondes extraterrestres fraîchement érigés par *Homo sapiens*

et guidés par une science éclairée. Dans ces mondes, il déploie, en continuité avec sa *Trilogie martienne* (1), des paradigmes politiques et culturels basés sur la coopération, la solidarité, et affranchis du «féodalisme résiduel» qu'est le capitalisme.

En bon représentant de la «hard SF», Robinson a le souci du réalisme et ses prédictions visent la vraisemblance. S'il alerte en filigrane sur le réchauffement climatique, il envisage une solution post-catastrophe : la terraformation, autrement dit l'adaptation à l'être humain de planètes qui ne lui sont pas a priori propices. Cette technologie, capable de «garder la vie» dans de petites bouteilles», est le fil rouge de toute son œuvre. Mais il sait aussi raconter, comme en une ode à la nature, la formation de la Lune et des anneaux de Saturne, ou évoquer les roches calcinées de Mercure, sous les feux du seul dieu qui se manifeste à l'humain : le Soleil. Plus largement, comme il le dit lui-même, «la science-fiction est toujours une métaphore du présent (...). On peut donc considérer que 2312 est une image de ce qui existe, dans le sens où les 5 ou 10 % les plus riches de la population de la Terre pourraient aussi bien vivre dans l'espace – ils se sentent aussi protégés que s'ils y vivaient déjà (2)».

NICOLAS MELAN.

(1) Kim Stanley Robinson, *Mars la rouge* (1992), *Mars la verte* (1993) et *Mars la bleue* (1996). La trilogie reparait ce mois-ci aux Presses de la Cité.

(2) «The Climate Changed World of "2312"», entretien avec Jerry Cope, HuffPost, 13 juin 2012.

SOCIAL

LA SÉCU, LES VAUTOURS ET MOI. Les enjeux de la protection sociale. – Richard Monvoisin et Nicolas Pinsault

Éditions du Détour, Paris, 2017, 272 pages, 19 euros.

Des mutualistes du XIX^e siècle au programme du Conseil national de la Résistance, la Sécurité sociale fut une conquête au long cours. Au fil d'un dialogue souvent drôle, les auteurs de cet ouvrage militant, qui n'entendent fournir «ni les pelles ni les pioches» à ceux qui veulent enterrer la protection sociale collective, reviennent sur son histoire. Tous deux universitaires, ils apportent un éclairage bienvenu sur un financement et une architecture administrative parfois complexes : distinction entre modèle assuranciel et modèle d'assistance ; imposition de la gestion paritaire au détriment de la gestion salariale ; déconstruction du mythe du coût de gestion de la «Sécu», ou encore charge contre les «vautours» et la marchandisation de la santé publique. Leur volonté de rester accessibles en usant d'un langage simple, voire relâché, est parfois contrecarrée par leur désir de tout décortiquer. Ce livre fournit néanmoins de précieux instruments pour la poursuite du combat mené après la guerre par le ministre communiste Ambroise Croizat.

TÉO CAZENAVES

L'HOMME AUX BRAS DE MER. Itinéraire d'un pirate somalien. – Thomas Azuélou et Simon Rocheveau

Futuropolis, Paris, 2017, 176 pages, 22 euros.

C'est l'histoire d'un voilier, le *Tanit*, qui croisait au large de la Somalie. L'histoire d'un pirate, M. Mohamed Mahamoud, incarcéré en Bretagne et jugé à Rennes. L'histoire de M^{me} Maryvonne Le Naour et Mina Scheidle, qui l'ont secouru durant sa détention. Le 4 avril 2009, cinq pirates armés de kalachnikovs séquestrent les passagers du *Tanit*. La marine française intervient et provoque la mort de trois personnes, dont le skipper. Qui sont ces nouveaux pirates de Somalie ? Après le remarquable *Frères de la côte*, du collectif Iskashato (L'Insomniaque, 2016), consacré à la piraterie dans l'océan Indien, ce livre raconte en bulles : ce sont des pêcheurs ruinés par les gros chalutiers et par la pollution des eaux. Le tsunami de 2004 arrange le tout... Ratisées par les usines sur mer, les eaux de cet État délaissé reçoivent aussi les déchets les plus toxiques venus d'Europe. Le poisson se raréfie. Les pêcheurs vont chercher de quoi vivre en éperonnant des bateaux pour échapper à la faim. Composé de deux parties, l'ouvrage raconte la détention de M. Mahamoud, mais aussi les affres de sa réinsertion sociale à Emmaüs, un lieu solidaire mais rude.

CH. G.

MÉDIAS

LE PEUPLE D'HÉLÈNE CAYEUX. L'œuvre d'une photographe nantaise. – Alain Croix et Xavier Nérière

Éditions du Centre d'histoire du travail, Nantes, 2017, 184 pages, 29 euros.

Le photojournalisme et la presse quotidienne régionale demeurent les parents pauvres de l'histoire de la presse. Cet ouvrage contribue à réparer ces deux manquements, et il est de surcroît consacré à la production d'une femme. Disparue en 2017, Hélène Cayeux a couvert pour *Ouest-France* l'actualité de Nantes et de ses environs pendant vingt-cinq ans. Son objectif a saisi les ouvriers des chantiers navals Dubigeon ou de la Seita, les ouvriers de Chantelle ou de Saunier Duval. Le choix de ses clichés est dû au Centre d'histoire du travail, qui œuvre avec un professionnalisme confinant au sacerdoce pour les archives syndicales ouvrières et paysannes de Loire-Atlantique. Il maintient à Nantes une mémoire reléguée au magasin des accessoires obsolètes par des édiles enclins à transformer la cité en un parc de loisirs géant. L'œuvre de cette photojournaliste rappelle que Nantes fut forgée par une histoire ouvrière. Par une capacité de lutte, aussi, dont les soubresauts peuvent encore se faire sentir.

ANNE MATHIEU

IDÉES

LE NOUVEAU DÉFI LÉNINISTE. – Georges Gastaud

Delga, Paris, 2017, 142 pages, 15 euros.

À ceux qui se demandent comment comprendre l'effondrement du «socialisme» dans les pays de l'Est, et s'il est encore possible d'envisager une révolution prolétarienne – sous quelles formes et à quelles conditions –, le philosophe Georges Gastaud, secrétaire du Pôle de renaissance communiste en France, ouvre de nombreux champs d'analyse. Il va sans fléchir à l'encontre de la résignation dominante, y compris du «réalisme» imposant de se contenter d'avancées sociétales. Il énonce sur quelles bases pourrait se gagner le combat contre la «pulsion de mort» portée par l'impérialisme, qui tend à en finir avec l'humanité de l'humain, sinon avec l'humanité : le retour à un parti communiste et à des syndicats assumant une conception révolutionnaire de leur rôle, l'analyse matérialiste de classe du patriotisme et de l'internationalisme, la déconstruction de la «contre-révolution culturelle libérale-libertaire post-68». Ce qui, selon lui, rendrait possible, par la gauche, une sortie de l'euro, de l'Union européenne, de l'Alliance atlantique. Sous le parrainage de Georges Politzer, ce bref essai entend rappeler, au plus loin d'une certaine sentimentalité progressiste, que «sans théorie révolutionnaire, pas de mouvement révolutionnaire».

EVELYNE PIEILLER

LUEURS ÉCONOMIQUES. – Jacques Sautarel

Les Éditions de la Pigne, Saint-Dié, 2017, 144 pages, 8 euros.

«Mais nom de Dieu en avons-nous donné de la tête dans cet opuscule, et si nous donnions du poing maintenant ?» La question de l'auteur – bijoutier devenu anarchiste – arrive à la toute fin de l'ouvrage. On ne lira pas la suite, amputée lors de la parution initiale du texte en 1898. Elle tombe toujours «sous le coup de l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881» qui punit les propos incitant à la violence, expliquent les éditeurs contemporains. C'était pourtant l'objectif de Sautarel, qui avait intitulé son pamphlet *Quand égorgerons-nous enfin ?* : «Je crois à l'efficacité du crime pour précipiter la révolution : je le préche même, mais je n'y excite pas.» La conviction qui l'anime ? On ne sortira «de l'état de guerre permanent» régnant que par une démultiplication des ruptures individuelles (et sanglantes). Conquis à l'anarchie six petites années plus tôt, l'auteur s'est forgé une certitude : «L'avenir ne doit être que concorde et volupté», dès lors que nous aurons commencé «notre tâche d'élimination». La stratégie conserve des adeptes. A-t-elle toutefois gagné en efficacité ?

R. L.

ÉCOLOGIE

CE QUE TOUT ÉCOLOGISTE DOIT SAVOIR À PROPOS DU CAPITALISME. – Fred Magdoff et John Bellamy Foster

Éditions critiques, Paris, 2017, 202 pages, 16 euros.

Avis à tous ceux qui croient encore aux vertus d'une «transition écologique» pouvant faire l'économie d'une transition vers le socialisme. C'est à eux que s'adresse cet ouvrage, synthèse claire de ce que la pensée critique anticapitaliste appliquée à la crise écologique a produit de meilleur outre-Atlantique. Le capitalisme peut-il virer au vert ? Non, répondent les auteurs, montrant que les problèmes environnementaux majeurs ne peuvent se résoudre par des moyens technologiques tant que les rapports sociaux existants restent intacts. Même si les circonstances historiques les ont jusqu'ici empêchées de se rencontrer, les finalités de l'écologie (durabilité) et du socialisme (égalité réelle) sont indissociables. Le livre reforme, on aura compris que la «voie de la destruction planétaire» restera grande ouverte tant que perdurera le capitalisme. Optimistes, les auteurs invitent à en emprunter une autre, détaillée dans le chapitre final, qui, tirant les leçons des révolutions avortées du siècle passé, propose de «nouvelles possibilités d'émancipation humaine et de justice écologique».

JEAN-PIERRE GARNIER

ÉCONOMIE

L'État, c'est nous

À GAUCHE, la souveraineté est un sujet conflictuel. Faut-il revendiquer cette notion ou la dépasser, voire la combattre ? Pour être populaire, la souveraineté doit-elle être nationale ? Deux livres récents relancent le débat. Dans un court essai, l'économiste franco-égyptien Samir Amin s'intéresse à la façon dont les pays du Sud pourraient s'émanciper de la domination qu'exerce la «triade» (États-Unis, Europe, Japon) sur l'ordre international (1). Il évite d'idéaliser la souveraineté nationale, mais souligne que la confondre avec le nationalisme revient à «annihiler toute possibilité de sortir de l'ordre libéral mondial».

L'auteur, qui a conseillé de nombreux gouvernements du tiers-monde et «non alignés», se réfère aux luttes anticoloniales et anti-impérialistes, et notamment aux deux décennies qui ont suivi la conférence de Bandung (1955). À cette époque, des régimes progressistes cherchaient à mettre en place un «développement autocentré» et à renforcer les coopérations entre pays du Sud. Cette tentative a échoué : non seulement les bourgeoisies *compradores* – les classes bourgeoises qui profitent du commerce avec les impérialismes étrangers – n'ont pas été durablement chassées du pouvoir par les mouvements populaires, mais le développement de grands pays émergents comme la Chine s'est plié au cadre de la mondialisation existante.

Pour Samir Amin, de nouvelles perspectives pourraient néanmoins s'ouvrir aux pays du Sud, car ceux-ci disposent aujourd'hui d'une maîtrise technologique qu'ils ne possédaient pas dans la période 1955-1975. En reprenant le contrôle de leurs ressources naturelles et en sortant de la mondialisation financière, ils pourraient construire «des projets nationaux souverains dans le cadre d'une mondialisation négociée», stratégies de production industrielle autocentrée et de modernisation de l'agriculture paysanne (à laquelle l'auteur consacre la deuxième partie du livre) nécessitant une forte intervention de l'État. Le concept de «mondialisation négociée», lui, n'est pas détaillé dans cet ouvrage. Mais, dans d'autres textes, l'auteur la définit – sommairement – comme une mondialisation régulée, sans hégémonie d'un ou de plusieurs États.

Au Royaume-Uni, la sortie de l'Union européenne rend le débat sur la souveraineté plus actuel que jamais. Pour la gauche britannique, que faire du Brexit ? Dans *Reclaiming the State* (que l'on peut traduire par «Réhabiliter l'État») (2), Thomas Fazi, journaliste, et William

Mitchell, titulaire d'une chaire d'économie à l'université de Newcastle, avancent des réponses. Ils analysent le tournant ultralibéral des années 1980 et 1990 comme un abandon, par les États eux-mêmes, des leviers politiques qui peuvent permettre d'échapper à l'emprise des marchés. Paradoxalement, cet abandon intervient, d'après eux, alors que la fin de l'étalon-or en 1971 offrait des marges de manœuvre nouvelles en matière de création monétaire. Pour les libéraux, il fallait impérativement les limiter, voire les supprimer, ce que vint appuyer la doctrine monétariste, qui vise à strictement contrôler la masse monétaire en circulation. Aujourd'hui, pour les pays membres d'une zone euro acquise au monétarisme, et ainsi maintenus dans le droit chemin de l'«orthodoxie» économique, de telles marges de manœuvre n'existent plus. Mais pour les Britanniques, ni les politiques de la Banque centrale européenne ni,

depuis juin 2016, l'ordre juridique communautaire ne peuvent être invoqués pour poursuivre l'austérité. Mitchell et Fazi veulent placer à nouveau la création monétaire entre les mains des élus du peuple et défendent une intervention beaucoup plus forte du gouvernement dans l'économie, y compris par un vaste programme de nationalisations. Un plaidoyer qui résonne comme un appel au Parti travailliste de M. Jeremy Corbyn à saisir une occasion historique.

AURÉLIEN BERNIER.

(1) Samir Amin, *La Souveraineté au service des peuples*, suivi de *L'Agriculture paysanne, la voie de l'avenir* !, Cetim, coll. «Publi-Cetim», Genève, 2017, 104 pages, 9 euros.

(2) Thomas Fazi et William Mitchell, *Reclaiming the State : A Progressive Vision of Sovereignty for a Post-Neoliberal World*, Pluto Press, Londres, 2017, 320 pages, 18,99 livres.

BANDE DESSINÉE

Le vagabond lyrique

P ANAIT ISTRATI, le «Gorki des Balkans» pour Romain Rolland, né en 1884 à Brăila (Roumanie) d'une blanchisseuse et d'un contrebandier grec, ex-trimardeur, ex-peintre en bâtiment, ex-garçon de taverne, s'est défini comme «l'homme qui n'adhère à rien». Voire... Ses vagabondages l'ont amené à côtoyer les miséreux, de Brăila à Damas, de Naples à Paris, de Paris au pays des soviets. Il en a tiré une œuvre singulière et puissante, portée par un vif esprit de révolte et de liberté, qu'il a choisi d'écrire en français. Longtemps compagnon de route des communistes, il rend compte en 1929 de son voyage en Union soviétique, et de sa déception. À sa disparition, en 1935, *L'Humanité* commente : «Cet écrivain révolutionnaire est mort en Roumanie dans la peau d'un fasciste.» Là commence la bande dessinée de Golo (1). Une jeune journaliste, indignée par l'article, va interroger un de ses amis, un bottier roumain, qui lui confie comment ce compatriote, mi-mendiant, mi-orgueilleux, a jadis frappé à sa porte et, au fil du temps, lui a raconté sa vie. Dans ce premier tome, qui évoque les années de vagabondage, la plupart des phrases sont



extraites de l'œuvre d'Istrati. Les dessins, tantôt sobres, tantôt survoltés, illustrent à merveille le lyrisme et la lucidité de l'auteur de *Présentation des haïdoucs* et des *Chardons du Baragan*. Le second volume accompagnera sa métamorphose en écrivain.

ARNAUD DE MONTJOYE.

(1) Golo, *Istrati ! 1. Le Vagabond*, Actes Sud, coll. «BD», Arles, 2017, 272 pages, 26 euros.

CINÉMA

Jean Rouch,
le « griot gaulois »

Pour être au plus près de ceux qu'il choisissait de filmer, Jean Rouch (1917-2004) se donna les moyens de tourner en toute liberté. Il bricola son matériel, se passa de fonds privés, refusa de s'en tenir à la séparation entre documentaire et fiction, et inventa ainsi le cinéma direct et les ethno-fictions. Intrépide et joyeux, il abattit des frontières.

PAR PHILIPPE PERSON *

« F AIRE de l'école buissonnière une règle de vie, mais en la faisant très sérieusement. » Tel est le conseil que donnait Jean Rouch aux jeunes cinéastes et qu'il a lui-même suivi. Jeune ingénieur des Ponts et Chaussées, il part en Afrique après la débâcle de 1940. Quand il finit par rejoindre Niamey (Niger), il a découvert son aversion pour le colonialisme, sa fraternité avec les Africains et sa vocation d'ethnologue. Mais, avant même de décrocher un doctorat en ethnologie et de développer le concept d'« anthropologie visuelle », il juge que le carnet et le crayon ne suffisent plus pour étudier les rites des populations africaines. Comme Marcel Griaule, auteur en 1931 du premier film ethnographique, *Au pays des Dogons*, il est convaincu que c'est avec une caméra et un magnétophone qu'il faut désormais au plus vite les collecter.

S'il commence à filmer en autodidacte, il a pour lui d'être un fervent cinéophile, grand connaisseur des films de Dziga Vertov, le créateur virtuose, à partir des années 1920, du *kino-pravda* (le « cinéma-vérité » soviétique), et de ceux de Robert Flaherty, le réalisateur de *Nanouk l'Esquimau* (1922). Avec ce double acquis, il va construire une œuvre d'une liberté absolue, principalement tournée en Afrique, et qui n'a aucun équivalent. Car le « système Rouch » repose sur l'idée qu'il faut être au plus près des sujets étudiés, ce qui implique d'être seul, et avec seulement un ingénieur du son. Caméra le plus légère possible en main, le voilà donc au cœur des cérémonies, sachant se faire oublier de ceux qu'il souhaite filmer, et cela dans un état qu'il appellera la « ciné-transse ».

Tributaire de son matériel, au départ rudimentaire, l'ingénieur se fait bricoleur, expérimentateur défiant les règles du cinéma classique, faisant fi des aléas techniques et les tournant à son avantage. Qu'importe si l'image tremble parfois ou si le cadre n'est pas toujours parfait : Rouch filme. Et ce que son œil a saisi reste d'une force et d'une beauté stupéfiantes. Son cinéma connaît son âge d'or avec l'arrivée d'une caméra permettant de synchroniser son et image, et dotée de chargeurs facilitant le tournage en plans-séquences.

Bataille sur le grand fleuve (1951), *Cimetières dans la faloise* (1951) : ses premiers films diffusés sont purement ethnologiques, mais il va peu à peu inventer ce qu'on qualifiera d'« ethno-fictions ». Ainsi, dans *Moi, un Noir* (1958), il conte la vie de Nigériens installés à Treichville, quartier pauvre d'Abidjan, et perçoit – parmi les premiers – comment l'attrait pour les villes est en train de modifier les structures sociales africaines. Dans ce film, uniquement sonorisé en voix off, Rouch introduit le contexte, mais il laisse son personnage principal improviser un commentaire sur les images, donnant une vérité singulière au film. Même principe dans *Jaguar* (1967), où Damouré, Lam et Illo, trois Nigériens partis au Ghana chercher fortune, sont maîtres de leurs dialogues, qu'ils improvisent largement.

Rouch pratique ainsi l'« ethnographie partagée », où les Africains eux-mêmes commentent la situation qu'ils vivent. Quand le cinéaste et écrivain Ousmane Sembène lui reprochera de regarder les Africains « comme des insectes » et de s'accaparer des cérémonies qui doivent rester secrètes, Rouch aura beau jeu de rétorquer que son travail capte surtout des traditions en péril et que, de surcroît, il montre ses images à ceux qu'il filme, en tenant compte de leurs remarques pour le montage final. Il appellera ce regard du filmé sur le film « l'écho fertile ».

Parmi les autres critiques qu'il suscitera, il y aura celles de René Vautier, réalisateur entre autres

* Écrivain.

d'Afrique 50 (1950), qui rappelait que, pendant que Rouch filmait les Dogons, lui-même avait la police coloniale aux trousses parce qu'il dénonçait le colonialisme français (1)... Il est vrai que Rouch, pour qui le rejet du colonialisme allait de soi, était plus libertaire que militant. Dans la lignée de Vertov, qui affirmait que l'important n'était pas de faire un film mais un film qui donne naissance à d'autres films, il pensait que d'autres puiseraient dans ses œuvres de quoi se lancer dans une critique plus radicale. Et ce fut le cas. Ce n'est pas par hasard si *L'An 01* (1973), de Jacques Doillon et Gédé, le film emblématique de l'après-Mai 68 utopique, contient une petite séquence nigérienne confiée à Jean Rouch... Quand il meurt accidentellement au Niger, en 2004, Raymond Depardon rappelle qu'il « a changé notre regard sur l'Afrique. Il nous a fait sortir du colonialisme et du postcolonialisme. S'il n'avait pas été là, nous serions toujours englués dans la culpabilité (2) ».

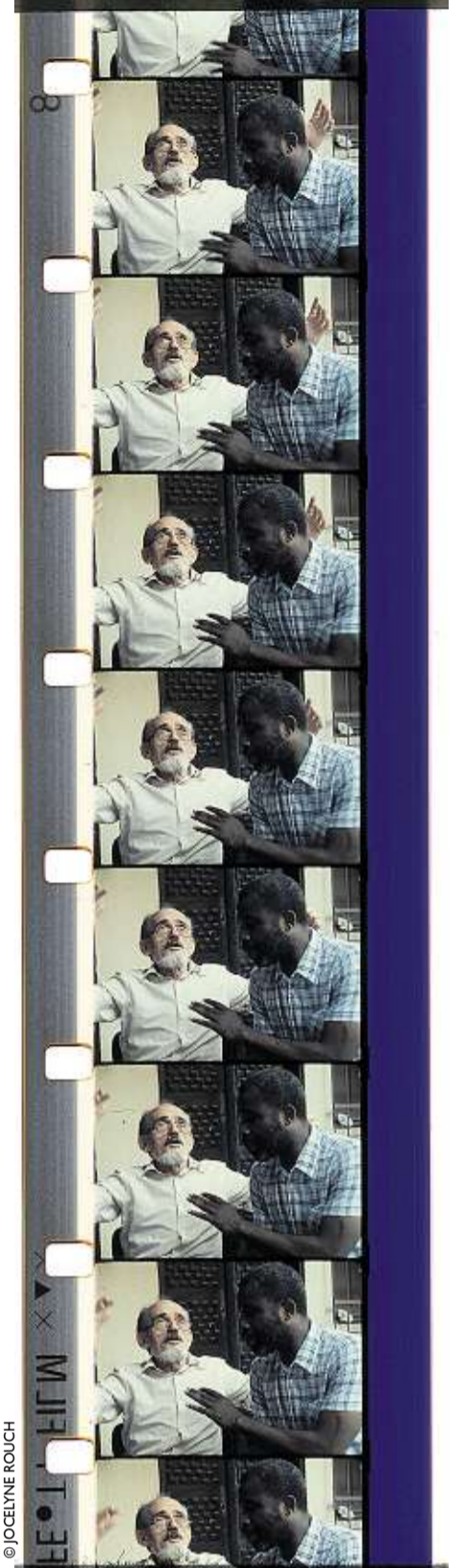
Ce travail unique rencontrera bien des incompréhensions, comme le montre la réception des *Maîtres fous* (1955), qui se déroule en Côte-de-l'Or, le futur Ghana, indépendant en 1957. Rouch décrit la secte des Haoukas, composée de Nigériens de l'ethnie songhaï. Dans leurs danses de possession, ils prennent l'apparence de figures coloniales (le gouverneur général, le commandant...), puis sacrifient un chien et le dévorent. Le lendemain, chacun reprend le cours de son existence. On peut ainsi considérer ces maîtres fous comme ceux qui dénoncent la folie de leurs maîtres ; ce fut d'ailleurs le cas de diverses autorités coloniales, qui en interdirent la projection. Mais d'autres crurent à une vision raciste assimilant Afrique et barbarie, alors qu'elle apparaît aujourd'hui comme une extraordinaire métaphore de l'aliénation coloniale telle que l'énonce un Frantz Fanon.

Les films qu'il improvise avec sa « bande de voyous » (Damouré Zika, Lam Ibrahim Dia, Tallou Mouzourane, Illo Gaoude) ont un tour plus léger, voire franchement comique. Ces acteurs créent l'écran dans *Jaguar, Petit à petit* (1970), *Cocorico Monsieur Poulet* (1974) et *Madame l'eau* (1992), et Jean Rouch, « griot gaulois », prend goût avec eux à la fiction. Dans *Petit à petit*, modernes Persans à la Montesquieu, ils découvrent les « immeubles à étages » parisiens et viennent, juste retour des choses, pratiquer l'ethnologie en mesurant les crânes et en comptant les dents des flâneurs du Trocadéro. Dans *Madame l'eau*, ils sont aux Pays-Bas pour examiner la possibilité de transposer les derniers moulins à vent sur le fleuve Niger, où poussent désormais quelques modestes tulipes...

S'il entraîne ses compagnons hors d'Afrique, notamment à Paris, il lui arrive de revenir seul dans la capitale pour étudier longuement « la tribu des Parisiens ». Motivé par la possibilité d'avoir un son quasi synchrone pour filmer des micros-trottoirs, Jean Rouch signe avec Edgar Morin *Chronique d'un été* (1961), où, dans une séquence au dispositif alors inédit, deux jeunes filles posent aux passants une question toute simple : « Êtes-vous heureux ? »

L'APPORT technique principal de Rouch aura été de faire évoluer le rôle du chef opérateur : en occupant lui-même cette fonction, il l'a remis au centre du film. Pour lui, « la prise de vues, c'est la mise en scène », et le directeur de la photographie n'est plus un simple préposé aux éclairages, mais quelqu'un qui participe à la création des plans. En utilisant le plan-séquence caméra à l'épaule, il permet aussi aux tournages de gagner en liberté et en rapidité. De plus, en privilégiant l'improvisation et en réduisant son scénario à un argument qui évolue au gré du tournage, il rapproche documentaire et fiction, et soumet celle-ci, pour une grande part, à un hasard que ce lecteur d'André Breton veut « objectif »... Ce « cinéma direct » qu'il pratiquait à sa manière, avant même que la technique le rende possible, allait inspirer les jeunes réalisateurs de la Nouvelle Vague, dont Jean-Luc Godard dans *À bout de souffle* (1960).

Mais, quand il met en boîte en une journée et demie *La Punition* (1962), ces jeunes cinéastes se sont déjà presque tous assagis. Cette histoire d'une lycéenne parisienne exclue de son cours et qui passe sa journée à errer du jardin du Luxembourg aux Champs-Élysées au gré de ses « mauvaises rencontres » prouve qu'il est, lui, à 45 ans révolus, toujours prêt à prendre des risques. Ce que confirme le sketch *Gare du Nord*, dans le film collectif *Paris vu par...* (1965). On y retrouve Nadine Ballot, l'héroïne de *La Punition*, dans un plan-séquence d'anthologie disséquant la scène de ménage d'un jeune couple. Le dénouement sur le pont surplombant les voies de la gare du Nord laisse pantois.



Photogramme. – Théodore Monod et Youssouf Tata Cissé discutant, dans le film « Hampâté Bâ », de Jean Rouch (Abidjan, 1984)

Ce court-métrage, surclassant par son audace ceux des autres réalisateurs – Jean-Luc Godard, Claude Chabrol et Éric Rohmer –, aurait pu annoncer son retour dans le cinéma français. Il n'en sera rien, sans doute parce que son plaisir de filmer ne pouvait que se heurter à un cinéma dont les contraintes, telle la quasi-obligation de tourner en 35 millimètres, et donc d'avoir toute une équipe, ne lui convenaient pas. Sa dernière tentative « française », *Dionysos* (1984), où il imagine la construction d'une automobile dans la joie, sous l'égide des dieux grecs, a un goût d'inachevé, car elle ne peut pas s'appuyer sur des improvisateurs de la qualité de ses amis africains, totalement en phase avec sa fantaisie surréaliste. Dès lors, il restera principalement en leur compagnie, filmeur inlassable en 16 millimètres ou en super-8 qui n'aura refusé qu'une évolution technique : la vidéo numérique. Cet homme qui faisait corps avec sa caméra à ressort, qui rêvait et réfléchissait avec elle, l'aura toujours détestée.

En un demi-siècle, il aura réalisé plus de 170 films de tous métrages (3), tournés pour la plupart sans producteurs privés et sous la houlette d'institutions publiques qui l'employaient, comme le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ou le Musée de l'homme et son Comité du film ethnographique (CFE), qu'il a fondé en 1952 avec, entre autres, Claude Lévi-Strauss et Henri Langlois (4).

Car, ultime paradoxe, Jean Rouch était un fonctionnaire et un universitaire, qui n'avait pas besoin du cinéma pour vivre. Cela peut expliquer pourquoi cet humaniste joyeux fut si libre de ton et d'expression. Il rejoignait ainsi la prédiction de son maître Robert Flaherty, annonçant que les cinéastes seraient à l'avenir des amateurs, c'est-à-dire des hommes qui aiment avant tout filmer le monde pour en partager la connaissance avec les autres.

(1) Cf. « Cinéma ethnographique et cinéma d'intervention sociale : des frères ennemis ? », dans « Jean Rouch, un griot gaulois », *CinémaAction*, n° 17, Paris, 1982.

(2) Annick Peigne-Giuly, « Un passeur, qui a ouvert la voie », *Libération*, Paris, 20 février 2004.

(3) Les Éditions Montparnasse proposent une somme de dix DVD, *Jean Rouch, un cinéma léger !* (2017), regroupant inédits et films rares (*La Punition*; *Babatu, les trois conseils*; *Moi fatigué debout, moi couché...*). 962 minutes, 60 euros. Également disponibles : deux coffrets de quatre DVD, *Jean Rouch* (660 minutes, 25 euros) et *Jean Rouch, une aventure africaine* (469 minutes, 25 euros) et en DVD unitaires (15 euros) : *Chronique d'un été* (158 minutes), *Madame l'eau* (172 minutes), *Cocorico Monsieur Poulet* (144 minutes).

(4) Il est également à l'origine du premier diplôme d'études approfondies (DEA) cinématographiques et a créé à Paris les Ateliers Varan, qui, depuis 1981, ont formé par la pratique plus d'un millier de stagiaires au cinéma documentaire.

DANS LES REVUES

□ **L'ÉCOLOGISTE.** Nourrir le monde implique de passer par le jardinage et le soin du sol, entend démontrer un dossier original, qui revisite les savoir-faire en remontant jusqu'aux sociétés précolombiennes. Retour sur l'appel des quinze mille scientifiques sur le climat. (N° 51, janvier-mars, trimestriel, 6 euros. – Ygrande.)

□ **LUTOPIK.** L'ère des ordures. Comment limiter l'incinération ? Classer les plastiques comme déchets dangereux ? Comment produire de l'électricité avec de la choucroute ? (N° 17, hiver 2017-2018, trimestriel, 5 euros. – Fontaine-lès-Clerval.)

□ **PRATIQUES.** Le dossier explore les nouvelles possibilités offertes par le développement des objets connectés dans le domaine de la santé, les changements produits et les risques encourus, comme l'utilisation par les administrations de données confidentielles « anonymisées ». (N° 79, octobre 2017, trimestriel, 19,50 euros – Malakoff.)

□ **TRANSVERSAL.** Vieillir avec le VIH-sida, subir « l'accueil frileux dans les maisons de retraite », périphrase pour signaler les nombreux obstacles à l'accès aux établissements pour personnes dépendantes. (N° 87, décembre-février, trimestriel, 5 euros. – Paris.)

□ **POLITIQUE.** Un dossier sur les enjeux d'une « société inclusive » fait le point sur la situation des Belges de confession musulmane. Une étude met en lumière les discriminations subies par les femmes musulmanes, mais aussi leurs revendications féministes. (N° 102, décembre 2017, mensuel, 12 euros. – Bruxelles, Belgique.)

□ **HOMMES & LIBERTÉS.** Dans la lutte contre le terrorisme, les pays européens adoptent de plus en plus des législations ouvertement discriminatoires, qui contreviennent aux textes promouvant les droits humains. (N° 180, décembre 2017, trimestriel, 7 euros. – Ligue des droits de l'homme, Paris.)

□ **RUPTURES.** Les équilibres européens se modifient avec le Brexit, l'affaiblissement des partis proeuropéens en Allemagne et les tensions entre l'est et l'ouest du continent. (N° 71, décembre 2017, mensuel, abonnement : 5,50 euros par mois. – Paris.)

□ **LA LETTRE D'ENSEIGNANTS POUR LA PAIX.** Quels liens établir entre lutte pour la paix et lutte contre le changement climatique ? L'environnement est aussi conditionné par l'économie, le social, la politique et les conflits autour des ressources naturelles. (N° 115, novembre-décembre 2017, bimestriel, 5 euros. – Palaiseau.)

□ **LES CAHIERS DU TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN.** Le précaire s'installe durablement dans les sociétés occidentales comme un mode de vie « insécure » sur le plan social, éducatif, culturel, économique... Comment y faire face ? (Hiver 2018, trimestriel, 6 euros en ligne. – Paris.)

□ **LA BRIQUE.** Retour sur dix ans de mise en concurrence des universités. Pour la troisième fois en un an, la préfecture évacue le camp de réfugiés de la friche Saint-Sauveur, à Lille. (N° 53, hiver 2017, trimestriel, 2 euros. – Lille.)

□ **CQFD.** En marge du dossier sur les batailles politiques pour l'histoire et la résurgence du roman national, un reportage sur le « Village de marques » de Miramas (Bouches-du-Rhône), qui propose d'offrir « à tous une expérience de shopping unique dans un échin hors du commun ». (N° 161, janvier, mensuel, 4 euros. – Marseille.)

□ **LUTTE DE CLASSE.** Dans une analyse de la situation internationale, la publication de *Lutte ouvrière* renvoie dos à dos les régimes russe et ukrainien, et estime que la Chine, « exploitée par le grand capital occidental », est une « poudrière sociale » et une « dictature ». (N° 188, décembre 2017, mensuel, 2,50 euros. – Pantin.)

□ **RÉFRACTIONS.** L'intersectionnalité, une idée à la mode ? ; Hongkong 2017 ; une analyse détaillée du dernier livre de Michael Albert sur les utopies pratiques et les stratégies pour construire une société désirable. (N° 39, automne 2017, semestriel, 15 euros. – Paris.)

□ **LE MONDE LIBERTAIRE.** Aux États-Unis, la mouvance évangélique d'extrême droite se félicite de la reconnaissance unilatérale de Jérusalem comme capitale d'Israël par Washington, le 6 décembre dernier : cette décision « est un cadeau fait aux évangélistes, qui sont le pivot de la base sociale de Donald Trump ». (N° 1791, janvier, mensuel, 4 euros. – Paris.)

□ **EUROPE.** Un vif hommage à Roland Dubillard, comédien, auteur de théâtre et poète, suivi d'un florilège d'inédits. Un ensemble invitant à repenser l'œuvre, étrangement oubliée, du dramaturge Arthur Adamov, qu'admiraient Jean Vilar et Roger Planchon. (N° 1065-1066, janvier-février, mensuel, 20 euros. – Paris.)

□ **L'ART DU CINÉMA.** Animée par la conviction que le peuple fait l'histoire, en particulier quand il s'oppose à l'État au nom de la justice, la revue créée par Alain Badiou et Denis Lévy examine quelques films mettant en scène des aspects divers de cette résistance – des *Cheyennes*, de John Ford, à *De l'autre côté de l'espoir*, d'Aki Kaurismäki. (N° 95, automne-hiver 2017, semestriel, 15 euros. – Paris.)

Retrouvez, sur notre site Internet, une sélection plus étoffée de revues :

www.monde-diplomatique.fr/revues

La gauche selon Harvey Weinstein

PAR THOMAS FRANK *

QUAND l'affaire Harvey Weinstein a fait irruption à la « une » des journaux, je n'avais jamais entendu parler de ce personnage. Sans doute étais-je le seul journaliste des États-Unis à faire preuve d'une ignorance aussi complète. Qui était donc ce producteur de cinéma accusé d'avoir agressé sexuellement un nombre incalculable de femmes ? En commençant à me documenter, j'ai découvert que, à une époque pas si lointaine, il était réputé pour un tout autre motif : sa relation intime avec le Parti démocrate et son soutien généreux à une variété de personnalités et de bonnes causes classées comme progressistes. Longtemps, il fut même considéré comme un adversaire intraitable du racisme, du sexisme et de la censure. On lui doit, par exemple, quantité de soirées fastueuses destinées à recueillir des fonds pour la lutte contre le VIH-sida. En 2004, il avait apporté son soutien à un groupe de femmes baptisé « les mères opposées à Bush » (1). Dans la foulée de l'attaque terroriste contre le journal français *Charlie Hebdo*, il brandit haut le flambeau de la liberté d'expression : « *Personne ne pourra jamais détruire la capacité des grands artistes à dépeindre notre monde* », proclamait-il le 11 janvier 2015 dans les pages du magazine *Variety*.

C'était aussi, et surtout, un partisan inconditionnel de M. Barack Obama et de M^{me} Hillary Clinton. Nul n'incarnait mieux que lui les ambiguïtés de ce gratin démocrate représenté par la Fondation Clinton. Les soirées caritatives qu'elle organisait assuraient la même fonction que les bonnes œuvres passées de M. Weinstein : celle d'une chambre de compensation sociale où les nouveaux entrants dans le beau monde reçoivent leurs lettres de noblesse – en France, autrefois, on appelait cela une « savonnette à vilain ».

Participer à un événement de la Fondation Clinton revient à faire un plein de bonté à gros indice d'octane. Vous y rencontrez une ribambelle de célébrités, un éventail de personnages glorifiés pour leur altruisme et leur infaillible valeur morale et qui, bien souvent, portent un nom simple, comme le chanteur Bono ou la jeune Pakistanaise Malala, Prix Nobel de la paix. Des personnages sanctifiés, béatifiés, au contact desquels s'opère un échange de bons procédés qui permet aux gros poissons du monde des affaires de se procurer à coups de contributions financières un brevet de bon Samaritain. Au centre de ce jeu de passe-passe, les Clinton jouent les maîtres de cérémonie. Ils ont un pied dans chaque camp, celui des grandes âmes vertueuses et celui, moins reluisant, de l'affairisme entrepreneurial. M. Weinstein personnifiait mieux que quiconque cette Bourse des valeurs morales.

* Journaliste et écrivain, auteur de *Pourquoi les riches votent à gauche*, Agone, Marseille, à paraître le 12 avril.

Voilà ce champion d'humanité accusé de violences sexuelles d'une fréquence et d'une gravité invraisemblables. Voilà que cet infatigable défenseur de la liberté de la presse se dévoile comme un virtuose dans l'art de manipuler les journalistes, quitte à les molester lorsqu'ils s'entêtent à poser des questions gênantes (2). Mais le producteur-vedette de Hollywood savait aussi présenter un visage avenant, se tisser un réseau d'obligés, recevoir et renvoyer l'ascenseur.

En 2012, il achète les droits d'exploitation sur le territoire américain du *Serment de Tobrouk*, un documentaire réalisé par un essayiste français élégamment vêtu, Bernard-Henri Lévy, et destiné à promouvoir sur la scène internationale la destruction en 2011 du régime de Mouammar Kadhafi – destruction mieux connue aux États-Unis sous le nom de « guerre de Hillary » et dont la Libye, sept ans plus tard, ne s'est pas remise. La description qu'en donne M. Weinstein illustre le niveau d'emphase et de pédantisme qu'il est possible d'atteindre en un seul paragraphe : « *Ce film merveilleux montre le courage incroyable de BHL et la force de l'ancien président Nicolas Sarkozy, tout en mettant en lumière l'inestimable leadership du président Barack Obama et de la secrétaire d'État Hillary Clinton. Il permet au public américain de plonger dans les coulisses où le gouvernement de notre pays et celui de la France ont œuvré ensemble pour faire cesser le massacre de civils innocents et ont brillamment réussi à renverser un régime.* » Ce qui lui vaudra ce retour d'affection de Bernard-Henri Lévy : « *J'ai une profonde estime pour Harvey Weinstein. Au-delà de sa réussite cinématographique, il est d'abord pour moi l'homme qui a lancé Amnesty International aux États-Unis, lutté contre la peine de mort, et l'un des rares, côté américain, à avoir mené la bataille contre les lyncheurs de [Roman] Polanski* » – le réalisateur de *Chinatown* et de *Rosemary's Baby*, poursuivi pour le viol d'une mineure âgée de 13 ans.

Le progressisme de M. Weinstein se mesurait en lauriers au moins autant qu'en dollars. Le prodige de Hollywood siégeait au conseil d'administration de divers organismes à but non lucratif ; les films de sa société, Miramax, récoltaient Oscars et Golden Globes à foison ; en France, il a même reçu la Légion d'honneur. En juin 2017, quatre mois avant qu'éclate le scandale de ses agressions et de ses manœuvres pour réduire au silence les victimes de sa tyrannie sexuelle, le club de la presse de Los Angeles lui décernait encore le Trutheller Award, le prix du « diseur de vérité ».

Une imposture grossière ? Il est certain que sa conscience politique ne brille ni par sa consistance ni par sa profondeur. Il a par exemple vigoureusement



FRANCIS BACON. – « Three Figures and Portrait » (Trois figures et un portrait), 1975

désapprouvé la candidature de M. Bernie Sanders aux primaires démocrates de 2016. Le soir de l'élection présidentielle de novembre 2008, il acclamait la victoire de M. Obama au motif que les « *cours en Bourse [allaient] grimper partout dans le monde* ». Et son humanisme se teinte parfois de vert-de-gris. Le 5 novembre 2012, à l'occasion de la diffusion de *Code Name Geronimo (SEAL Team Six)* en version originale, un film à la gloire du commando américain qui a tué Oussama Ben Laden, coproduit par sa société, il se fendait d'un hommage enflammé à l'un des artisans les plus discrédités de la guerre d'Irak : « *Colin Powell, le plus grand génie militaire de notre temps, soutient le président Obama. Et les militaires l'adorent. J'ai fait ce film. Je connais les militaires. Ils respectent cet homme pour ce qu'il a fait. Il a tué plus de terroristes dans le bref exercice de ses fonctions que George W. Bush en huit ans. C'est lui, le vrai faucon.* »

DANS LE MONDE de M. Weinstein, l'engagement politique se place sous le patronage de l'industrie du luxe, à Martha's Vineyard comme dans les Hamptons – deux hauts lieux de la jet-set américaine –, au gala de soutien d'un candidat comme à une soirée de bienfaisance. Roger Ebert, un influent critique de cinéma, racontait ainsi une réception qu'il avait donnée en 2000 à Cannes en faveur de la recherche contre le sida : « *La vente aux enchères privée et le défilé de mode ont été suivis d'un dîner et d'une vente aux enchères publique dirigée par le patron de Miramax, Harvey Weinstein, qui, cette année, a non seulement mis en vente un massage par [la top-modèle] Heidi Klum, mais aussi persuadé [l'acteur Kenneth] Branagh et [l'acteur James] Caan d'ôter leurs chemises et de servir de cobayes pour une démonstration de ses talents. Le massage est parti pour 33 000 dollars. "Karl Marx est mort", a observé le réalisateur James Gray (3).* »

Chaque parti a ses vicelards ; M. Donald Trump est là pour nous le rappeler chaque semaine. Même à l'aune de cette règle, pourtant, M. Weinstein émerge du lot. Rarement un homme qui défendait si fastueusement les bonnes causes s'était autant appliqué à les piétiner. Comment comprendre qu'il ait pu s'identifier à des idées de gauche ? Par goût du pouvoir, peut-être, pour jouir du frisson de compter parmi les amis d'un William Clinton. Ou alors par désir d'absolution morale, celui-là même qui incite Walmart, Goldman Sachs ou ExxonMobil à parrainer des œuvres de charité. Dans le monde des grandes fortunes, le progressisme fait office de machine à laver pour rendre sa rapacité plus présentable. Ce n'est pas un hasard si, en guise de première réplique désespérée aux accusations accumulées contre lui, M. Weinstein a promis de croiser le fer avec la National Rifle Association (NRA, le puissant lobby américain des amateurs d'armes à feu) et de financer des bourses d'études réservées aux femmes (*The New York Times*, 5 octobre 2017).

Avec cette affaire, sans doute s'agit-il aussi de quelque chose de plus profond. Bien des gens de gauche se perçoivent comme des résistants à l'autorité. Mais, aux yeux de certains de ses dirigeants, la gauche moderne est un moyen de justifier et d'asseoir un pouvoir de classe – celui notamment de la « classe créative », comme certains aiment à désigner la crème de Wall Street, de la Silicon Valley et de Hollywood. L'idolâtrie dont font l'objet ces icônes du capitalisme découle d'une doctrine politique qui a permis aux démocrates de récolter presque autant d'argent que leurs rivaux républicains et de s'imposer comme les représentants naturels des quartiers résidentiels aisés.

Que cette gauche néolibérale mondaine attire des personnages comme M. Weinstein, avec leur capacité prodigieuse à lever des fonds et leur révérence pour les « grands artistes », n'a rien pour nous surprendre. Dans ces cercles qui mêlent bonne conscience et sentiment de supériorité sociale, où se cultive la fiction d'un rapport intime entre classes populaires et célébrités du showbiz, le cofondateur de Miramax était comme un poisson dans l'eau.

Ils sont légion, les habitués de ce milieu qui, sachant parfaitement à quoi s'en tenir, prennent à présent de grands airs scandalisés devant les turpitudes d'un des leurs. Leur aveuglement est à la mesure de leur puissance. Ces temps-ci, les voix qui errent dans un labyrinthe de miroirs moraux déformants en versant des larmes d'attendrissement sur leurs vertus et sur leur bon goût.

(1) Le groupe Mothers Opposing Bush s'est constitué pour empêcher la réélection d'un président censé nuire aux « valeurs d'honnêteté, de compassion, de communauté et de patriotisme » qui caractériseraient l'Amérique.

(2) C'est ce qui serait arrivé en novembre 2000 au journaliste du *New York Observer* Andrew Goldman. Cf. Rebecca Traister, « Why the Harvey Weinstein sexual-harassment allegations didn't come out until now », *The Cut*, 5 octobre 2017, www.thecut.com

(3) Roger Ebert, « Elizabeth Taylor helps host surreal AIDS benefit », 21 mai 2000, www.rogerebert.com

SOMMAIRE

PAGE 2 :

Diversité et diversion, par **PIERRE RIMBERT**. – Courrier des lecteurs. – Coupures de presse.

PAGE 3 :

Intégration, la grande obsession, par **BENOÎT BRÉVILLE**.

PAGES 4 ET 5 :

La jeunesse palestinienne ne s'avoue pas vaincue, par **AKRAM BELKAÏD ET OLIVIER PIRONET**.

PAGES 6 ET 7 :

L'Iran se réinvente en puissance régionale, par **BERNARD HOURCADE**.

PAGES 8 ET 9 :

Difficile construction de la santé publique en Équateur, par **LOÏC RAMIREZ**. – Gouverner sous les bombes... médiatiques, suite de l'article de **RAFAEL CORREA**.

PAGES 10 ET 11 :

Double jeu chinois sur les OGM, par **ZHANG ZHULIN**. – Jeunes agronomes à l'école néerlandaise, par **JORDAN POUILLE**.

PAGE 12 :

Le fléau de l'assistanat, par **CHRISTIAN DE BRIE**.

PAGE 13 :

Le Saint Empire économique allemand, par **PIERRE RIMBERT**.

PAGES 14 ET 15 :

Transformations de la sexualité, permanence du sexisme, par **MICHEL BOZON**.

PAGES 16 ET 17 :

Overdoses sur ordonnance, suite de l'article de **MAXIME ROBIN**. – L'heure des comptes pour Purdue Pharma (**M. R.**). – Des laboratoires chinois aux morgues de l'Ohio (**M. R.**).

PAGES 18 ET 19 :

Batailles commerciales pour éclairer l'Afrique, par **AURÉLIEN BERNIER**. – Des pénuries incessantes (**A. B.**).

PAGES 20 ET 21 :

L'ordre international piétiné par ses garants, par **ANNE-CÉCILE ROBERT**. – Du Kosovo à la Crimée (**A.-C. R.**).

PAGES 22 ET 23 :

Ces Jeux d'hiver dont les Alpes ne veulent plus, par **FRANÇOIS CARREL**. – Pertes publiques et gains privés à Athènes, par **DAVID GARCIA**.

PAGES 24 À 26 :

LES LIVRES DU MOIS : « Cantique de l'acacia », de Kossi Efoui, par **HUBERT ARTUS**. – « 2312 », de Kim Stanley Robinson, par **NICOLAS MELAN**. – L'Opéra, regards dans les coulisses, par **MARINA DA SILVA**. – L'État, c'est nous, par **AURÉLIEN BERNIER**. – Le vagabond lyrique, par **ARNAUD DE MONTJOYE**. – La pulsation des inadaptables, par **EVELYNE PIELLER**. – Autodéfense et éthique martiale, par **THIBAUT HENNETON**. – Dans les revues.

PAGE 27 :

Jean Rouch, le « griot gaulois », par **PHILIPPE PERSON**.

MONDE diplomatique
MANIÈRE DE VOIR

PALESTINE
Un peuple, une colonisation

Inclus :
une carte-affiche
Pour un Palestinien,
50 km = 5 h de route,
checkpoints militaires
compris.

8,50 € – CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX